



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 43
Case postale 54
CH-2007 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

RAPPORT ANNUEL

2002

mars 2003

TABLE DES MATIERES

Première partie : Politique régionale de l'éducation et de la formation	
Les réalisations 2002 du programme de travail 2001-2004	3
Deuxième partie : Rapport d'activité des organes, commissions et institutions	
1. Les organes	
1.1 L'Assemblée plénière	7
1.2 Le Bureau	8
1.3 Le secrétariat général	9
1.3.1 Le Centre de production documentaire sur les études et les professions (OSP)	10
1.3.2 La gestion des dossiers de moyens d'enseignement	11
2. Les conseils consultatifs	
2.1 Le Conseil de la coordination	12
2.2 Le Conseil de la recherche en éducation	13
3. La conférence des secrétaires généraux (CSG)	14
4. Les conférences de chefs de service	
4.1 La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)	15
4.2 La conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC)	17
4.3 La conférence des chefs de l'orientation scolaire et professionnelle (CCO)	18
4.4 La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)	19
4.5 La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et Institutions assimilées (CDHEP)	27
5. Les commissions	
5.1 La délégation à la langue française (DLF)	28
5.2 Le conseil Média-Formation (CMF)	29
5.3 La commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)	29
5.4 La commission pédagogique (CP)	30
5.5 La commission de l'enseignement spécialisé (CES)	30
5.6 La commission des moyens d'enseignement (COROME)	31
5.7 L'office des éditions et du matériel scolaires (OR)	32
6. Les institutions statutaires	
6.1 L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)	33
6.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	41
7. Les institutions conventionnelles	
7.1 L'Ecole romande de psychomotricité (ERP)	43
7.2 La Formation romande des responsables d'établissements scolaires (FORRES)	44
8. Les institutions subventionnées	
8.1 La Fondation « Education et développement»	45
8.2. La Fondation « La Science appelle les jeunes» (SAJ)	45

Annexes : voir page suivante

Annexe A : Textes officiels / règlements et décisions de portée générale adoptés en 2002

A.1	Mandat, composition et modalités de travail du Conseil provisoire de la HETSR (7.2.2002)	47
A.2	«eduQua», un référentiel de qualité des institutions de formation continue et de perfectionnement (25.4.2002)	49
A.3	Accord particulier entre la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin et le Département de l'éducation, de la culture et du sport de la République et Canton du Tessin (13.6.2002)	50
A.4	Avenant à la convention intercantonale du 9 mars 1995 concernant l'Ecole romande de psychomotricité (erp) (20.9.2002)	52
A.5	Décision de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative à l'introduction du Portfolio européen des langues (PEL 15+) (20.9.2002)	53
A.6	Mandat et organisation de la conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin (20.9.2002)	54
A.7	Création d'une commission temporaire «Education et promotion de la santé» (EduPro) (12.12.2002)	56
A.8	Education et prévention. Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention du 30 janvier 2003	58
A.9	Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30 janvier 2003	61
A.10	Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003	64

Annexe B : Comptes 2002

• Comptes de la Conférence	67
• Comptes du Fonds des éditions scolaires	69
• Comptes de la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)	70
• Comptes du Centre de production documentaire OSP	72
• Comptes de l'IRD	73
• Comptes du Glossaire des patois de la Suisse romande	75

Annexe C : Composition de la Conférence, de ses organes, conférences et commissions

77

Première partie : Politique régionale de l'éducation et de la formation

Les réalisations de l'année 2002 du Programme de travail 2001-2004

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté son programme de travail pour la période quadriennale 2001 – 2004, le 31 mai 2001.

A l'issue de cette deuxième année, soit à mi-parcours, nous pouvons mentionner les réalisations ou états de la question, de la manière suivante :

1. Plans d'études

Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)

Cet objectif est un prolongement du programme antérieur (1997 – 2000). La CIIP en a défini le mandat, les échéances et le financement le 30 octobre 1997.

Les travaux se sont poursuivis selon le plan dans le cadre des diverses structures mises en place, le comité de rédaction, le groupe noyau, le groupe forum et la commission pédagogique. L'échéance de dépôt d'une proposition pour l'automne 2003 subsiste.

Les actes du deuxième colloque « PECARO, vers des objectifs intégrés et une réelle harmonisation ? » du 14.11.01 sont parus en mai 2002.

Le 30 janvier 2003, la CIIP adopte une « Déclaration sur les objectifs et finalités d'instruction de l'Ecole publique » (cf. annexes). Cette déclaration politique constitue le « chapeau » du projet PECARO.

2. Politique d'enseignement des langues et politique de la langue française

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP. L'ensemble des travaux conduits sous ce titre sont réalisés dans la conformité des Recommandations de la CDIP/CH.

En mai 2001, la CIIP a avalisé la mise en place de l'instrument d'étude et de proposition en vue de l'adoption, dans le courant de l'année 2002, d'une politique coordonnée de l'enseignement des langues dans la région. Le groupe de travail langues (GTL) a déposé en juillet 2002 un projet de concept des langues qui a été mis en consultation auprès des cantons, de la commission pédagogique, du comité de rédaction PECARO et du SER jusqu'à la fin de l'automne. C'est sur cette base que fut élaborée la Déclaration sur la politique de l'enseignement des langues que la Conférence a adoptée le 30 janvier 2003 (cf. annexes).

La coordinatrice chargée de préparer l'introduction généralisée du Portfolio européen des langues (PEL) et son groupe de travail ont déposé un rapport le 12.04.02. Le 20 septembre 2002, la Conférence a pris une décision ad hoc arrêtant les principes généraux de l'introduction du PEL 15+ dans l'espace CIIP (cf. annexes).

3. Education et prévention

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils de travail leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société.

A la suite du rapport du groupe de travail ad hoc (mai 2001) et de la consultation qui s'en est suivie, la Conférence adopte le 12 décembre 2002 les « Principes généraux et lignes d'action en matière d'Education et de promotion de la santé » (cf. annexes). Elle charge une commission temporaire de suivre et d'accompagner la mise en place dans les cantons (cf. annexes).

4. Formation des enseignants (HEP)

Assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la Conférence.

En 2001, la Conférence a mis en place l'instrument de la coordination entre les HEP. La Conférence des directeurs et responsables des HEP dont le principe est arrêté le 15.03.01, le mandat le 31.05.01 est ainsi constituée et inscrite dans les Statuts de la CIIP au titre de conférence de chefs de service.

En 2002, la CDHEP s'est attachée à remplir son mandat. Elle a notamment mis en place trois groupes de travail (coordination de la reconnaissance et de la validation des titres, formation des formateurs, mobilité des étudiants entre les HEP).

5. Recherche en éducation (IRDP)

Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.

La Conférence a adopté le plan de développement et de financement de l'IRDP pour la période 2001 – 2004, le 31 mai 2001. Ce plan inclut les mesures suivantes :

- le renforcement de la capacité de la direction de l'IRDP dans l'exercice de ses missions de coordination de la recherche ;
- le renforcement de l'engagement de l'IRDP dans le domaine des évaluations des systèmes et des organisations, notamment par la création interne d'une Unité de recherche en Evaluation ;
- la restructuration et la consolidation de l'Unité de recherche en langues, par regroupement des compétences en français, langue seconde et étrangère, éveil aux langues ;
- l'engagement de l'Unité de recherche « mathématiques et sciences » au sein de consortiums de recherche dans l'évaluation de l'enseignement des mathématiques et des sciences, dans le cadre romand ou international (PISA II et III) ;
- poursuite d'études prospectives dans le domaine des technologies de l'enseignement, notamment en collaboration avec le secrétariat général ;
- étude de faisabilité d'une Revue romande d'éducation, couplée à un site Internet.

Le 30 janvier 2003, la Conférence adopte les principes d'un ajustement du mandat de l'IRDP, accordant la priorité à une mission de « coordination et de pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande » ; les Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 seront ajustés dans ce sens.

6. Education aux médias (TICE)

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire.

Le 15 mars 2001, la Conférence met en place les premiers éléments des instruments qui devraient lui permettre de réaliser son objectif quadriennal. D'une part elle institue et mandate une commission, dite des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE), d'autre part elle charge son secrétariat de clarifier plus précisément les actions à entreprendre. Le mandat de la COMETE figure dans les annexes du Rapport 2001.

Le Conseil Média et Formation prévu par la Convention 2000 (4.10.02) avec la TSR et la RSR ne s'est pas réuni en 2002.

Le secrétariat général s'est assuré la collaboration d'un chargé de mission afin d'initier les premières réalisations de coopération et d'analyser les besoins à venir.

7. Ressources didactiques et moyens d'enseignement

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs et aux conditions économiques les plus favorables.

Lors de sa séance du 15 mars 2001, la Conférence a arrêté les orientations de la politique qu'elle entend conduire au cours des prochaines années en matière de ressources didactiques à mettre à dispositions des enseignants et des élèves (cf. les annexes du rapport 2001).

Au cours de l'année 2002, les travaux de mise en œuvre de cette politique se sont poursuivis ; cela nécessite une réorganisation des instruments de travail de la Conférence. Les dispositions réglementaires et/ou conventionnelles sont en préparation. Une consultation a été organisée par le secrétariat. La Conférence pourrait les adopter dans le courant de l'année 2003.

On trouvera quelques informations sur des dossiers de moyens d'enseignement en cours sous point 1.3.2 ci-après.

8. Enseignement secondaire II, général et professionnel

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.

De manière à assurer la meilleure cohérence possible des actions de collaboration intercantonale dans l'espace CIIP au niveau de l'enseignement secondaire II, la Conférence a pris la décision (31.05.01) d'insérer de manière fonctionnelle et institutionnelle les travaux conduits par la conférence romande de la formation professionnelle (CRFP) dans son fonctionnement général. Cette intégration administrative est entrée en vigueur dès le début de l'année 2002 ; elle doit également faciliter la conduite politique des interventions de sauvegarde des intérêts des cantons latins vis-à-vis de la Confédération.

Le secrétariat de la CRFP est intégré et assumé par le secrétariat général de la Conférence. Des modalités de travail optimales et des règles de fonctionnement sont en cours d'élaboration afin que la Conférence soit à même d'assumer sa pleine responsabilité politique vis-à-vis de cet important secteur de la formation en mutation importante (nouvelle loi fédérale, nombreuses réformes en cours, intégration des professions des domaines de la santé et du social).

9. Migrations intercantionales et coordination scolaire

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Les travaux sont engagés tant au sein de la conférence des chefs de service de l'enseignement que dans le cadre du secrétariat général. La Conférence elle-même n'a pas eu à traiter de cette question au cours de l'année 2002.

10. Politique culturelle. Formations professionnelles en arts dramatiques et en musique

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.

La Conférence a adopté, le 31 mai 2001, une Convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR) ; le 27 septembre, elle en a attribué le siège à Lausanne à la suite d'un appel d'offres. Les autorités cantonales sont invitées à adhérer à la convention. Les travaux de réalisation de cette importante action de coopération culturelle entre tous les cantons romands sont planifiés de manière à ce qu'une première volée de futurs comédiens et comédiennes débute sa formation professionnelle supérieure à l'automne 2003.

Lors de ses assemblées plénières des 13 juin, 20 septembre et 12 décembre 2002, la Conférence s'est attelée à définir les modalités de la mise en place d'une Haute Ecole de Musique de Suisse romande. En conséquence des difficultés de réalisation d'une HEM dans l'espace du plateau central conjointement à une HEM lémanique (hypothèse antérieure de la CIIP), il s'est agi de construire un mandat d'étude pour la réalisation d'une institution en réseau impliquant, autant que possible, l'ensemble des institutions et des partenaires cantonaux de la CIIP.

11. Orientation scolaire et professionnelle

Garantir à l'ensemble des publics jeunes et adultes un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.

Suite à l'adoption par la Conférence le 27 septembre 2001 d'une Convention administrative intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions, entrée en vigueur au 1er janvier 2002 (cf. annexes au rapport 2001), le secrétariat a mis en place le Centre de production documentaire en OSP. Sa commission a été constituée. Les opérations se déroulent conformément au projet.

Un contentieux subsiste avec l'Office fédéral de la formation et de la technologie et avec l'Association suisse d'orientation scolaire et professionnelle sur la question des modalités de versement des subventions fédérales.

Le 20 septembre la Conférence a adopté le mandat de la conférence des chefs de l'orientation de la Suisse romande et du Tessin (cf. annexes). Elle attend de cette conférence des propositions en vue de la pleine réalisation des objectifs de son programme, en particulier la définition des prestations à offrir aux différents « clients » de l'orientation scolaire et professionnelle en Suisse romande.

12. Enseignement spécialisé

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds.

Une commission ad hoc, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et groupements concernés a déposé un rapport de propositions le 6 mars 2002 ; son ajustement et sa finalisation sont encore en cours.

13. Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale.

En date du 31 mai 2001, la Conférence a adopté une Convention avec l'Université de Neuchâtel visant à encourager et à renforcer la collaboration entre la rédaction du Glossaire des patois de la Suisse romande et le Centre de dialectologie (cf. les annexes du rapport 2001). Le travail suit son cours.

Deuxième partie : Rapport d'activité des organes, commissions et institutions

1. Les organes

1.1 L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière de la CIIP s'est réunie quatre fois en séance ordinaire au cours de l'année 2002. Une séance extraordinaire a en outre été agendée en début d'année avec pour seul objet à l'ordre du jour l'organisation de la communication des résultats de l'enquête internationale PISA.

le 25 avril à Neuchâtel

C'est au cours de cette séance que la Conférence a élu son nouveau président pour la période quadriennale 2002-06 en la personne de M. le conseiller d'Etat neuchâtelois Thierry Béguin. Il représentera la CIIP, avec sa collègue Mme Martine Brunshwig Graf, au Comité de la CDIP/CH ; Mme Isabelle Chassot accepte la présidence du Conseil Médias et Formation.

La Conférence a, lors de cette séance, commenté de manière plus approfondie les résultats de l'enquête PISA. L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) a été chargé d'exploiter les données existantes pour permettre au Consortium romand de présenter, aux niveaux national et romand, des analyses plus fines sur des thèmes spécifiques. La Conférence a par ailleurs renoncé à produire une réponse commune de la CIIP à la consultation de la CDIP/CH sur le positionnement des Ecoles de degré diplôme (EDD) dans le système de formation du degré secondaire 2 et sur un projet de règlement de reconnaissance des certificats. La CIIP a reconnu le référentiel de qualité «eduQua» en tant qu'instrument d'assurance qualité pour les institutions publiques et privées de formation continue. Elle a invité les cantons membres à l'adopter.

le 13 juin à Neuchâtel

La Conférence a nommé Mme Isabelle Chassot à sa vice-présidence pour la période 2002-06 et désigné sa représentante au Conseil des HES en la

personne de Mme Anne-Catherine Lyon. Elle a adopté son rapport d'activité 2001 et autorisé sa diffusion. Elle a adapté le texte de l'Accord particulier intervenu en 1997 entre la CIIP et le canton du Tessin. Elle a arrêté une réponse commune à la consultation de la CDIP/CH relative au développement du cycle élémentaire. La CIIP a également exprimé son objectif d'associer les cantons-membres à un projet unique d'une Haute Ecole de Musique de Suisse romande, organisée en réseau. Elle a adopté le mandat et la composition d'un groupe de travail ad hoc chargé de définir un modèle d'organisation, de direction et de fonctionnement de la future HEMSR, de proposer une organisation du contrôle de qualité et d'élaborer un projet d'accord intercantonal. Les travaux ayant trait à la création de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande suivent leur cours. La Conférence a désigné un Conseil de Fondation chargé de préparer la mise en place de l'institution, conformément à la Convention adoptée par la CIIP en mai 2001, et elle en a adopté les statuts. La Conférence a d'autre part arrêté la composition de la commission du Centre de production documentaire OSP pour la période 2002-06.

C'est aussi au cours de cette séance que la Conférence a dû prendre acte avec regret de la démission de son secrétaire général, M. Jean-Marie Boillat, qui a souhaité faire valoir son droit à une retraite anticipée dès le 31 juillet 2003.

le 20 septembre à Neuchâtel

La Conférence a accepté le mandat, la composition et le principe de financement du groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la HEMSR. Elle a accepté lors de cette séance l'introduction du PEL 15+ (Portfolio européen des langues) dans les cantons de Suisse romande, sur une base volontaire et facultative des élèves et des étudiants. Elle a, par la même occasion, confirmé son intention de conduire une politique coordonnée d'information à l'aide de productions documentaires

communes. Cette action sera menée en coordination étroite avec les travaux conduits sous la responsabilité de la CDIP/CH. La CIIP a également pris acte avec remerciements du Rapport du Comité scientifique de l'IRD. Elle a dû prendre acte de la démission du directeur de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD), M. Jacques Weiss, pour le 31 août 2003. Il souhaite lui aussi bénéficier d'une retraite anticipée. La Conférence a adopté le cahier des charges de cette fonction et a décidé de mettre le poste au concours dans le courant de l'automne.

Une délégation du Syndicat des enseignants romands (SER) a été reçue, à sa demande, par la Conférence qui a répondu favorablement à sa requête de mettre sur pied un groupe de travail paritaire pour étudier une nouvelle organisation du temps de travail des enseignants. La CIIP a d'autre part pris acte de la Recommandation des organismes linguistiques de la Communauté française de Belgique, de France, du Québec et de la Suisse romande relative à l'intégration linguistique des immigrants en pays francophone. Le mandat et l'organisation de la CCO ont également été adoptés lors de cette séance. La CIIP a par ailleurs pris acte du rapport de la conférence des directeurs de HEP (CDHEP) relatif aux conditions d'admission dans les HEP. Elle a confirmé sa mission de suivre l'évolution au sein des HEP et de lui en rendre compte. La Convention intercantonale de 2001 créant la HES-S2 s'applique à l'ERP. La Conférence adopte donc un avenant à la Convention ERP du 9 mars 1995 auquel les autorités de l'ERP donnent leur aval.

le 12 décembre à Lausanne

La Conférence a désigné un successeur à M. Jean-Marie Boillat, secrétaire général, en la personne de M. Christian Berger, chef du service de la formation des enseignants, du secondaire 2 et de l'informatique scolaire au département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel. M. Berger prendra ses fonctions le 1^{er} août 2003.

La CIIP a par ailleurs adopté les Principes généraux et lignes d'action en matière d'Education et de promotion de la santé soumis dans le rapport final du groupe de travail EduPré (Ressources en matière d'éducation et de prévention). Elle a décidé la création d'une commission pour en assurer la mise en œuvre. La Conférence est entrée en matière sur l'avant projet de la Déclaration sur les objectifs et finalités d'instruction de l'Ecole publique et s'est exprimée sur les Thèses relatives à l'intégration des TIC dans l'enseignement, élaborées par le Conseil de la coordination auquel elle a transmis ses conclusions. La Conférence a voté pour son adhésion à la Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Education et en Formation (FREREF). Elle a par ailleurs décidé de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'assurer une coordination des projets romands déposés dans le cadre de la Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des TIC dans les écoles. Elle a recommandé à ses membres d'accorder à la Fondation «Regio Films» (fonds régional de soutien à la production audiovisuelle) un soutien financier pour une période de trois ans. Pour terminer, elle a accepté une prolongation du mandat du Conseil provisoire de la HETS, ainsi que l'amendement de ce mandat proposé par ledit Conseil.

Composition de la Conférence

Madame Anne-Catherine Lyon, qui a succédé à Madame Francine Jeanprêtre au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) représente le canton de Vaud depuis mai 2002.

A la fin de l'année, la Conférence a pris congé de Madame Anita Rion, représentante du canton du Jura. La nouvelle Ministre de l'Education, Madame Elisabeth Baume-Schneider, lui succède. Les autres cantons sont représentés par les mêmes magistrats qu'à fin 2001.

1.2 Le Bureau de la CIIP

Au cours du premier semestre de la période considérée, le Bureau a réalisé ses missions en fonctionnant par voie de circulation (adoption des ordres du jour des assemblées plénières, expédition de diverses affaires courantes). Il s'est réuni par la suite

à deux reprises sous la conduite du nouveau président de la Conférence M. Thierry Béguin, le 17 juillet et le 12 novembre ; il a rencontré, au nom de la Conférence, le bureau du conseil de la coordination.

1.3 Le Secrétariat général

Généralités

L'activité du secrétariat général de la Conférence au cours de l'année 2002 reste polarisée sur ses missions statutaires (art 13 des Statuts). Sa tâche de coordination des travaux des diverses conférences, commissions permanentes et groupes de travail s'exerce essentiellement par son appui administratif et scientifiques à leurs travaux :

- conseil de la coordination : Caroline Codoni-Sancey ;
- conférence des secrétaires généraux (CSG) : Caroline Codoni-Sancey ;
- conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) : Raymond Clavel ;
- conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) : Jean-Pascal Mougin ;
- conférence des chefs de l'orientation (CCO) : Raymond Clavel ;
- conférence des directeurs de HEP (CDHEP) : Olivier Maradan, puis Francine Clavien ;
- conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC) : Anne-Marie Cardinaux ;
- commission pédagogique (CP) : Olivier Maradan, puis Francine Clavien ;
- commission de l'enseignement spécialisé (CES) : Raymond Clavel ;
- commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) : Erwan Burkhart ;
- groupe de travail « Politique de l'enseignement des langues » (GTL) : Michel Nicolet ;
- groupe de travail « Education et prévention » (EDUPRE) : Michel Nicolet ;
- comité de rédaction du Plan d'étude cadre romand (PECARO) : Olivier Maradan.
- commission du Centre de production documentaire OSP : Anne Schaller

L'importance croissante des travaux de coordination conduits sous l'égide de la Conférence suisse (CDIP) a requis une présence et une participation non négligeable du secrétaire général dans les organes préparatoires de la CDIP. Le secrétaire général participe notamment aux travaux des commissions suivantes : état-major du SG/CDIP, CSG/DSK, groupe de travail sur la documentation OSP. Il assiste aux assemblées plénières et prépare les ordres du jour du comité à l'intention des membres CIIP.

Activités particulières

On relèvera notamment

- les travaux préparatoires devant conduire à une meilleure insertion des travaux de la conférence des chefs de service de la formation professionnelle tant dans le giron de la CDIP que dans celui de la CIIP ;
- la collaboration au travail d'information et de défense des intérêts des cantons CIIP dans la procédure d'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.
- la préparation du colloque de la commission pédagogique sur PECARO (septembre 2002) ;
- dans le cadre de sa mission d'information, le secrétariat, avec la collaboration de l'IRD, secteur des publications, a présidé à la parution de deux numéros de la revue « *Politiques de l'éducation et innovations. Bulletin CIIP* » : novembre 2002 sur le thème de l'enseignement des langues et janvier 2003 sur le thème de la collaboration intercantonale en matière de formation

Personnel

Au 31 décembre 2002, le personnel du secrétariat comprend 23 personnes, soit 18.8 équivalents plein temps et une apprentie (1 secrétaire général, 1 adjoint, 7 collaboratrices et collaborateurs scientifiques, 2 chargés de mission, 1 assistante de direction, 2 adjointes administratives, 1 administrateur informatique, 7 collaboratrices de secrétariat, 1 concierge) 2.8 postes sont vacants.

La liste nominative des collaborateurs et collaboratrice du secrétariat général figure en annexe.

1.3.1 Le Centre de production documentaire sur les études et les professions

Le Centre est une nouvelle structure qui a commencé son activité en mars 2002. Il est chargé de produire les outils d'information et de documentation requis par les services d'orientation. Il dispose d'un poste de responsable et d'un appui de secrétariat.

Le Centre répond de son travail à une Commission de surveillance composée de 10 membres issus pour une moitié des milieux de l'orientation scolaire et professionnelle et pour l'autre moitié des milieux de la formation professionnelle et des milieux socio-économiques, marquant ainsi une volonté d'élargissement pour répondre aux besoins d'information tout en s'inscrivant dans la réalité sociale.

Cette Commission définit la politique de production d'information scolaire et professionnelle et détermine les besoins de production. Elle adopte le plan de production et veille au respect des règles déontologiques. Enfin, elle évalue la qualité des productions du Centre.

Production 2002 et groupes de travail

L'information documentaire romande sur les études et professions est composée de 5 types de production : 4 collections de fiches en ligne (fiches scolaires, universitaires, sur la formation continue et sur les métiers) consultables sur deux sites internet (orientation.ch et bop.ch), et une collection de dossiers d'informations sur les professions. Chaque collection bénéficie d'un groupe de tra-

vail ad hoc qui se réunit régulièrement et se charge de sa mise à jour et de son amélioration.

Durant l'année, le Centre a organisé une quinzaine de séances de travail avec les groupes de travail et participé à une trentaine de séances extérieures. La Commission de surveillance du Centre s'est réunie deux fois durant l'année.

Le travail de l'année s'est centré sur deux pôles : assurer la réalisation du plan de production et mettre en place une structure administrative adaptée.

On relève notamment :

- la révision des collections de fiches,
- la réalisation de 5 dossiers (1 publié en 2002 et 4 à paraître avant mars 2003),
- la réalisation d'une nouvelle maquette de dossier,
- le début d'une réflexion plus large sur chacune des productions et ses complémentarités avec les autres productions. Cette réflexion se prolongera en 2003 et devrait aboutir à la mise sur pied d'une politique globale de la production de l'information en orientation.

En 2002, la gestion et le développement du site orientation.ch ont été pris en charge par l'OFFT dans le cadre de l'APA2.

1.3.2 La gestion des dossiers de moyens d'enseignement

Eveil au langage et ouverture aux langues

L'année 2002 a été marquée par la fin des travaux d'adaptation des manuscrits d'EOLE (1^{ère} année enfantine – 6^e année) ainsi que par le lancement du processus de réalisation. La sortie de presse et la présentation de la collection EOLE auront lieu à la fin janvier 2003. Sous le nom de *EOLE : Education et ouverture aux langues à l'école*, cette collection propose deux volumes contenant chacun :

- un livre du maître (comprenant des notes méthodologiques, une présentation détaillée des activités, des annexes documentaires et des références bibliographiques)
- un ensemble de fiches d'activités reproductibles ainsi que
- deux Cd audio contenant des enregistrements (dans une cinquantaine de langues) nécessaires aux activités.

Les deux volumes sont complétés par une brochure formée d'un *glossaire plurilingue*, (présentant les 69 langues utilisées) de même qu'un *lexique plurilingue*.

Quant aux degrés 7 à 9, La Conférence a décidé, prenant acte des positions exprimées lors de la consultation organisée à l'automne sur le rapport du groupe de travail *Eole secondaire*, de suspendre les travaux relatifs à ce dossier estimant toutefois qu'ils pourront être repris ultérieurement à la lumière des réflexions et des projets en cours dans le domaine de l'enseignement des langues et des propositions finales de PECARO.

Groupe de référence du français

Un groupe de travail, dit *groupe de référence du français*, a été constitué en mars 2002, suite :

- à la requête reçue de la Conférence des chefs de service d'enseignement, le 6 mai 1999 ;
- aux conclusions du colloque scientifique organisé par l'IRDP les 2 et 3 octobre ;
- aux dossiers et aux conclusions du forum organisé par l'IRDP le 31 janvier 2001 ;
- à l'aval de la CSE sur les propositions émises dans le plan d'action proposé le 16 octobre 2001.

Activités

Le groupe est constitué de S. Aeby Daghé, D. Bétrix Köhler, J.-F. de Pietro, J. Dolz, N. Huser, C. Merkelbach, N. Revaz, M. Saada-Robert, M. Wirthner, et de P. Martinet, coordinateur.

Le groupe a été mandaté par le secrétariat général entre janvier et septembre 2002 (sur un mandat du 8 mars 2002). Le mandat demande au groupe de référence, dans ses grandes lignes, de :

- préciser le statut du français langue d'enseignement et d'apprentissage.
- définir les finalités principales de l'enseignement du français.
- établir une mise à jour théorique dans les domaines utiles à l'enseignement/apprentissage du français.
- donner une cohérence didactique à l'enseignement du français.
- établir une ligne de progression des apprentissages.
- baser notamment l'enseignement du français sur les pratiques textuelles.
- clarifier le ou les rôle(s) et la place de l'évaluation.
- faire des propositions concernant la place et la nature des moyens d'enseignement du français.

Le rapport du groupe de référence du français (GREF) a été mis en consultation dès octobre 2002 auprès de la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) et de la Commission pédagogique, conformément à la décision de la CSG du 21.08.02.

Se basant sur les deux consultations susmentionnées, la Conférence se voit proposer d'arrêter des lignes directrices au sujet de l'enseignement du français, dans sa première séance de janvier 2003 (objet non traité et reporté au 3 avril 2003).

Maths 7-8-9

La rédaction du manuscrit d'un moyen unique Maths 7-8-9 s'est poursuivie et s'est achevée dans les délais prévus, le 31 août 2002.

La procédure de vérification s'est déroulée durant tout l'automne 2002 et son rapport final a été transmis à la commission pédagogique. Conformément à la directive du 17 décembre 1999, émise au sujet des relations de la commission pédagogique avec le dispositif d'élaboration des moyens d'enseignement, une séance générale a été organisée en vue de l'adoption du manuscrit par la conférence des chefs de service de l'enseignement obligatoire.

Le calendrier arrêté initialement est parfaitement tenu. Les délais de la fin des travaux de réalisation sont fixés pour le 31 mai 2003, date de la sortie des nouveaux moyens d'enseignement Maths 7-8-9.

2. Les conseils consultatifs

2.1 Le Conseil de la coordination

Le Conseil de la coordination s'est réuni à quatre reprises, à Neuchâtel, durant l'année 2002 :

le 16 janvier

Le débat sur le thème de *l'incidence des technologies (ICT) sur le rôle et le fonctionnement de l'école* – initié en 2001 – s'est poursuivi et achevé. Réunis en groupes, les membres ont affiné la réflexion sur un catalogue de questions soulevées lors des rencontres précédentes. La présidente et le bureau ont ensuite procédé à une synthèse de ces réflexions et discussions sous forme de recommandations ou «thèses» du Conseil à l'intention de la Conférence.

le 24 avril

Les *thèses relatives à l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement* ont été adoptées définitivement par le Conseil. Elles sont classées en sept chapitres : finalités, formation initiale et continue des enseignants, partenariat public / privé, justice sociale et équité, soutien technique et équipement, mise en œuvre et évaluation. La Conférence en a débattu lors de sa dernière séance de l'année.

Le Conseil a ensuite entamé un autre débat relatif à l'enquête PISA 2000 (*Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves*), qui a mené une comparaison internationale des compétences des élèves à l'âge de 15 ans, notamment en lecture. Deux intervenants extérieurs ont été conviés à présenter les résultats de cette enquête et à livrer quelques pistes de réflexion et d'action.

Le 11 septembre

Deux autres invités, au profil différent, ont alimenté la réflexion du Conseil à propos des enseignements à tirer de l'enquête PISA et des changements à envisager pour l'école romande à la lumière de ces résultats. Une première série de «recommandations» a été lancée, telles que repenser les structures scolaires en «hétérogénéisant» les écoles et les classes pour maximiser le capital social des élè-

ves les plus faibles, lancer une grande «offensive lecture» en favorisant donc l'envie et le plaisir de lire chez les élèves, élaborer des outils faciles à utiliser pour le diagnostic différencié des compétences lectrices des élèves, etc.

Le 27 novembre

Une synthèse des débats antérieurs a été réalisée et mise en discussion, chacun tentant de souligner quelques idées fortes méritant d'être retenues. Ces nouvelles recommandations du Conseil relatives à «l'Après PISA 2000» ont été définitivement avalisées au début 2003.

Le Bureau du Conseil

Composé de Mme Anne Seydoux (présidente), M. Francis Girardin (député jurassien), M. Jean-François Künzi (SER), M. Léon Gurtner (CROTCEs) et de Mme Caroline Codoni-Sancey (secrétariat), le Bureau du Conseil de la coordination a tenu quatre séances préparatoires les 12 mars, 2 mai, 12 juin et 12 novembre 2002. Cette dernière a consisté en une rencontre avec le bureau de la CIIP et a permis de tirer un bilan intermédiaire du fonctionnement du Conseil (ceci au terme de quatre ans d'existence). Le fort absentéisme des membres a été déploré et les «attentes» de la Conférence vis-à-vis du Conseil ont été précisées.

2.2 Le Conseil de la recherche en éducation

Le Conseil de la recherche en éducation a tenu deux séances plénières, les 18 février et 11 novembre, sous la présidence de la Conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf. Les principaux objets traités ont été les suivants :

La recherche dans les HEP

Alexandre Etienne, recteur de la HEP du canton de Fribourg et membre du Conseil et de la CDHEP a présenté les travaux déjà réalisés dans les différentes HEP de Suisse romandes, par les responsables de la recherche qui se sont réunis pour mettre en place et coordonner la recherche. Un concept commun de la recherche, ainsi qu'un code d'éthique ont d'ores et déjà été adoptés par la CDHEP (le premier document en janvier et le second en mai). Un projet de revue commune, soutenu par la CDHEP, est en préparation.

L'inventaire critique de la recherche en éducation en Suisse romande et au Tessin

L'auteure de cette analyse, Elisabetta Pagnossin, collaboratrice scientifique de l'IRDP, a été invitée à présenter son travail. Les projets de recherche, rassemblés dans les institutions publiques et privées, universitaires et non universitaires, sont analysés, entre autres, sous l'angle de leur thématique, de leur durée, de l'origine de leur financement et des destinataires. Le document se termine par une série de recommandations. Une première discussion a permis de préciser certaines missions de l'IRDP, notamment au niveau de la coordination des recherches et de l'information. Le fait que l'inventaire débouche sur des recommandations finales a été très apprécié; celles-ci devront être reprises dans un débat plus large.

Le Pôle multisite de recherche en éducation pour la Suisse romande

Le directeur de l'IRDP a présenté un projet de Pôle multisite de recherche en éducation pour la Suisse romande, organisation en mesure de consolider et de coordonner la recherche dans la région. Les débats ont fait apparaître la nécessité, pour l'IRDP, d'être, en raison de ses compétences propres et reconnues en recherche et de son réseau de chercheurs, un centre de gravité en Suisse romande, un point focal, un lieu d'expertise, un lieu de conseil, d'accompagnement, de stimulation et de valorisation des compétences de recherche de la Suisse romande.

La Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF)

Le Conseil a recommandé à la CIIP de poser candidature pour que la Suisse romande puisse faire partie de cette Fondation, instrument que les régions européennes se sont donné pour favoriser la recherche et le développement en éducation. La FREREF est une plate-forme d'échange et de coopération entre décideurs politiques et chercheurs en éducation.

Les actions en cours

Le Conseil a en outre été régulièrement informé des travaux en cours : PISA 2000 et 2003, EVAMAR (Évaluation de la nouvelle maturité), MATHEVAL (Évaluation du nouvel enseignement des mathématiques en Suisse romande). Il a également entendu une présentation, par Anne-Nelly Perret-Clermont, de l'action DO-RE, projet du Fonds national et de la CTI (Commission technologie et innovation de l'OFFT) visant à promouvoir la recherche appliquée dans les nouvelles Hautes écoles : HES et HEP.

Le Bureau du Conseil de la recherche

Dans sa nouvelle composition, le Bureau s'est réuni le 12 avril sous la présidence du directeur de l'IRDP. Cette séance a été statutairement consacrée à la préparation de la plénière de mai. Au vu de l'état d'avancement des dossiers préparatoires et en l'absence d'urgence, la Présidente, sur proposition du Bureau, a jugé préférable de renvoyer la plénière du Conseil à novembre. Pour préparer la plénière de novembre, le Bureau s'est réuni le 22 octobre à Fribourg.

3. La Conférence des secrétaires généraux

La CSG s'est réunie les 9 janvier, 20 mars, 25 avril sous la présidence de M. Frédéric Wittwer (GE) et les 27 juin, 21 août, 3 octobre, 6 novembre et 12 décembre sous la présidence de M. Claude-Henri Schaller (NE).

M. Fabien Loi Zedda, représentant vaudois, a quitté ses fonctions en avril 2002 et a été remplacé à l'été par M. Jean-François Steiert, délégué aux affaires intercantionales du DFJ.

Les principaux sujets débattus par la CSG durant l'année, principalement dans le but de préparer les séances de la CIIP, ont été les suivants:

Objets CIIP

- Moyens d'enseignement : règlement de fonctionnement du nouveau dispositif.
- Création d'une agence nationale sur le multilinguisme : éventualité d'une offre CIIP.
- Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants : examen et proposition d'amendement.
- Rapport du groupe de travail EduPré (éducation et prévention) : examen des résultats de la consultation auprès des cantons et propositions de suites.
- Portfolio Européen des Langues (PEL) : préavis favorable à son introduction et généralisation.
- Nouveau cahier des charges de la conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO) : préavis positif.
- Conditions d'admission et cours d'introduction dans les HEP : examen des propositions faites par la CDHEP.
- Intégration linguistique des immigrants en pays francophone : examen des propositions formulées par la Délégation à la Langue Française (DLF).
- Convention intercantonale concernant l'Ecole romande de psychomotricité (ERP) du 9.3.1995 : préavis positif à l'introduction d'un avenant définissant de manière automatique l'abrogation de ladite Convention dès lors que l'accréditation HES de la filière de formation en psychomotricité, ainsi que la reconnaissance du diplôme au sein de la HES-S2, seront acquises.
- Création d'un groupe paritaire SER-CIIP : préavis positif à la proposition du SER.
- Principes généraux d'une politique coordonnée en matière d'enseignement des langues pour la Suisse romande : mise en consultation du rapport du Groupe de Travail Langues (GTL) auprès de la CSE, Commission pédagogique et du SER.
- Rapport du groupe de réflexion «EOLE secondaire» : mise en consultation du compte-rendu sur la

consultation à propos de ce rapport, également auprès de la CSE, de la Commission pédagogique et du SER.

- Rapport d'évaluation des principales activités scientifiques de l'IRDP par le Comité scientifique de l'IRDP : examen.
- Haute Ecole de Musique de Suisse romande (HEM) : poursuite de la mise en place des structures.
- Création d'un Pôle multisite de recherche et d'évaluation en éducation de la Suisse romande et du Tessin : examen de la proposition du Conseil de la recherche en éducation (CRE).
- Thèses du Conseil de la coordination relatives à l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement : préavis à l'intention de la Conférence.
- Statuts de la CIIP de 1996 : préavis positif à l'opportunité d'y apporter un «toiletage».

Objets CDIP

- Consultation sur des normes relatives à l'auto-évaluation des écoles : renonciation à émettre un avis romand.
- Consultation sur la politique des écoles de degré diplôme (EDD) en Suisse romande : préavis à l'intention de la CIIP.
- Label de qualité pour les institutions de formation continue EduQuA : soutien à son adoption.
- Consultation sur le projet CODICRE de «Développement coordonné du cycle élémentaire» : préavis.
- Consultation sur le projet d'accord intercantonal sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves particulièrement doués en musique, art ou sport : renonciation à formuler une réponse romande.
- Programme de travail de la CDIP (à dater de 2001) : échange et examen.

Séance plénière CSG-CSE, le 3 octobre à Airolo (TI)

En première partie de séance s'est tenu un débat sur l'évaluation interne des établissements, introduit par trois intervenants : MM. Charles Landert (*Landert Farago & Partner*, Zurich, membre du comité de la Société suisse d'évaluation – SEVAL), Thomas Raaflaub (enseignant de Feutersoey, participant au projet bernois de «Qualité dans les écoles» – QUES / ADEQUA) et Jacques Weiss (directeur de l'IRDP). Les deux conférences ont ensuite discuté l'avant-projet de *Déclaration de la CIIP sur les finalités et objectifs d'instruction de l'Ecole publique*.

4. Les conférences des chefs de service

4.1 La conférence des chefs de service de l'enseignement

Généralités

La conférence des chef(fe)s de service de l'enseignement (CSE), sous la présidence de Monsieur Jean-François Lovey, a tenu six séances en 2002, les 23 janvier, 13 mars, 8 mai, 5 juin, 18 septembre et 13 novembre, chaque séance ayant été précédée d'une réunion de son Bureau.

Mutations

Totalisant vingt membres, la CSE a connu en cours d'année quelques changements et renouvellements : le départ de Messieurs Christian Cornamusaz (VD), Pierre-Marie Gabioud (VS), Michel-Claude Schneuwly (FR); l'arrivée de Madame Cilette Cretton, adjointe du directeur général de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud, et de Monsieur Michel Beytrison, adjoint du chef de service de l'enseignement du canton du Valais.

Le Bureau 2002 de la CSE est toujours composé de quatre membres : le président, Monsieur Jean-François Lovey (VS), le vice-président, Monsieur Dominique Chételat (BE), Madame Cilette Cretton (VD), en remplacement de M. Cornamusaz, et Monsieur Raymond Clavel, secrétaire de la conférence.

Activités

Ayant eu à traiter tout au long de l'année des objets conséquents et d'importance, tant au niveau national que romand, la CSE a mis sur pied plusieurs groupes de travail, munis d'un mandat à durée limitée. Les membres qui ont participé aux travaux de ces groupes se sont réunis une à trois fois successivement.

Libre passage et mobilité des élèves entre écoles de différents cantons – projet d'accord intercantonal

A l'aide d'un groupe de travail ad hoc, présidé par M. Denis Racle (BE), et composé de Messieurs Werner Kull (FR) et Jean-François Charles (SESSFO, VD), la CSE a travaillé durant l'année 2002 à l'élaboration d'un projet de convention intercantonale. Incluant les échanges en matière d'arts et de sports, l'avant-projet de la CSE prévoyait également des motifs supplémentaires de déplacements.

Dans l'attente des résultats du dossier mis en consultation par la CDIP/CH, dont le projet d'accord intercantonal porte sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves particulièrement doués en musique, art ou sport, les travaux de la conférence ont été suspendus jusqu'à nouvel avis.

Prise en charge des frais de remplacement pour le personnel cantonal engagé à temps partiel – projet CSE

Sur la base d'une enquête par questionnaire préalablement menée, la CSE a planché sur l'élaboration de propositions en vue de l'établissement d'une plate-forme commune de réglementation en la matière.

Ce projet est toujours en cours de préparation.

Ci-dessous et en bref, les divers objets soumis à examen auprès de la CSE :

EDD – consultation

Suite au débat politique mené par la CIIP sur l'avenir des écoles de degré diplôme (EDD), la CSE a été invitée à donner son avis sur un projet de règlement pour la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles préparatoires spécialisées (Fachmittelschule) issu de la CDIP en date du 6 février 2002.

Cycle élémentaire - consultation

Avis de la CSE à l'intention de la CIIP concernant le Projet CODICRE «Développement coordonné du cycle élémentaire / Rapport intermédiaire à l'intention de la CDIP», projet et propositions transmis aux régions CDIP pour consultation selon arrêt du Comité de la CDIP.

Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants – consultation

Dans le cadre d'une politique générale d'intégration, et à la demande de la CSG, la CSE a été entendue sur le projet adopté par la CES le 6 mars 2002, notamment en ce qui concerne les conséquences éventuelles sur l'organisation générale de l'école. Une appréciation de ce concept en tant que «modèle» pour la scolarisation d'enfants af-

fectés d'autres handicaps a également été débattue.

Conférence des responsables des échanges - consultation sur le projet de Statuts, courrier de la Fondation.ch du 16 août 2002

L'objet de la consultation était l'institutionnalisation et la professionnalisation d'une conférence des responsables des échanges d'élèves au niveau national, en la dotant de statuts, d'un mandat et d'un budget.

Avis de la CSE émis durant le mois de novembre 2002, sur requête de la CSG lors de sa séance du 21 août 2002 :

- Principes généraux d'une politique coordonnée en matière d'enseignement des langues pour la Suisse romande.
- Eveil aux langues EOLE secondaire, proposition de suivi.
- Texte « L'enseignement / apprentissage du français à l'école obligatoire » (GREF).

Intégration linguistique des immigrants en pays francophone. Proposition de la Délégation à la langue française - consultation

Lors de sa séance du 20 septembre 2002, la CIIP a pris acte de la Recommandation des organismes linguistiques de la Communauté française de Belgique, de France, du Québec et de la Suisse romande relative à l'intégration linguistique des immigrants en pays francophone. Le dossier a été transmis à la CSE pour examen.

Formation des enseignants dans le domaine des TIC - consultation

Consultation concernant les «Recommandations du groupe d'experts pour la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Dans la perspective d'une éventuelle prise de position commune des cantons romands, exprimée par la CIIP relativement à cette consultation de la CDIP, la CSE a été invitée à fournir son appréciation.

Autres activités

PECARO

Suivis réguliers de l'évolution du projet.

Rencontre avec le SER et sa délégation

La conférence des chefs de service a rencontré durant le premier trimestre de l'année le SER et sa délégation. Pour l'occasion, les parties représentées ont notamment échangé sur des thèmes tels que PISA et le PECARO.

Formations et suivi des dossiers de moyens d'enseignement

- Formations Maths 5-9 et Séquences didactiques. Suivi des travaux de la CPE (concept romand de formation), contrôle des dépenses et respect des budgets, sous la responsabilité de Mme Christiane Brühlhart.
- Dossier Maths 7-8-9. A plusieurs reprises, la conférence a consacré quelques moments à la prise de connaissance et au suivi du dossier Maths 7-8-9, notamment en ce qui concerne les coûts et la thématique des supports électroniques
- Collection Théâtre Suisse – Jeunesse « Rideau rouge » / prise de décision de la CSE en ce qui concerne une demande de subside.

Désignations

- Commission pour la formation romande des directeurs d'établissements : nomination.
La conférence a proposé de désigner, Mme Jacqueline Perrin (GE), comme présidente de la commission et M. Michel Beytrison (VS), en remplacement de M. P.-M. Gabioud, comme membre CSE de la commission. La CIIP a validé cette proposition.
- Désignation d'un nouveau membre CSE au Conseil de la coordination (en remplacement de M. Schneuwly) en la personne de M. Daniel Brosy (JU).
- Désignation de membres de la CSE pour le suivi du dossier «Nouveau concept en français». Il s'agit de MM. Georges Schürch (GE) et Daniel Christen (VD).
- HES-SO : désignation de M. Cl. Fedelbaum, directeur du gymnase de Morges, proposé pour siéger au sein de la Commission spéciale des admissions, en tant qu'expert issu du secondaire supérieur.

4.2 La conférence des délégués aux affaires culturelles

La Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles de la Suisse romande (CDAC) a tenu six séances au cours de l'année 2002 : le 25 février à Berne (suivie de la visite de l'exposition consacrée par le Musée d'histoire de Berne aux tapisseries du temps des Guerres de Bourgogne); le 26 avril à Delémont (suivie, pour les délégués aux affaires culturelles des cantons concernés, par une rencontre avec les responsables de la Communauté de travail du Jura/CTJ); le 13 juin à Neuchâtel; le 27 septembre à Neuchâtel; le 25 octobre à Moutier (suivie d'une visite du Musée jurassien d'art et d'histoire); le 20 décembre à Delémont.

La composition de la CDAC, constituée de sept personnes, n'a pas varié jusqu'au terme de l'année, moment où il a été pris congé de M. Walter Wenger, représentant de la partie francophone du Canton de Berne, qui a fait valoir son droit à la retraite. La fin de l'année a marqué aussi l'échéance de la présidence assumée durant deux ans par M. Michel Hauser; pour succéder à celui-ci à partir du 1^{er} janvier 2003, c'est M. Karl Salzgeber, délégué aux affaires culturelles du Canton du Valais, qui a été désigné. La CDAC a bénéficié au demeurant d'un appui administratif de la part du Secrétariat général de la CIIP, par le truchement de Mme Anne-Marie Cardinaux-Mamie, qui a notamment assumé la rédaction des procès-verbaux de séances.

Au cours de ses réunions, la CDAC, selon sa vocation même de lieu d'échanges et de concertation, a examiné une trentaine de dossiers de requêtes financières adressées au titre des affaires culturelles à tout ou partie de ses membres. Elle a permis de la sorte à ceux-ci de se déterminer aux meilleures conditions d'évaluation et de cohérence. L'une de ces requêtes a débouché sur un engagement conjoint de chacun des cantons membres de la CDAC en guise de soutien à la publication, par un éditeur lyonnais spécialisé dans la création d'outils d'information pour la jeunesse, d'une brochure relative à l'art du vitrail, dans laquelle ont pu être insérées de la sorte plusieurs illustrations se rapportant à la Suisse romande.

Au demeurant, la CDAC a traité de divers autres sujets d'intérêt commun pour ses membres :

Appartement d'artiste à Barcelone

Ouvert à l'été 2001 à l'initiative de la CDAC, l'appartement d'artiste sis dans la vieille ville de Barcelone a accueilli à tour de rôle, pour un séjour de six mois, ses deuxième et troisième résidents, désignés pour l'un par le Canton de Neuchâtel, pour l'autre par le Canton de Fribourg. La CDAC a pourvu à l'établissement d'un contrat et d'un cahier des charges pour le correspondant permanent choisi sur place, ainsi qu'à quelques aménagements pratiques requis en l'appartement, en fonction des expériences faites par ses premiers bénéficiaires.

Hautes écoles

A l'instar de l'année antérieure, la CDAC a suivi de manière régulière l'évolution, sous l'égide de la CIIP, des projets de mise en place de Hautes Ecoles de Théâtre d'une part, de Musique d'autre part. Ses séances ont permis à ses membres d'échanger régulièrement leurs informations et appréciations au sujet de l'avancement de ces projets.

Associations romandes de promotion culturelle

La CDAC a continué de remplir sa fonction de lieu de concertation et de coordination à propos de l'engagement des cantons romands à l'égard des associations d'envergure romande (CORODIS, ARTOS, BASIS, Fondation pour les chansons et musiques actuelles, etc). Sur la base des informations qui lui sont parvenues et de l'analyse qu'elle en a faite, elle a émis à l'adresse de la CIIP un projet de recommandation en faveur de l'implication des cantons romands dans le fonds régional de soutien à la production audiovisuelle tel que conçu et constitué par l'Association REGIOFILMS. En outre, conformément aux objectifs qui lui ont été assignés par la CIIP, la CDAC a poursuivi ses réflexions au sujet des collaborations culturelles entre cantons romands, en vue de définir et mettre en œuvre – en plus de l'offre d'appartements d'artistes à New York et Barcelone – de nouvelles démarches conjointes des cantons romands; des propositions en ce sens devraient pouvoir être formulées en bonne et due forme durant le premier semestre de l'année 2003.

Relations au niveau suisse

Les membres de la CDAC ont régulièrement participé aux séances de la Conférence suisse des délégués cantonaux aux affaires culturelles, rencontres qu'ils ont à chaque fois préparées entre eux. Ils y ont notamment suscité une approche de la problématique de la révision de la législation fédérale sur les loteries, problématique considérée sous l'angle de ses implications sur l'encouragement aux activités culturelles. La présidente de la Conférence suisse, déléguée aux affaires culturelles du Canton de Zoug, a été conviée du reste à la séance tenue par la CDAC à Moutier, pour un échange sur les sujets d'actualité et pour aborder, en compagnie d'une représentante d'une fondation alémanique privée, les modalités d'une collaboration culturelle entre cantons romands et cantons de Suisse centrale. En outre, le président a représenté la CDAC au sein d'un groupe de travail constitué par la Conférence suisse en vue de l'élaboration d'un vade-mecum traitant des aspects juridiques de l'action culturelle, tandis que son collègue valaisan assurait la présence romande dans un autre groupe de travail constitué par la Conférence suisse des directeurs d'instruction publique à propos de la mise en œuvre de l'article 69 de la Constitution fédérale relatif à la culture.

4.3 La Conférence des chefs de l'orientation scolaire et professionnelle

Généralités

La conférence des chef-fe-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO) a tenu sept séances en 2002, les 28 janvier, 18 mars, 2 mai, 27 juin, 26 et 27 août, 24 et 25 septembre et 19 novembre, sous la présidence de Monsieur Claude Jeandroz.

Composition

La CCO n'a pas connu de changement parmi ses membres.

Activités

Poursuivant leurs tâches, conformément aux objectifs prévus dans le programme de travail de la CIIP pour les années 2001-2004, les membres de la CCO se sont engagés dans plusieurs groupes de travail ou commissions :

Centre et commission pour la production de l'information sur les études et les professions

La mise en place du centre par le secrétariat général de la CIIP, sur la base d'une convention intercantonale (27.09.01), a été l'événement majeur de l'année 2002. La mission première de ce centre consiste à produire les outils d'information et de documentation communs requis par les services cantonaux de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire. Sur invitation de la CIIP, cinq collaborateurs des offices cantonaux d'orientation ont été proposés par la CCO afin d'être nommés dans la commission – organe de surveillance du centre qui compte dix sièges : ils contribueront notamment à la définition de la politique et des besoins de production de l'information sur les études et les professions.

Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche qualité

Depuis 2001, la CCO travaille à la promotion d'une «démarche qualité» au sein des offices d'orientation de Suisse romande et du Tessin en vue d'obtenir, à terme, une certification reconnue sur le plan national.

Après avoir élaboré un inventaire des prestations, dans le domaine du conseil et de l'information, qui doit être encore soumis pour examen à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), la CCO a travaillé tout au long de l'année 2002 à l'achèvement de trois documents s'inscrivant dans le cadre de cette démarche :

- « Charte institutionnelle »

Ayant préalablement dressé un inventaire des chartes et codes déontologiques existants et après avoir consulté les praticiens de l'orientation, à l'interne de chaque office cantonal d'orientation, la

CCO a été en mesure de finaliser un document qu'elle a pu transmettre en fin d'année au secrétariat général.

- Critères (normes et standards minimaux) de qualité

A l'issue d'un important travail de prospection et d'exploration, d'un repérage systématique des normes et critères déjà existants dans le domaine du conseil et de l'information, un premier tableau synoptique a été constitué. Ce document est en cours d'étude et de finalisation.

- Référentiel de compétences des conseillers-ères en orientation

Après un premier examen détaillé des travaux et documents existants (ROM, AIOSP, etc.), le référentiel de compétences a été mis en attente. Cette étape se poursuivra durant l'année 2003.

Convention Uni 5^e

Issu des négociations conduites au sein de la Commission de politique de formation de l'Institut de psychologie de l'UNIL, des discussions menées au sein de la CCO, un projet de réexamen de la Convention Uni 5^e du 26.11.1992 actuellement en vigueur est à l'étude, avec l'aide et le soutien du secrétariat général.

Ce réexamen de la convention, de la collaboration avec l'université et notamment des conditions de participation financière des cantons pour la formation des conseillers et conseillères en orientation donne suite au projet de «Diplôme d'études supérieures spécialisées en conseil, orientation et management de compétences (DESS-COMCO)», soumis et élaboré par l'UNIL, représentée par Monsieur le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, sous l'égide de la CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale) et entré en vigueur en automne 2002.

Congrès 2003 de l'Association internationale pour l'orientation professionnelle (AIOSP), à Berne (3.09.03 au 6.09.03)

Le thème du congrès 2003 s'intitule : « Qualité et contrôle de la qualité dans le conseil en orientation et la formation ». Les membres de la CCO, ainsi que leur office cantonal, suivront pleinement le Congrès. Dans le cadre de la manifestation dite « Journée des régions », des établissements ou institutions de leur canton respectif apporteront une contribution directe par l'accueil des congressistes et par des présentations spécifiques liées à une démarche qualité.

Autres activités et/ou mesures adoptées

- Mandat et organisation de la conférence des chef-fe-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO). Sur proposition de la conférence, la CIIP a pris un arrêté le 20 septembre 2002 sanctionnant ce mandat.
- EDD – consultation
Suite au débat politique mené par la CIIP sur l'avenir des écoles de degré diplôme EDD, la CCO a été invitée à donner son avis sur un projet de règlement pour la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles préparatoires spécialisées (Fachmittelschule) issu de la CDIP (6.02.02).
- Suivi attentif et régulier des projets PIM (projet alémanique de gestion des informations sur les métiers et les formations), BOP (Bourse des offres

de perfectionnement), ainsi que du dossier Orientation.ch, en collaboration avec l'ASOSP, le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et le Centre de production de l'information sur les études et les professions de la CIIP.

- Renforcement de la Commission permanente pour la formation continue et le perfectionnement (CPFPC), commission de l'Association romande de conseil en orientation scolaire et professionnelle (ARCOSP).
- La CCO a entendu l'appel de la CPFPC (commission permanente pour la formation continue et le perfectionnement). Les cantons de Fribourg, Jura et Valais ont été sollicités pour renforcer et mieux étoffer la commission en ressources humaines.

4.4 Conférence des chefs de services de la formation professionnelle

En 2002, la CRFP a procédé à une restructuration interne visant à rendre plus transparents les travaux réalisés par l'ensemble des commissions, groupes de travail et projets menés sous son égide. Ces organes sont désormais répartis au sein de cinq domaines-clé.

DOMAINE 1 CRFP «DIRECTION ET GESTION DE LA CRFP»

Les président et vice-président de la CRFP ainsi que l'adjoint du secrétaire général CIIP suivent les projets et dossiers stratégiques mentionnés ci-après.

Suivi des nouvelles loi (nLFPr) et ordonnance (nOFPr) fédérales sur la formation professionnelle

La CRFP a suivi en 2002 avec beaucoup d'attention les travaux liés à la future nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Elle s'est constamment tenue au courant de l'avancement des travaux des parlementaires fédéraux. La CRFP est intervenue à de nombreuses reprises auprès de diverses institutions, parlementaires et autres personnes afin que le principe même des forfaits différenciés figure dans le texte de la nouvelle loi, finalement adoptée par les Chambres fédérales le 13 décembre 2002. Il est en effet vital que les écoles à plein temps (notamment les écoles de métiers), très largement répandues en Suisse latine, jouissent d'un subventionnement fédéral en conséquence. La Conférence des chefs de service de la formation professionnelle conduit par ailleurs plusieurs projets dans le cadre du 2e Arrêté fédéral sur les places d'apprentissages (ApA 2) et visant à préparer l'entrée en vigueur de la nLFPr.

Groupes de travail I-CH (réforme de la formation d'informaticien)

Président : M. J.-M. Frère, directeur général de l'OOFP Genève

Les critiques adressées à l'automne 2001 par la CRFP à l'OFFT sur l'organisation de la réforme ont conduit l'office fédéral à réunir en mars 2002 des représentants des cantons pour clarifier la situation et émettre des propositions. Une première séance de travail s'est tenue le 8 mai et quatre groupes de travail ont été constitués. MM. Imboden et Paillard ont représenté la Suisse latine dans cette phase. En juin, un rapport a été publié. Il débouchait principalement sur le report de l'entrée en vigueur de la réforme de 2003 à 2005. Depuis, un groupe de direction du projet élargi a été constitué sous la direction de l'OFFT. La CRFP y est représentée par MM. Imboden et Paillard. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 8 novembre. Il a désigné quatre groupes de travail chargés de l'harmonisation des projets-pilote, de la formation en entreprise et de celle des formateurs/trices, ainsi que de la réglementation de la formation.

Sur le plan opérationnel, le groupe I-SL (Informatique Suisse latine) créé par la CRFP pour remédier aux lacunes d'organisation du projet a tenu en 2002 des séances mensuelles. Son activité a consisté essentiellement à définir le contenu des modules de formation I-CH pour la Suisse latine et à coordonner ses activités avec les autres projets-pilote en Suisse. Depuis août 2002, M. Berginz, président du groupe I-SL, est employé à 50 % par I-CH afin de conduire le groupe de travail et rapporter sur son activité, procéder à la traduction des do-

cuments importants, collaborer avec le chef de projet de l'OFFT pour I-CH, représenter les écoles professionnelles et de métiers de Suisse latine au sein du groupe de conduite de projet élargie de l'OFFT.

Groupe de travail «Réforme de la formation commerciale de base» – RFCB

Président : M. J.-P. RoCHAT, chef du SFP Vaud

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises (17 mai, 20 juin, 2 octobre et 28 novembre).

Lors de la 1^{re} séance, il a déterminé ses missions. Un tour de table a permis de faire le point de la situation dans les divers cantons sur l'avancement des projets et de clarifier le niveau d'information des différentes parties concernées par la RFCB. En juin, le groupe a élaboré à l'intention de la CRFP la proposition de réponse à la consultation fédérale. Les séances d'octobre et de novembre ont été consacrées notamment aux sujets suivants : premiers résultats de la consultation, fenêtres pour les cours interentreprises, règlement d'organisation des examens de fin d'apprentissage (EFA), coût de la RFCB, formation des enseignants-e-s et des formateurs/trices en entreprise, moyens d'information, supports de cours pour la formation en école et en entreprise.

« Vente.CH » - Réforme de la formation dans le commerce de détail

Il n'existe pas de commission ou groupe de travail CRFP mais un «groupe de pilotage national» et plusieurs groupes de travail dans lesquels la CRFP est représentée.

Commission CRFP «Formation professionnelle des domaines de la santé et du social»

Président : M. J.-M. Frère, directeur général de l'OOPF Genève

La commission a tenu trois séances en 2002 (8 mars, 7 mai et 4 septembre). Elle s'est penchée sur la planification et l'organisation du projet romand de CFC social. Elle a établi des points de situation concernant en particulier le projet romand «Formation d'aide-familiale, de gestionnaire en économie familiale, d'assistant-e en soins et en santé communautaire (...)» (cf. avancement du projet ci-après), la mise en place de la maturité professionnelle santé-social dans les différents cantons, la reconnaissance des formations d'éducateurs/trices spécialisé-e-s et d'éducateur de la petite enfance de Suisse romande. Enfin, diverses délégations de la commission ont travaillé avec les associations et institutions tant romandes que fédérales compétentes dans ces domaines, de manière à préparer l'avènement de nouvelles professions et formations au secondaire II comme au tertiaire non-universitaire en Suisse romande.

Projet ApA 2 «Formation d'aide familiale (AF), de gestionnaire en économie familiale (GEF), d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) comprenant un tronc commun aux trois professions avec CFC, et possibilité d'acquérir une maturité professionnelle socio-sanitaire»

Président : M. S. Darioli, chef du Service de l'action sociale, Valais

Ce projet, développé à l'échelle des cantons romands, a pour dessein de faciliter la réforme de la formation professionnelle et l'intégration des professions de la santé et du social par le développement de synergies entre les formations existantes (AF – GEF) et la nouvelle formation d'ASSC. En août 2002, 15 classes-pilotes ont été ouvertes dans cinq des cantons romands sur la base de ce concept prévoyant un tronc commun pour l'apprentissage des professions d'AF, de GEF et d'ASSC.

Les groupes de pilotage et de travail ont organisé chacun cinq et onze séances dans le courant de l'année. Elles ont notamment permis de finaliser divers processus :

- rédaction d'une brochure d'information sur le tronc commun (disponible depuis le 1^{er} mars 2002 dans chacun des sept cantons associés au projet);
- élaboration du programme-cadre pour la première année et de propositions pour le règlement fédéral de formation d'ASSC;
- réglementation des aspects financiers liés à l'ouverture de classes-pilotes dans les cantons;
- préparation à l'ouverture en août 2002 de 15 classes de 1^{re} année réparties sur cinq cantons;
- élaboration du plan d'étude romand de 2^e année;
- fixation des conditions d'admissions pour les 1^{re} et 2^e années.

Les réflexions relatives à la voie B se poursuivent (maturité professionnelle intégrée dans les trois années d'apprentissage) même si le concept de formation imaginé lors du dépôt du projet doit être revu suite aux résultats de la consultation CDIP relative au statut futur des EDD. Pratiquement, aucun modèle ne sera décliné avant d'avoir amené les trois professions au niveau CFC, en d'autres termes avant d'avoir un étalon de base. Ensuite, il s'agira d'examiner comment décliner cette formation en voie B pour d'autres groupes de personnes.

Projet ApA 2 «Mise en place d'une formation professionnelle initiale dans le domaine de l'accompagnement et de l'animation socio-éducative, débouchant sur un CFC, avec possibilité d'obtenir une maturité professionnelle orientation santé-social, phase 1»

Direction du projet : M. J.-M. Frère, directeur général de l'OOFP Genève. Chefs de projet : MM. J.-P. Bari et S. Jacquemet, Phronesis Consulting

Avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle qui intègre notamment les professions du domaine social, il est logique de s'interroger sur l'opportunité de mettre en place une formation de niveau initial (attestation de formation pratique, CFC) qui permette d'une part de valoriser de nombreuses activités déjà existantes dans ce secteur (petite enfance, parascolaire, périscolaire, personnes handicapées, personnes âgées), et d'autre part d'accéder à des formations supérieures de niveau HES via la maturité professionnelle. C'est dans cet esprit que des employeurs du social en Suisse romande ont contacté la CRFP en 2002 et que le projet a pris forme. Ce qui a intéressé d'emblée la Confédération dans ce projet romand qu'elle a finalement approuvé formellement le 22 novembre, c'est qu'il part d'un besoin d'une communauté importante d'employeurs et que ceux-ci sont prêts à réaliser un référentiel métier (1^{ère} étape) d'ici à fin mai 2003 qui devrait permettre par la suite de proposer un règlement de formation débouchant sur un CFC au niveau suisse (2^e étape) et une ouverture de classes dans les écoles professionnelles dès 2005 (3^e étape), en principe. Pour réaliser la 1^{ère} étape, une commission romande de pilotage ainsi qu'un groupe Métier ont été mis sur pied. Le site internet www.cfcsocial.ch renseigne sur l'évolution des travaux.

Projet ApA 2 «La Cité des métiers»

Président : M. J.-Ch. Lathion, directeur à l'OOFP Genève

Ce projet a pour but de valoriser des filières de l'apprentissage par le concept d'une « Cité des métiers » ou d'un « Village des métiers » représentant toutes les filières de l'apprentissage et les formations supérieures subséquentes, en entreprise comme en école, dans les centres de formation publics ou privés.

Le concept du projet romand, piloté par Genève et validé par l'ensemble des cantons à fin 2000, est modulable selon les besoins (entre 1'500 et 15'000 m²) et peut être intégré et adapté par chacun des cantons romands en fonction de ses objectifs spécifiques, de ses besoins, de ses possibilités, de ses contraintes, de son calendrier. L'application complète du concept « La Cité des Métiers » a été réalisée dans le cadre de la Foire de Genève, du 8 au 18 novembre 2001. Elle comprend une agora, des rues, des quartiers animés, regroupés par secteurs d'activités, des espaces conviviaux de contact et de démonstrations effectuées par les apprentis-e-s et les maîtres d'apprentissage.

« La Cité des Métiers » s'adresse aux visiteurs individuels, aux familles, aux groupes et à l'ensemble des écoles (public-cible défini selon les cantons, mais compris entre les 6^e et 11^e degrés).

Le principe d'égalité entre homme et femme est complètement intégré au concept.

Durant l'année 2002, le groupe de travail de la CRFP s'est réuni à deux reprises (27 mars et 28 novembre). Il a procédé aux évaluations des expositions tenues dans les cantons de Neuchâtel, Jura / Jura bernois, Fribourg et Vaud.

L'ensemble des cantons romands s'accorde à reconnaître le succès et la satisfaction générale résultant de telles opérations de promotion de l'apprentissage qui ont un impact sur toute une région et correspondent à un véritable besoin en matière d'information et d'orientation.

« La Cité des métiers » a joué un rôle de catalyseur sur l'ensemble des cantons et l'intérêt manifesté par les jeunes se concrétise tout au long de l'année scolaire par une demande continue de visites ou de stages en entreprises.

Commission AESS «Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées»

Président : M. F. Gubler, adjoint administratif au SFP Neuchâtel

Cette commission, créée pour coordonner l'offre et la demande parmi les filières de formation relevant de l'AESS et fixer des prix communs, s'est réunie une fois en 2002, le 27 mars, encore sous la présidence de M. B. Petitpierre. La séance a permis de faire le point de la situation, d'examiner l'offre 2002 / 2003 et d'approuver une approche romande s'agissant des filières à reconnaître.

Commission CRFP «Prévention dans le cadre de la formation professionnelle»

Présidente : Mme E. Palasthy, adjointe pédagogique au SFP Vaud

Cette commission s'est réunie à trois reprises en 2002 (22 février, 25 septembre et 28 novembre). Les membres de la commission ont proposé à la CRFP des recommandations concernant la reconnaissance de la réalité homosexuelle dans les écoles professionnelles. La CRFP les a ratifiées (après modification) dans sa séance du 15 mars 2002.

Les représentants-e-s des différents cantons au sein de la commission ont reçu une information détaillée relative à l'action du Conseil fédéral, qui met à disposition des écoles des fonds pour soutenir des projets dans le domaine des droits de l'Homme et de la lutte contre le racisme.

Ce forum d'échange d'informations entre les membres de la commission permet de communiquer les réalités cantonales concernant les sujets suivis de séance en séance, à savoir : la lutte contre le tabagisme, la prévention des suicides, le concept santé d'Emil Frey SA, le mobbing.

DOMAINE 2 CRFP «ENTREPRISES»

Projet ApA 2 « Système Qualité de l'Apprentissage - SQA »

Président : M. J.-P. Paillard, chef de projets à l'OOFP Genève

Ce projet, conçu avant tout pour faciliter la réforme de la formation professionnelle, améliorer et contrôler la qualité des apprentissages, promouvoir la filière de l'apprentissage et développer des compétences clefs dans les structures de formation des entreprises, a enregistré en 2002 une avancée significative. C'est au cours de quatre séances du groupe de pilotage, d'un *workshop* de deux jours organisé à Sierre et d'une journée de réflexion sur l'évaluation que les participant-e-s au projet ont pu prendre connaissance des différentes expériences menées pour SQA - dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et du Valais - et décider des options nécessaires à son développement. Le premier rapport d'évaluation externe a permis de valider les outils et de les perfectionner. La carte qualité, qui permet d'assurer un bon niveau de la formation en entreprise au travers de l'utilisation de ses 28 indicateurs, ainsi que les trois questionnaires utilisés avec les apprentis pour déceler leurs besoins, ont démontré leur bien-fondé. Les membres de la CRFP ont, lors de leur séance du 26 septembre 2002, pris connaissance avec intérêt du bilan de l'expérience des deux années précédentes. Pour la rentrée 2002, le projet s'est doté d'un guide, d'outils attrayants de par la ligne graphique retenue et le matériel utilisé, remis aux entreprises (classeur pour documenter la qualité de la formation offerte dans l'entreprise) ou aux spécialistes qualité qui soutiennent les entreprises (mallette avec la documentation). Les prévisions pour l'année scolaire 2002-03 sont très réjouissantes puisque l'expérimentation concerne plus de 7'000 apprenti-e-s et plus de 3'000 entreprises.

Projet ApA 2 «Label OFFT entreprise formatrice»

L'objectif de ce projet est double, soit valoriser l'engagement des entreprises formatrices et accroître tant l'intérêt que la notoriété de l'apprentissage auprès du public (plan qualitatif) et tirer parti de la reconnaissance officielle pour susciter l'intérêt des entreprises qui ne forment pas encore d'apprenti-e-s, tant dans les secteurs traditionnels que dans le domaine des nouvelles technologies (plan quantitatif).

Les besoins et la fixation des modalités pratiques de distribution ont été déterminés pour l'année scolaire 2002-2003. Diverses commandes ont été passées aux fournisseurs et les labels ont été remis aux offices, services cantonaux, puis aux entreprises, parallèlement à l'approbation des contrats d'apprentissage.

En outre, diverses campagnes ponctuelles de sensibilisation des entreprises à la notion de qualité ont été menées dans les cantons, en lien avec le projet SQA.

Commission CRFP «Cours pour maîtres d'apprentissage»

Président : M. J.-Ch. Lathion, directeur à l'OOFP Genève

La commission a siégé à quatre reprises en 2002 (27 février, 20 juin, 17 septembre et 12 décembre). Soucieuse de répondre aux besoins d'information et de formation des animateurs/trices de cours pour maîtres et maîtresses d'apprentissage de Suisse romande et du Tessin, la commission a organisé :

- une conférence, le 27 mai 2002, à l'intention des animateurs/-trices de cours intitulée « Nouvelle loi sur la formation professionnelle : concepts et changements à prévoir » avec la participation de Mme Marlyse Dormond, conseillère nationale, de MM. Pierre-Alain Gentil, conseiller aux Etats, et Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au Service vaudois de la formation professionnelle. Animée par M. Jean-Charles Lathion, la conférence a intéressé plus de 120 participants-e-s. Les grands axes de la nouvelle loi ont ainsi pu être discutés et les réactions et suggestions des animateurs/-trices de cours transmises aux représentant-e-s du Conseil national et du Conseil des Etats.
- un entretien, le 17 septembre 2002 avec M. Peter Knutti, secrétaire de la DBK, qui participe à l'élaboration de la future ordonnance fédérale sur la formation des maîtres d'apprentissage. La commission a étudié les propositions contenues dans la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation des maîtres d'apprentissage et a fait part de ses remarques et propositions sur la base des projets pilotes qu'elle suit en particulier.
- une journée de formation, le 20 novembre 2002, sur le thème « Enseigner et apprendre : l'accompagnement de l'apprenti-e dans la formation. »

Commission CRFP «Formation élémentaire»

Président : M. J.-F. Meylan, adjoint pédagogique au SFP Vaud

Lors de la séance du 24 octobre 2002, les membres de la commission ont abordé l'évolution de la formation élémentaire vers la formation au niveau attestation prévue par la nLFPr.

Les projets dans les domaines de la vente et du commerce inquiètent particulièrement les membres de la commission qui rejettent unanimement et fortement la dérive qui consiste à remplacer les anciens apprentissages de deux ans par des formations au niveau attestation tout en confiant aux cantons le soin de s'occuper (ou d'occuper...) les jeunes qui, actuellement, obtiennent l'attestation de formation élémentaire et qui n'obtiendraient dès lors plus rien. Cette évolution est jugée inacceptable.

Il y a une forte convergence quant au public-cible de la nouvelle formation : tous ceux qui ne peuvent obtenir un CFC. L'examen des procédures

cantonales d'admission en formation élémentaire met en évidence des différences importantes, du très formalisé (VD) au très peu formalisé (BE). Il n'y aurait aucun sens à appliquer une même procédure lorsque le nombre de dossiers varie de 200 à 12 selon le canton.

Projet ApA 2 «Formation pratique selon la nLFPr», développé par la Conférence suisse des offices de formation professionnelle – CSFP

Chef de projet : M. J.-F. Meylan, adjoint pédagogique au SFP Vaud

Ce projet a pour objectif de coordonner et d'évaluer les projets-pilotes cantonaux ou d'associations qui testent la formation au niveau de l'attestation. Il s'agit d'en tirer le plus d'enseignements possibles en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle formation tout en permettant aux offices, aux écoles et aux responsables d'associations de préparer concrètement l'entrée en vigueur de la nLFPr.

Dans le cadre du groupe de projet, un modèle de formation pratique a été réalisé à la demande des responsables de projets-pilote. Ce modèle de référence est basé sur l'enquête faite au début du projet auprès des offices, concernant les expériences tirées de la formation élémentaire et les souhaits en vue de la nouvelle formation. Il tient aussi compte des exigences exprimées dans le message du Conseil fédéral accompagnant le projet de nLFPr. Lors des trois réunions de chefs de projets et des deux journées intercantionales organisées en 2002, le modèle de référence a été progressivement amendé et amélioré, au même titre que les «éléments-clés» qui sont en quelque sorte la charte fondamentale de la formation au niveau attestation. Ces «éléments-clés» précisent la standardisation des formations, l'accompagnement individuel, la formation en entreprise, les cours interentreprises, la formation scolaire, l'attestation, la perméabilité, la suite de la formation, la dissociation de la formation et de la certification. Le modèle de référence et les «éléments-clés» sont l'expression d'un consensus entre acteurs de la formation au niveau attestation.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur le site www.csfp.ch sous la rubrique «projets».

Projet CRFP «Nouvelles formes de partenariat écoles – entreprises»

Chef de projet : M. J.-P. Gindroz, consultant externe

Les membres de la CRFP ont approuvé le descriptif du projet et son budget en séance plénière du 24 mai. Ce projet a un double objectif, soit la présentation de manière analytique de divers aspects de nature normative devant faire l'objet d'une réglementation ad hoc lors de la mise en place de filières de formation initiale fondées sur les principes de l'alternance, ainsi que l'élaboration d'un «Guide d'application» présentant les différents élé-

ments significatifs de nature organisationnelle qui entrent dans l'aménagement d'un partenariat Ecoles-Entreprises. Le 1^{er} juillet 2002 a coïncidé avec l'ouverture du site www.nfpa.ch alors que le recensement des filières construites en alternance en Suisse romande a été réalisé durant la période des vacances estivales avec le concours des offices cantonaux de la formation professionnelle. Le 13 septembre, le groupe d'expert-e-s constitué et présidé par M. Bernard Petitpierre a sélectionné les 20 filières appelées à constituer le panel de référence et les membres CRFP l'ont approuvé en séance plénière le 26 septembre. Durant les mois d'octobre et de novembre, le questionnaire a été élaboré puis validé par le Groupe d'expert-e-s puis, dès le 1^{er} décembre, l'enquête par questionnaire au sein du panel a été lancée selon une modalité interactive sur le site Internet. Quelques-unes des filières retenues au sein du panel sont étroitement liées au projet ApA 2 «Formation d'AF, de GEF, d'ASSC (...)» décrit plus haut sous domaine 1.

Groupe de travail CSFP «Développement des professions»

Président : R. Dietrich, chef de l'OFP Schaffhouse

En 2002, le groupe s'est réuni à sept reprises. Il a examiné 12 règlements d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage, ainsi que 14 règlements concernant l'organisation des cours d'introduction. Il a communiqué la synthèse de ses travaux à tous les offices/services cantonaux de la formation professionnelle. *(le secrétariat de la CRFP transmet les positions du groupe et les transmet aux cantons de Suisse latine).*

Les membres du groupe de travail se sont attachés cette année à définir une nouvelle procédure concernant le développement des professions, qui sera soumise à l'appréciation du comité de la CSFP en 2003. En proposant cette procédure, le groupe de travail entend devenir un représentant actif des cantons dans toutes les questions en rapport avec le développement des professions. Ses partenaires sont en l'occurrence les organisations du monde du travail et l'OFFT. Les représentants des cantons seront appelés à collaborer, avec les partenaires susmentionnés, dès le début des travaux, à la réalisation ou à la révision de prescriptions de formation.

Commission «Cours d'introduction / interentreprises»

Président : H. Perler, directeur de l'OCFP Fribourg

La commission s'est réunie à deux reprises (11 mars et 6 novembre) pour analyser l'impact de la nouvelle loi sur la formation professionnelle sur les cours d'introduction / interentreprises (CI) des employé-e-s de commerce, sur leur subventionnement (étude d'un subventionnement forfaitaire). Elle a également examiné la documentation CSFP sur les CI.

DOMAINE 3 CRFP «ECOLES» (pédagogie)

Commission CRFP «Maturité professionnelle» (MP)

Président : A. Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au SFP Vaud

La commission, composée d'un représentant par canton (chef d'office ou adjoint), d'une représentante de l'OFFT et d'un délégué de l'ISFPF, est chargée pour mémoire de promouvoir et développer les maturités professionnelles tout en assurant la qualité des titres délivrés. Elle s'est réunie à trois reprises (23 avril, 28 août et 15 novembre) pour mener à bien, en plus de ses tâches habituelles, l'organisation du groupe intercantonal de coordination de plan d'étude d'école (PEEc), l'élaboration du mandat sur l'introduction de l'interdisciplinarité confié à l'ISFPF, l'élaboration du projet de promotion de la MP pour février 2003, la publication des statistiques MP 2002 (examens et admissions), la demande d'un avis de droit à l'OFFT sur les recours concernant les examens avancés ainsi que la coordination de l'introduction de la MP-S2 dans les cantons de Neuchâtel, du Valais et de Vaud.

Commission CRFP des classes spécialisées intercantionales

Président : H. Perler, directeur de l'OCFP Fribourg

Cette commission est chargée d'assurer la coordination entre l'offre et la demande par une répartition aussi harmonieuse que possible des apprenti-e-s dans les écoles professionnelles et les cours d'introduction à même de les accueillir. Cela passe par une tenue à jour de l'état des possibilités en Suisse romande et l'examen du contenu de documents utiles aux offices pour l'harmonisation des démarches entre les différents partenaires associés à la réalisation des cours d'introduction. La commission ne saurait remplir sa mission sans tenir compte des contingences politiques et stratégiques. D'autres considérations entrent parfois également en jeu là où le regroupement de tous/toutes les apprenti-e-s de Suisse romande pourrait constituer une solution rationnelle et financièrement souhaitable (exemple parmi d'autres : technologie en industrie laitière).

La commission s'est réunie deux fois en 2002 (11 mars et 6 novembre). Elle a suivi l'évolution des effectifs et veillé à trouver des solutions pragmatiques à chacun des cas examinés. Les membres de la commission se sont également attachés à régler une série de problèmes particuliers découlant des innovations introduites dans certaines prescriptions de formation et qui génèrent des problèmes de financement qu'aucune convention ne réglait jusqu'ici. En novembre, les membres de la commission ont rencontré une délégation du Groupement des associations romandes et tessinoises d'installateurs-électriciens (Garie). Ils ont examiné avec les représentants des milieux professionnels les moyens de remédier à une baisse sensible des effectifs dans la profession de télématicien peu de temps après son introduction.

Commission CSFP «Plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale» (PEC-ECG)

Président : J. Buchs, chef de la section francophone de l'OFP Berne

La commission s'est réunie à deux reprises (24 avril et 8 novembre). Elle a poursuivi les missions inscrites dans son cahier des charges et suivi avec inquiétude les conséquences des mesures prises au printemps par l'OFFT dans le domaine du controlling éducationnel (annulation et redimensionnement de projets, dont certains portant sur l'évaluation du PEC-ECG). La CRFP a exprimé les préoccupations de la Suisse latine dans une lettre adressée en juillet à la direction de l'OFFT.

M. Martin Wild-Naef participe désormais aux séances en sa qualité de responsable des différentes filières de formation à l'ISFPF. Un dialogue constructif s'est dès lors instauré entre le représentant officiel de l'OFFT et les responsables cantonaux de la culture générale.

Les membres de la commission ont défendu l'idée que l'actuel PEC-ECG devait pouvoir continuer à se développer et ont souhaité que des personnes proches du terrain soient associées à la révision envisagée parallèlement à l'entrée en vigueur de la nLFPr. La commission recevra à cet effet un mandat de l'OFFT.

Confrontés à des interprétations différentes et parfois contradictoires des dispositions réglementaires, les offices et services cantonaux de formation professionnelle souhaitent pouvoir se référer à une position claire de l'OFFT sur les mesures à prendre à l'égard des candidat-e-s qui refusent d'accomplir le travail personnel. Les mêmes sanctions devraient s'appliquer dans les trois régions linguistiques. La CRFP a demandé un avis de droit au juriste de l'OFFT. Lorsque sa position sera connue, la commission prendra aussi en considération les conditions en vigueur dans le secondaire 2 (gymnases).

Depuis le début de l'année, le canton de Genève conduit un projet intitulé CG41 et portant sur l'évaluation des compétences en culture générale des candidats au CFC selon l'art. 41 LFPr. La présentation qu'en a faite M. G. Dayer en avril s'est révélée convaincante et incitera sans doute d'autres cantons à expérimenter cette voie dans la perspective de la nLFPr où la validation des compétences est inscrite.

Groupe romand d'experts en moyens d'enseignement – Greme

Président : M. J.-Cl. Gosteli, directeur au CPLN, Neuchâtel

Depuis de nombreuses années, le Greme s'attache à favoriser la réalisation de supports de cours à destination de la formation professionnelle (une centaine parue depuis douze ans). Son objectif s'articule autour de trois axes, soit répondre à la de-

mande du corps enseignant, aider à la réalisation de moyens de qualité et offrir ces moyens au meilleur prix pour les apprenti-e-s. Le Greme gère un fonds d'édition alimenté par les cantons à hauteur de 2 francs par apprenti-e de l'artisanat et de l'industrie.

Le comité s'est réuni six fois en 2002 (17 janvier, 7 février, 7 mars, 30 mai, 26 septembre et 12 novembre). Au cours de ces séances il a traité du suivi des 24 groupes de travail et de la dizaine de dossiers en cours. Environ 70 séances de travail ont été conduites par des membres du comité avec leurs groupes d'auteurs ou de relecteurs et cela a permis au Greme d'éditer 20 ouvrages sur l'ensemble de l'année.

Une délégation composée du président, des représentants de l'ISFPF et des éditions Loisirs et Pédagogie (LeP) s'est rendue au Luxembourg du 19 au 21 novembre à l'invitation du Ministère luxembourgeois de l'éducation. Le Parlement luxembourgeois a en effet voté une loi pour la promotion des formations professionnelles à langue véhiculaire française. Le système luxembourgeois de formation étant comme chez nous principalement basé sur l'alternance école-entreprise, il devenait intéressant d'envisager un rapprochement pour les supports de cours. Cet excellent premier contact devrait conduire à des réalisations communes.

Groupe de travail CRFP-ES (nouveau)

Président : A. Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au SFP Vaud

Le 25 octobre 2002, la CRFP a décidé de créer un groupe de travail chargé de coordonner la mise en œuvre du nouveau concept des écoles supérieures (ES) défini par l'article 33 de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr). Cette disposition remplacera les articles 58 (ET) et 61 (ES) de la LFPr du 19 avril 1978.

Les missions de ce groupe appelé à se réunir pour la première fois en janvier 2003, sont vastes :

- tenir à jour la liste des ET-ES des cantons romands, celle des filières et des effectifs, en collaboration avec le groupe de travail AESS;
- poursuivre les travaux de coordination entrepris jusqu'ici (mobilité des élèves, troncs communs intercantonaux, harmonisation des programmes);
- étudier les conséquences structurelles et financières de l'intégration des ESS du domaine santé-social;
- préparer les prises de position de la CRFP parallèlement à la rédaction de la nouvelle ordonnance fédérale ESS;
- établir à l'intention de la CRFP des propositions en matière de développement des ET-ES;
- harmoniser les conditions d'admission aux ES et régler les conditions de passage des diplômés-e-s ES aux HES.

DOMAINE 4 CRFP «FORMATION CONTINUE, FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE»

Commission «Formation continue à des fins professionnelles» (nouvelle)

Président : M. S. Imboden, chef du SFP Valais

La commission s'est réunie pour la première fois le 11 décembre 2002. Trois missions lui sont dévolues, soit :

- analyser les besoins en formation continue des adultes à des fins professionnelles par rapport à l'évolution de l'environnement, des nouveaux besoins et des projets en cours dans les autres cantons, régions et pays;
- proposer à la CRFP un programme annuel d'action et les moyens lui permettant d'atteindre ces objectifs dans l'ensemble des cantons simultanément;
- préparer les réponses aux consultations cantonales et fédérales touchant au domaine de la formation continue des adultes.

Projet ApA 2 «Formation des spécialistes de la formation professionnelle» développé par la Conférence suisse des offices de formation professionnelle – CSFP

Chef de projet pour la Suisse romande : G. Evéquoz, directeur à la direction générale de l'OOFP Genève

1^e projet partiel – formation des spécialistes : il a pour but de proposer une offre générale et durable pour la formation initiale et le perfectionnement des personnes engagées professionnellement dans la formation professionnelle; le projet est fondé sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Dans un groupe composé d'experts représentatifs, les activités des offices de la formation professionnelle ont été systématiquement recensées et incluses dans un référentiel de compétences qui a permis d'établir les besoins de formation. En 2002, six modules ont été organisés sur des bases semblables et évalués selon des critères identiques aussi bien en Suisse romande (Genève) qu'en Suisse alémanique (Berne et Zoug). L'évaluation externe a été jointe à l'évaluation interne par les responsables de chaque cours. Parallèlement à cela, un processus de reconnaissance a vu le jour pour permettre l'accréditation de ces modules; l'ensemble de la formation s'achève par la remise d'une attestation de spécialiste de la formation professionnelle.

2^e projet partiel – formation initiale et perfectionnement des formateurs/trices d'apprenti-e-s : pour les formateurs/trices en entreprise, le projet vise une amélioration qualitative de la formation initiale et continue. Cette formation vise chaque compétence dont les formateurs/trices ont besoin pour accomplir principalement leur fonction de formation mais aussi leurs fonctions administratives. Avec une offre souple de cours, on veut, d'une

part, élever le nombre de participant-e-s et, d'autre part, atteindre une fréquentation régulière des cours.

Le concept proposé par l'Office d'orientation et de formation professionnelle de Genève a été élaboré par un groupe d'experts. Après la détermination d'un référentiel de compétences, quatre domaines de compétences et quatre domaines de formation ont été établis. Ils forment la base des cours-pilote. En tout, dix cantons représentant les trois régions linguistiques proposent sept cours-pilote; ils seront évalués selon des critères identiques, par une institution externe.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.csfp.ch.

DOMAINE 5 CRFP «EXAMENS»

Commission centrale romande des examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales – CCR-EFAC

Président : M. H. Perler, directeur de l'OCFP Fribourg

La commission s'est réunie à trois reprises (10 janvier, 21 mars et 19 septembre). Ses travaux ont comme de coutume porté sur la préparation, la production, la diffusion et l'évaluation des épreuves pour la session d'examen 2002. La CRFP a assuré en parallèle une double production des thèmes pour les examens d'employé-e de commerce, d'une part selon le règlement de 1986, d'autre part dans le cadre de l'expérience-pilote RFCB conduite dans deux cantons romands (Neuchâtel et Vaud). Les séries zéro réalisées seront mises à la disposition des écoles professionnelles commerciales pour permettre aux enseignants-e-s de toute la Suisse romande de se familiariser avec la nouvelle conception des examens (application générale dès 2006).

En fin d'année, un groupe de travail mandaté par la CCR-EFAC a examiné le projet de nouveau règlement relatif à la réforme de la formation commerciale qui sera mis en consultation au début 2003 par le Département fédéral de l'économie; il a préparé la prise de position de la CRFP en concertation avec la CSFP. Le nouveau règlement entraînera sans doute une réorganisation du dispositif instauré au secrétariat de la CRFP au début des années nonante.

Plusieurs membres de la commission sont engagés, à des titres divers, dans le processus RFCB et ils se répartissent dans divers organes mis sur pied à l'échelle nationale (Direction élargie du projet, Commission nationale intérimaire des examens, Communauté d'intérêts pour la formation commerciale – CIFC, groupe chargé de préparer un nouveau règlement national concernant l'organisation des examens de fin d'apprentissage).

Commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage dans l'industrie et l'artisanat – Cortexia

Président : J.-L. Portmann, chef du SFP Jura

La commission s'est réunie deux fois (17 avril et 31 octobre). Indépendamment de ses traditionnelles missions comme la fourniture des thèmes de calcul professionnel, elle s'est attachée à dégager des pratiques et des procédures communes pour faire face aux innovations introduites dans les prescriptions de formation, par exemple le travail individuel productif (TIP) qui génère un travail administratif dispendieux.

A la demande de la CRFP, la Cortexia a examiné la possibilité d'harmoniser les montants facturés pour les examens passés «hors canton». La comparaison des coûts sur plusieurs années a révélé des fluctuations importantes liées au nombre de candidats et aux coûts des matériaux utilisés. A l'évidence, il apparaît plus équitable de facturer les coûts effectifs pour chaque profession.

Dès lors que les associations manifestent de plus en plus souvent leur volonté de réaliser des thèmes d'examen applicables dans toute la Suisse, la Cortexia s'est attachée à examiner les possibilités d'appliquer cette solution en Suisse latine. L'expérience a souvent démontré que cette manière de procéder n'était pas très favorable aux candidat-e-s. Par ailleurs, les spécialistes romands sont peu enclins à collaborer au sein de groupes de travail d'importance nationale, sauf s'ils sont bilingues.

La commission a entamé un débat sur les modalités de financement des épreuves réalisées sous l'égide des associations faitières. Les cantons latins partent du principe qu'ils n'ont pas à financer en particulier les adaptations en français ou en italien. Ils soutiennent que le coût par apprenti-e devrait être égal, quelle que soit la région. Cet important sujet sera repris par le comité de la CSFP.

Grâce à la présence du directeur des cours pour experts en Suisse romande, les membres de la commission sont tenus au courant de la nouvelle organisation mise en place à l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF), désormais responsable de toute la logistique au plan national. Le rapport SEPO (succès, échecs, potentialités, obstacles) publié en 2002 donne de plus amples informations. Tous les documents relatifs aux cours pour experts sont désormais accessibles sur le site internet www.sibp.ch.

4.5 La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées (CDHEP)

Généralités

La CDHEP a mis sur pied un séminaire des cadres HEP, le 22 novembre à Jongny. Le séminaire a été l'occasion de réfléchir aux conséquences de la mise en place du Pecaro sur les formations initiales et continues ainsi que sur la recherche en HEP. La CDHEP voit dans ce séminaire une véritable occasion d'échange entre les cadres HEP, et veut l'annualiser.

Activités

La CDHEP a tenu sept séances les 22 janvier, 26 mars, 21 et 31 mai, 3 septembre, 10 octobre et 10 décembre 2002.

Les éléments suivants ont été prioritairement traités par la CDHEP :

L'élaboration, par le groupe des coordinateurs romands de la recherche en HEP, d'un concept d'organisation de la recherche pour les Hautes écoles pédagogiques de Suisse occidentale et du Tessin et l'adoption du texte par la CDHEP, le 22 janvier 2002.

L'adoption d'un code éthique pour la recherche, et celle du projet (selon maquette) d'une revue scientifique inter-HEP (dont un numéro 0 sera lancé en 2003).

L'organisation d'un premier séminaire de formation des formateurs, le 11 octobre à Fribourg.

La CDHEP a pris connaissance du rapport intermédiaire concernant la formation des formateurs 2002-2003, remis par le groupe de travail ad hoc.

Le lancement d'un groupe de travail sur les instruments renforçant les échanges et la mobilité (ECTS; portfolios...) entre les HEP et institutions assimilées. Le groupe développe en particulier un référentiel de compétences qui puisse être utilisé pour l'élaboration des portfolios d'étude.

Le lancement du groupe de travail de la CDHEP pour la coordination de la reconnaissance et validation des titres, permettant l'admission dans les établissements de formation d'enseignants (CORVATI). Ce groupe de travail se donne pour mandat de poursuivre et d'étendre le travail de collationnement effectué jusqu'ici pour faciliter la reconnaissance et la validation des titres présentés par les candidats à l'obtention du diplôme professionnel d'enseignant, au moment de leur admission dans les institutions de formation de Suisse romande et du Tessin.

Le lancement du groupe de travail «DESS-CUSO» : formation universitaire pour les formateurs d'enseignant.

La réflexion sur la formation continue constitue également une priorité. La CDHEP pourrait mandater un groupe de travail ad hoc, dès que les questions de réflexion et de coordination stratégique seront réglées à satisfaction par la commission de la CDHEP.

5. Les Commissions

5.1 La Délégation à la langue française

Placée sous la présidence de M.-J. Béguelin, la Délégation actuelle est composée de quatre membres : J.-F. de Pietro (secrétariat scientifique), F. Grin (dossier «politique des langues et plurilinguisme»), M. Matthey (dossier «orthographe») et E. Wehrli (dossier «nouvelles technologies de la communication et de l'information»). Mme Chr. Olivier assure le travail administratif. La Délégation s'est réunie à trois reprises durant l'année 2002.

Faisant suite à une année 2001 particulièrement chargée, en raison de l'organisation à Neuchâtel de la Réunion annuelle des organismes linguistiques (Communauté française de Belgique, France, Suisse romande, Québec) ainsi que du Séminaire consacré à l'«Intégration linguistique des migrants en terre francophone», l'année 2002 a été une année de transition. En effet, il n'y a pas eu de réunion des présidents (celle qui aurait dû avoir lieu en novembre au Québec ayant été reportée au mois de juin 2003, en raison de changements de structure et de personnes au sein des organismes québécois). En outre, la Délégation est elle-même en cours de restructuration, nos mandataires souhaitant redéfinir et préciser notre mission. Un groupe de travail a posé les bases d'une nouvelle organisation qui sera discutée ces prochains mois.

Durant l'année, chaque membre a poursuivi ses activités dans ses domaines de spécialisation, à travers divers contacts avec les collègues de Suisse et des autres pays francophones, par des publications, des conférences et des cours.

Activités principales

- Analyse du projet de *Loi sur les langues* mis en consultation par la Confédération (document remis au Secrétariat de la CIIP).
- Organisation de la *Semaine de la langue française*, coordonnée cette année par Mme A.-S. Henchoz ; en 2002, la formule de la Semaine a été complètement renouvelée et a rencontré un vif succès : à côté des habituelles manifestations (dictée pour les aînés en particulier), un festival a été organisé autour du thème du «bistrot comme lieu d'écriture». Diverses animations portant sur la langue française ont été mises sur pied en ville de Neuchâtel : lectures de textes littéraires par leurs auteurs, débats sur la littérature en Suisse et la thématique des bistrots dans la littérature, matches d'improvisation théâtrale, etc. (rapport à disposition).

- Préparation d'une nouvelle édition, mise à jour, de notre brochure présentant les «propositions de rectifications orthographiques», qui rencontre toujours le même succès ; cette nouvelle édition (août 2002) sera distribuée prioritairement aux enseignants.
- Mise en forme des «Recommandations» issues du Séminaire sur l'intégration linguistique des migrants (décembre 2001), établies conjointement par les quatre pays partenaires ; remise du document à nos mandataires dont il a reçu l'aval (document à disposition).
- Préparation des Actes du Séminaire 2001, en vue d'une publication (prévue au printemps 2003).
- Suivi, à Paris, des travaux du Conseil supérieur de la langue française, dont M.-J. Béguelin est membre. Les travaux récents du Conseil ont porté sur la traduction, son rôle politique et social, ainsi que la formation des traducteurs, les problèmes de reconnaissance de la traduction en tant que métier.
- Mme Béguelin s'est rendue, le 20 février 2002, à un colloque organisé par le Ministère français de la Culture, lors duquel a été présentée le programme politique de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, sous la responsabilité de Bernard Cerquiglini. Le point le plus important de cette politique concerne la mise en place d'un Observatoire des pratiques linguistiques (jusqu'alors en préfiguration). Cet Observatoire a notamment pour mission de financer des équipes de recherche et de susciter de nombreux travaux scientifiques, recherches et enquêtes de terrain.
- Enfin, M.-J. Béguelin a été élue en mai 2002 membre titulaire du Conseil international de la langue française.

Perspectives

L'année 2003 sera marquée par la parution des Actes du Séminaire 2001, consacré à l'intégration linguistique des migrants, dont nous espérons une large diffusion et une réception positive, étant donné l'importance de la problématique.

De nouveaux chantiers ont en outre été ouverts, dont la Délégation suit le déroulement, notamment celui qui concerne une simplification de l'accord du participe passé (dossier conduit par le Conseil

supérieur de la langue de la Communauté française de Belgique).

Au cours de l'année à venir, la Délégation compte bien entendu poursuivre ses activités habituelles (contacts réguliers avec les partenaires, organisation de la Semaine de la langue française, participation à la Réunion des organismes linguistiques (Québec, juin 2003), qui sera assortie d'un séminaire portant sur «Les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale», etc. Elle entend aussi consolider et développer ces activités. Afin que les enjeux importants pour la langue française puissent faire l'objet de décisions solide- ment et scientifiquement fondées, la Délégation

souhaite qu'aboutissent les réflexions devant conduire à une redéfinition de son mandat et de sa structure.

Publications

Délégation à la langue française (2002). *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et listes des graphies rectifiées*. Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (nouvelle édition).

Cerquiglini, B., Corbeil, J.-C., Klinckenberg, J.-M. & Peeters, B. (2002²). *Le français dans tous ses états*. Paris, Flammarion (nouvelle édition d'un ouvrage comportant un article sur la Suisse de M.-J. Béguelin et J.-F. de Pietro).

5.2 Le conseil Média-Formation

Le conseil Média-Formation ne s'est pas réuni en 2002.

La CIIP a désigné Madame Isabelle Chassot, conseillère d'Etat de Fribourg, pour en assurer la présidence.

5.3 La commission des médias et des technologies dans l'éducation

Présidée par Bernard Jousson, forte de quatorze membres, la Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) s'est réunie à six reprises, les 22 et 23 janvier, le 20 février, le 9 avril, le 31 mai, le 6 juin et le 28 octobre 2002.

Composition

Serge Rappaz a remplacé Toni Ritz au sein de la commission. Le secrétaire Erwan Burkhart a démissionné à fin 2002.

Mandat

En mai, le secrétaire général de la CIIP Jean-Marie Boillat est venu souligner devant la commission que celle-ci est un instrument de travail de la CIIP et non un organe exécutif. Il lui appartient de mettre en forme des idées, de proposer une politique, des collaborations intercantionales, des mesures et des actions communes concernant tous les aspects liés à l'éducation aux médias classiques et nouveaux. Parmi les membres de la commission cependant, toutes les interrogations sur le rôle, le poids et les compétences de la COMETE ne sont pas levées.

Activités

Les commissaires ont consacré des efforts importants à établir les objectifs d'une formation F3-MITIC (formation des formateurs d'enseignants dans le domaine des médias, images et TIC). Ils ont décrit les compétences MITIC attendues des formateurs. Puis ils ont mis en interaction ces compétences et les champs de compétences transversales qui pourraient s'appliquer à tous les domaines éduca-

tifs. Les réflexions ont été synthétisées dans un rapport destiné à servir de base à une réflexion menée par la CDHEP. «*Aucun enseignant ne peut éduquer à une approche critique et active des MITIC sans posséder des connaissances techniques de base dans le domaine, et surtout sans avoir mené une réflexion sur les démarches pédagogiques liées à leur usage*» y souligne la COMETE. Elle regrette que seule la formation des formateurs spécialisés soit prévue dans les années à venir. Un plan d'action pour élargir le public touché par les formations MITIC a été présenté. La COMETE a souhaité être mandatée pour établir et mettre à jour le calendrier des formations F3-MITIC.

Au cours de ses réunions, la commission a notamment débattu des thèmes suivants:

- Modalités d'organisation d'une Semaine des médias à l'école
- Consultation concernant les «Recommandations du groupe d'experts pour la formation initiale et continue des enseignants dans le domaine des TIC»
- Effectif et cahier des charges des collaborateurs du secrétariat général de la CIIP appelés à travailler dans le domaine de l'éducation aux médias et aux TIC

Communication

La COMETE a exprimé le vœu que ses notes de synthèse soient largement diffusées en Suisse romande et auprès des organes concernés par ses recommandations.

5.4 La commission pédagogique

Généralités

La commission pédagogique a tenu quatre séances sous la présidence de Madame Jacqueline Pellet (VD), les 29 janvier, 16 et 17 avril, 11 juin et les 18 et 19 novembre. Elle a organisé son troisième colloque, le 27 septembre à Lausanne.

Activités

En tant qu'organe premier de débat et d'orientation du projet PECARO, la commission pédagogique a consacré beaucoup de temps à discuter des options et des éléments d'organisation du travail qui lui ont été régulièrement soumis par le comité de rédaction, organe « exécutif » du projet. Elle a pu suivre durant l'année 2002, l'avancement des travaux des groupes noyau et forum, et émettre des propositions. Elle réitère son souci de voir les informations concernant PECARO, circuler en suffisance dans les cantons.

Le colloque organisé à la fin novembre a porté sur l'articulation, le rôle et les attentes pour le PECARO, dans les scolarités obligatoire et post-obligatoire: plus précisément, sur les attentes respectives des diverses filières, quant au niveau atteint par les élèves au terme de la 9^e année, ainsi que sur l'articulation plus explicite entre la scolarité obligatoire, et les parcours de formation du degré post-obligatoire et de la formation professionnelle.

Rappelons que le premier colloque PECARO de juin 2000 marquait symboliquement l'ouverture du

chantier du plan cadre, celui de l'automne 2001 signalait le passage de la phase conceptuelle et organisationnelle à la phase rédactionnelle, concrétisée par la formation des deux grands groupes de travail appelés à établir et formaliser les choix de contenus et à interagir autour de ceux-ci jusqu'à l'été 2003.

La commission pédagogique a pour le reste consacré ses rencontres aux tâches suivantes :

- l'examen du rapport de la commission de vérification des manuscrits de moyens d'enseignement qu'elle avait mandatée, pour les « Maths 7-9 ».
- Les préavis sur le rapport du groupe de référence du français, sur le rapport « Politique des langues » ainsi que sur « Education et ouverture aux langues à l'école (EOLE) ».
- l'examen des propositions exprimées par le projet de « Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique. » Par ailleurs, la Commission pédagogique a fait la demande à la CIIP, de pouvoir émettre un avis de consultation sur ladite Déclaration.
- Des recommandations pour le PECARO, et notamment sur les enseignements à tirer de PISA (bilan, suites et conséquences pour le PECARO).

5.5 Commission de l'Enseignement Spécialisé de la Suisse Romande et du Tessin

Généralités

La commission de l'enseignement spécialisé (CES) a tenu six séances en 2002, les 16 janvier, 6 mars, 16 mai, 10 juillet, 27 septembre et 12 novembre, sous la présidence de Madame Suzanne Gremaud (FR).

Composition

En début d'année, la CES a connu une mutation parmi ses membres invités permanents. Dans le cadre du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) [anciennement Secrétariat suisse de pédagogie curative (SPC)], Madame Gertrud Niggli a remplacé Madame Danièle Wolf, collaboratrice scientifique, dans cette même fonction.

Activités

Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants

Le groupe de travail présidé par M. Jean-Jacques Allisson, chargé d'élaborer ce concept, a mis en évidence que le dépistage précoce, la pose d'implants cochléaires, l'intégration toujours plus poussée des élèves sourds dans les structures ordinaires de formation modifient de manière spectaculaire leur prise en charge scolaire.

Le rapport final, adopté par la CES le 6 mars 2002 et transmis au secrétariat général, a ainsi souligné deux enjeux d'importance :

- la diminution régulière des effectifs en classes spéciales;

- mais, parallèlement, l'augmentation croissante des besoins en mesures d'intégration.

Dans le cadre d'une politique générale d'intégration, le dossier mérite quelques clarifications supplémentaires qui sont en cours d'élaboration.

Journée de réflexion de la CES, du 26.09.02, à Genève

Madame Danièle Wolf et Madame Geneviève Petitpierre, anciennes collaboratrices scientifiques du SPC, ont fait parvenir à la CES des propositions pour la préparation de la traditionnelle journée de réflexion de la commission de l'enseignement spécialisé. La manifestation, quant à elle, a eu lieu dans le canton de Genève qui est tout spécialement remercié pour l'excellence de son organisation.

Le thème retenu a porté sur la présentation des démarches cantonales d'action de prévention et de lutte contre la violence. Des conférences abordant également, et de manière plus générale, les troubles du comportement et les actes de violence à l'école ont été offertes à l'ensemble des cadres de l'enseignement spécialisé, de l'école obligatoire, ainsi que des services d'aide à la jeunesse.

Formation des enseignants spécialisés

L'étude et l'analyse de la situation actuelle dans les cantons, en termes de besoins annuels, menées par les membres de la commission, ont conduit aux constats suivants :

- pénurie chronique des enseignants spécialisés dans l'ensemble des cantons latins;
- existence de formations parallèles;
- durée décourageante des études, près de 6 ans, pour les candidats à une formation reconnue d'enseignant spécialisé.

Fort de ces préoccupations, mais ne remettant nullement en cause les voies académiques prévues dans le règlement CDIP, la commission est en

train d'étudier des solutions possibles de coordination et de remédiation, notamment en ce qui concerne la formation initiale en emploi. Ces travaux se poursuivront en 2003.

Révision des divers accords existants pour la prise en charge des enfants aveugles et malvoyants

La préparation d'un avant-projet, d'une première proposition d'accord entre les cantons et le centre pour handicapés de la vue à Lausanne (CPHV), pour la scolarisation des enfants affectés par le handicap visuel, est en cours. Diverses prestations sont déjà actuellement dispensées par ce centre. Ces propositions ont pour but de clarifier les collaborations intercantionales.

Autres activités

Les rencontres de la CES ont été l'occasion d'approfondir ou de coordonner les actions des responsables cantonaux dans les manifestations et domaines suivants :

- Participation au Congrès suisse des sourds, les 27 et 28 septembre 2002.
- Participation à la journée du 7.11.2002, à Bienne, consacrée à l'élaboration d'un projet de nouvelles recommandations pour la pédagogie spécialisée en Suisse, sous l'égide du CSPS (SPC), mandaté par la CDIP/CH. Ces recommandations ont aussi été discutées au sein de la Commission.
- Participation à la Journée romande de l'enseignement spécialisé, consacrée au thème de l'intégration, qui a eu lieu dans le canton de Fribourg, le 20 novembre 2002, sous l'égide du SER.
- Participations et représentations régulières des membres de la CES à diverses commissions : commission de reconnaissance des diplômes en enseignement spécialisé, commission de reconnaissance des diplômes des hautes écoles de logopédie et de psychomotricité, commission de l'école romande de psychomotricité.

5.6 Commission romande des moyens d'enseignement

La Commission ne s'est pas réunie en 2002, aucun nouveau moyen d'enseignement n'a été mis en chantier.

5.7 L'Office des éditions et du matériel scolaire

Composition

L'OR a connu quelques changements en 2002. M. René Vonlanthen, responsable de l'Office fribourgeois des fournitures et éditions scolaires et M. Etienne Beuret, responsable de l'Economat du Canton du Jura ont fait valoir leur droit à la retraite. Ils ont été remplacés par M. Marcel Berger à Fribourg (mars 2002) et Mme Françoise Werth Golay à Delémont (septembre 2002).

Les séances ont été présidées par M. Jean-Pierre Salamin, responsable des ouvrages scolaires du Canton du Valais ; son secrétariat ainsi que la gestion de CATARO (catalogue des ouvrages romands) ont été assurés par M. Yves Croisier, responsable du secteur formation scolaire et professionnelle de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV).

Mme Francine Zehr, collaboratrice au Secrétariat général de la CIIP, a contribué à la gestion des finances des moyens romands : calcul du prix des ouvrages, établissement du budget, paiement des produits réalisés par la coordination scolaire et facturation des achats cantonaux.

Séances de travail

Cinq réunions ont eu lieu, en 2002 : le 31 janvier dans le Canton de Vaud, le 10 avril à Fribourg, le 4 septembre en Valais, le 9 octobre à Neuchâtel et le 12 décembre à Berne.

L'estimation des besoins, le recueil des commandes des cantons, l'appel d'offres pour des réalisations et des réimpressions, l'analyse des devis, l'attribution de mandats de réalisation en respectant la répartition économique (achats/réalisations) intercantonale, la détermination des prix des ouvrages romands ont été à leur ordre du jour.

L'informatisation de CATARO facilite l'analyse des besoins en fonction des stocks et des souhaits d'achats des cantons.

Réalisations et achats

Les documents ou jeux réalisés ou achetés par l'OR durant l'année 2002 représentent un montant supérieur à 2 millions concernant des ouvrages de français (970'000 francs) dont les séquences didactiques représentent un montant substantiel (390'000 francs), de mathématiques (980'000 francs) dont la majorité de la somme provient de l'acquisition de la nouvelle collection de 6P (600'000 francs), d'allemand (230'000 francs) et de diverses réalisations comme Filou et Tricotine (10'000 francs).

Anniversaire

L'OR a fêté, en octobre 2002, à Neuchâtel, sa 30^e année d'existence. Dès le début des années 1950, divers groupes de fournitures scolaires se sont succédé pour aboutir le 6 juillet 1971 à sa naissance, à Savièse en Valais : vingt années ont été nécessaires à la gestation de ce maillon important de la coordination scolaire.

Une plaquette souvenir a été éditée à cette occasion. Préparée par les membres de l'OR, sous la houlette de M. René Vonlanthen, jeune retraité, la plaquette a bénéficié d'un appui d'entreprises qui ont collaboré à la réalisation des ouvrages romands et cantonaux. Plus de 173 documents et jeux ont paru depuis 1972, grâce aux vingt membres de l'OR qui se sont succédé de juillet 1971 à août 2002.

Au moment où de nouvelles dispositions relatives aux moyens d'enseignement vont être prises, la plaquette offre une réflexion sur le travail fourni pour mieux asseoir l'avenir d'un service de qualité et efficient à l'intention des partenaires et acteurs de l'école publique.

Remarques finales

Une page se tourne en 2002, une nouvelle équipe prend le témoin pour assurer la continuité de la mission de l'Office romand. Dès 2003, M. Yves Croisier assure sa présidence et M. Marcel Berger son secrétariat. M. Yves Croisier continue de gérer CATARO, en attendant les nouvelles prescriptions de la CIIP en matière d'élaboration des moyens d'apprentissage et d'enseignement.

6. Les institutions statutaires

6.1 L'Institut de recherche et de documentation pédagogique

2002 - L'année PISA

Jamais la recherche en éducation n'aura autant provoqué de débats, de conférences, de tables rondes, d'interpellations parlementaires qu'en cette année 2002 où les résultats de la première enquête OCDE/PISA ont été rendus publics. L'IRD P a été étroitement associé à ces travaux.

Tout a débuté en Suisse romande par une Conférence de presse, tenue le 31 janvier à Lausanne, au cours de laquelle les résultats des cantons romands en lecture, mathématiques et sciences ont été présentés et situés par rapport aux données suisses et internationales. Les milieux politiques ont été interpellés, les chercheurs sollicités pour fournir des explications, les pays aux performances élevées invités à présenter leur système de formation, et le système suisse de formation fortement mis en question. Des mandats d'études complémentaires ont même été confiés aux chercheurs pour qu'ils traitent dans le détail certaines données, et décision a été prise de poursuivre ces évaluations.

L'IRD P s'est donc trouvé chargé, dans le cadre du Consortium romand PISA, d'approfondir les résultats se rapportant à la littératie et d'étudier des thèmes aussi divers que l'apprentissage auto-régulé et les stratégies d'apprentissage, les effets du climat de classe, de l'école et de l'organisation sur les compétences des élèves, l'impact de l'informatique sur leurs performances. Parallèlement, avec les chercheurs de la Suisse romande, il a participé à la préparation de l'évaluation PISA 2003 qui aura les mathématiques comme objet central d'étude. Alors que son implication fut marginale dans la conduite de l'évaluation, confiée à la direction scientifique et opérationnelle experte du Service de la recherche en éducation (SRED), l'IRD P a tenu une position essentielle dans la fédération des compétences et des institutions de recherche romande, dans les relations entre instances nationales et régionales ainsi que dans la diffusion des résultats.

Un réseau de chercheurs, une exigence pour la recherche en éducation en Suisse romande

Du point de vue de la recherche et de son organisation, l'envergure nationale du projet PISA a montré l'impérieuse nécessité de réunir les compétences et les moyens des institutions de recherche de Suisse et des cantons de la Suisse romande, pour faire face aux exigences scientifiques et à l'ampleur d'un tel projet. Par la constitution d'un consortium de recherche, la Suisse romande a trouvé une forme nouvelle et efficace de collaboration et l'a mise à l'épreuve, avec succès, à cette occasion. Elle a également pris conscience de l'existence d'une véritable communauté de chercheurs et du rôle primordial de l'IRD P pour les mettre en réseau.

L'Institut a donc vu sa mission de coordination des compétences confirmée et encouragée. Le Conseil de la recherche en éducation de la CIIP attend même de lui, à l'avenir, qu'il constitue, avec les institutions de recherche de la Suisse romande, un Pôle romand de la recherche en éducation; qu'à ce titre, il représente les milieux de la recherche romande à niveau suisse et international et fédère des équipes de recherche à même de conduire, avec compétence et efficacité, des projets de recherche régionaux, nationaux ou internationaux.

SECTEUR RECHERCHE

MISSION GENERALE

Coordination de la recherche

Jacques Weiss

En dehors de ses engagements dans les instances romandes de coordination de la recherche : Conseil de la recherche en éducation, Directeurs des centres de recherche, Consortiums de recherche, et suisses : Conférence suisse de la recherche en éducation (CORECHED), Conférence suisse des directeurs des centres de recherche et de développement scolaire (CODICRE), la direction a animé le groupe des responsables de recherche des HEP de la Suisse romande et du Tessin. Ce groupe a notamment élaboré un *Concept d'organisation de la recherche* et un *Code d'éthique* pour la recherche dans les HEP, documents adoptés par la Conférence des directeurs (CDHEP), et a proposé un projet de revue.

Le directeur a également élaboré un projet de Pôle romand de recherche en éducation, articulant en réseau les institutions et chercheurs de la Suisse romande, et faisant de l'IRDPA la tête de ce réseau.

Inventaire critique de la recherche en éducation en Suisse romande et au Tessin (2000-2002) (irdp33)

Elisabetta Pagnossin

Cette étude présente un inventaire des recherches en éducation menées en Suisse romande et au Tessin entre janvier 2000 et juin 2002. Les données ont été collectées de manière systématique par le prélèvement des informations dans un matériel documentaire abondant et divers.

L'analyse porte avant tout sur les institutions, publiques et privées, universitaires et non universitaires, qui abritent des recherches dans le domaine de l'éducation. Les projets sont analysés, entre autres, sous l'angle de leur thématique, de leur durée, de l'origine de leur financement et des destinataires. Enfin, les moyens de valorisation des résultats permettent de décrire les liens de collaboration scientifique, ainsi que les réseaux de communication tissés par les chercheuses et les chercheurs aux niveaux national et international.

La perspective comparative, toujours présente, suit l'évolution de ces éléments dans le temps. En outre, la description minutieuse de la situation actuelle permet de tracer les tendances et les développements possibles des recherches en éducation en Suisse romande et au Tessin.

EVALUATION DES SYSTEMES DE FORMATION

PISA – Évaluation internationale des compétences des élèves à 15 ans – participation suisse romande (irdp2)

Jacques Weiss, Chantal Tièche Christinat, Martine Wirthner, Elisabetta Pagnossin, Luc-Olivier Pochon

PISA – 2000

Dans le cadre de l'exploitation complémentaire des données PISA, Elisabetta Pagnossin et Chantal Tièche Christinat, membres du groupe scientifique, ont collaboré avec d'autres chercheurs du Consortium romand à l'analyse approfondie des questions portant sur les stratégies d'apprentissage auto-régulé ainsi que sur le climat de classe et l'organisation de l'enseignement. Une publication est prévue pour début 2003.

Quant à Martine Wirthner, elle collabore à la réalisation d'une recherche spécifique dans le domaine de la littératie avec A. Soussi (SRED, Genève), responsable de cette recherche, A.-M. Broi (ORESTE, Neuchâtel) et J. Moreau (URSP, Vaud). Il s'agit, à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives, de mettre en évidence des variables contextuelles qui auraient influencé la compréhension du test par les élèves. Cette étude a également pour but d'analyser les écarts et les proximités entre les plans d'études des cantons concernés et les intentions de l'enquête PISA afin de déterminer le rôle de l'école sur les résultats obtenus. Enfin elle a conduit à l'analyse de certaines réponses erronées d'élèves ayant connu d'importantes difficultés de compréhension au test. Les premiers résultats ont été rédigés en fin de 2002.

PISA – 2003

La préparation de ce deuxième cycle de l'enquête s'est poursuivie grâce aux résultats du pré-test qui s'est déroulé en 2002 (avec de conséquentes adaptations des questionnaires) et à la définition des aspects liés à l'échantillonnage et à la mise en œuvre.

ETA-EVA - Auto-évaluation des établissements (irdp32)

Jacques Weiss

Une première revue de la littérature a été effectuée et a permis de fonder des interventions critiques auprès d'enseignants de la formation professionnelle engagés dans des projets d'établissement et auprès des chefs de service de la Suisse romande et du Tessin. L'évaluation de projets d'établissement dans le domaine de la médiation scolaire (ci-dessous) fournit un ensemble de données susceptibles d'illustrer les conditions et les succès de la mise en œuvre de projets d'établissement en milieu scolaire.

Évaluation du projet intercantonal «Développer une culture de la médiation dans l'école» (irdp 34)

Sylvie Leuenberger Zanetta

Dans le cadre du programme «Ecoles et Santé» conduit par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), une subvention a été octroyée pour la réalisation de projets visant à développer une culture de la médiation dans les établissements scolaires des cantons de la Suisse romande et du Tessin. Développer une culture de la médiation consiste à instaurer à l'échelle de l'ensemble de l'établissement scolaire des conditions favorisant une expérience humaine positive, dynamisant la communication et contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté.

L'IRDIP est en charge de l'évaluation de ce projet. En 2002, une enquête par questionnaires a été réalisée auprès des enseignants et des animateurs de projets des 18 établissements concernés, ainsi que des entretiens avec les différents acteurs du terrain (Direction, membres des groupes d'animation des projets, enseignants). Le rapport final sera rendu le 30 juin 2003.

EVALUATION DES INNOVATIONS

EVAMAR - Évaluation de la réforme de la maturité gymnasiale (irdp 29)

Elisabetta Pagnossin

Ce projet (2002-2004) évalue la réforme de la maturité au plan national sur mandat de la Confédération et de la CDIP et comporte trois modules. L'un de ces modules est dirigé par François Grin, directeur-adjoint du SRED, sur la base d'un contrat établi entre la CDIP et l'IRDIP. Elisabetta Pagnossin a participé aux travaux du groupe scientifique de l'un de ces modules : *Objectifs pédagogiques transversaux*. Cette première phase de l'évaluation a été consacrée essentiellement à la clarification conceptuelle et à l'élaboration des questionnaires, car des enquêtes parallèles sont envisagées auprès des enseignants aussi bien que des élèves.

Le questionnement porte essentiellement sur l'enseignement interdisciplinaire, sur les modalités d'acquisition et de développement des compétences transversales, sur le travail de maturité et sur les objectifs généraux de la réforme. Enfin, quelques informations seront également recueillies auprès des directions des établissements grâce à des questions d'organisation générale.

Évaluation de l'introduction de l'enseignement des mathématiques (irdp15)

Chantal Tièche Christinat, Magali Delémont-Veillard.

Le suivi de l'introduction des nouveaux moyens romands de l'enseignement des mathématiques a

consisté durant le premier semestre de 2002 à recueillir des données nombreuses et variées, et s'est concentré durant le deuxième semestre sur le type d'analyse possible de celles-ci.

L'observation d'une leçon de mathématiques a été menée dans 19 classes de 4^e année, suivie de quelques entretiens consacrés essentiellement au pilotage des enseignements. Ces observations de classes constituaient la dernière et ultime étape du recueil de données. Une première phase de dépouillement a permis de mettre au point un mode d'analyse cohérent de celles-ci dans le respect des cadres didactiques et épistémologiques qui étaient à la base de la construction des moyens d'enseignement.

Les visites en classe ont été conclues pour chaque établissement par une rencontre avec l'ensemble des enseignants. Cette réunion avait pour fonction de transmettre les premiers résultats de ce suivi et de cerner les modifications dans l'attitude des enseignants envers les nouveaux moyens de mathématiques. Pour ce faire, avec l'aide de Anne-Chantal Van der Klink, les chercheuses ont repris et transformé quelque peu un outil utilisé les années précédentes (losange des priorités). L'ensemble de ces séances ont été protocolées et retranscrites par Magali Delémont-Veillard.

L'analyse longitudinale des compétences de quelques élèves durant 3 ans a débuté. Malgré une mobilité assez importante des élèves dans les classes, deux élèves de chaque classe observée ont participé aux trois épreuves collectives demandées. Parallèlement à cette étude, l'évolution des compétences des élèves de 3P et 4P pour un problème donné a également été observée. Cette analyse a été présentée aux journées du Rallye Mathématique Transalpin.

Magali Delémont-Veillard a consacré une grande partie de son temps à la mise au point du dernier questionnaire remis aux enseignants de 4P au printemps 2002, puis à l'analyse et comparaison des questionnaires de 3P et 4P, afin de mettre en évidence les évolutions et changements d'attitudes. Les catégories qui avaient été établies pour le questionnaire 1P-2P ont été reprises et affinées, permettant ainsi de nuancer les analyses qualitatives. Les résultats de ce questionnaire seront disponibles au début du printemps 2003.

MATHEVAL - Bilan des compétences et comportements en mathématiques (irdp18)

Jean-Philippe Antonietti, Anne-Chantal Van der Klink

De nouveaux moyens de mathématiques ont été introduits en Suisse romande. Quelles sont les répercussions de cette nouvelle manière d'enseigner sur l'apprentissage des élèves ?

Pour répondre à cette question, les chercheurs ont évalué les compétences mathématiques développées par près de 2000 élèves de 2P ayant bénéficié de ces nouveaux moyens d'enseignement.

Dans ce but, un certain nombre de tâches mathématiques ont été proposées aux élèves pour permettre l'observation de leur façon d'agir. Ces tâches ont été conçues de manière à susciter d'une part des comportements automatisés, et d'autre part des comportements moins rodés mais néanmoins nécessaires à la résolution de vrais problèmes. Les enseignants ont été également questionnés sur leurs pratiques en classe.

En bref, ce bilan des compétences permet dès lors de savoir si les objectifs fixés par les nouveaux moyens sont atteints et dans quelle mesure les compétences sont influencées par les pratiques enseignantes. Les résultats seront publiés en 2003.

RECREATURE - Efficacité d'un programme d'enseignement de la lecture destiné à des élèves en grande difficulté (irdp 35)

Jean-François de Pietro, Sandrine Aeby

Jean-François de Pietro et Sandrine Aeby ont participé au projet Récréature conduit dans le cadre des programmes DORE (Do Research - Promotion de la recherche appliquée dans les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) et les écoles en voies de reconnaissance HES) financé par la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation) et le FNS (Fonds national suisse). Concrètement, le projet Récréature a vu la collaboration entre les chercheurs de l'IRDp, les enseignants formateurs de la HEP- BEJUNE (engagement temporaire de S. Aeby par la HEP BEJUNE d'oct. 2001 à mars 2002) et l'École secondaire des Crétêts à La Chaux-de-Fonds autour d'un projet d'enseignement continué de la lecture.

La recherche a permis d'évaluer l'efficacité d'un programme d'enseignement de la lecture destiné à des élèves de niveau secondaire en grande difficulté. Elle a aussi testé l'évolution de leurs représentations et de leur motivation. L'année 2002 a été consacrée à l'analyse de l'ensemble de ces données et à la rédaction du rapport de recherche qui comporte un certain nombre de propositions en vue de la mise en place d'un enseignement continué de la lecture au niveau secondaire. Sandrine Aeby a présenté une partie des résultats au colloque « Littératie : le rôle de l'école » qui a eu lieu à Grenoble du 24 au 26 octobre 2002.

Évaluation de l'enseignement bilingue (irdp8)

Claudine Brohy, Irène Schwob, Andrea Demierre-Wagner

L'évaluation de l'enseignement bilingue en Valais, menée par Irène Schwob et Andrea Demierre-Wagner, a vécu en 2002 son avant-dernière année.

En 2002, l'investigation a porté sur trois classes d'immersion partielle précoce (dès l'école enfantine) et trois classes d'immersion partielle moyenne (dès la 3^e primaire) qui sont arrivées au terme de la scolarité primaire. Irène Schwob et Andrea Demierre-Wagner ont évalué les élèves issus des deux filières bilingues avec des épreuves identiques dans

quatre compétences en allemand. Elles ont également sondé leur attitude envers l'allemand et pris note des auto-évaluations de leurs compétences en allemand. Les résultats des élèves issus des classes bilingues ont été comparés selon les modèles d'immersion adoptés, précoce (dès l'école enfantine) ou moyen (dès la 3^e) ainsi qu'avec des classes-témoins germanophones ou francophones.

Les classes bilingues de Sion, Sierre et de Monthey, arrivées à leur tour au terme la scolarité primaire, seront également évaluées en 2003. Le rapport final de cette évaluation longitudinale qui aura suivi des élèves de l'école enfantine à la fin de l'école primaire, pourra alors être publié.

Le Groupe de recherche pour l'enseignement bilingue (GREB présidé par Claudine Brohy), plateforme d'échanges et d'expertise pour l'enseignement bilingue et d'autres innovations dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, est constitué de chercheur(e)s issus des domaines de la psychologie, de la pédagogie et de la linguistique. Il a siégé trois fois durant l'année écoulée, et il a contribué à la dissémination de résultats d'enquêtes réalisées dans les cantons du Valais et du Jura. Il a participé à l'élaboration et à l'interprétation de recherches concernant des évaluations réalisées dans différents cantons. En outre, il a organisé une demi-journée d'échanges relatifs aux divers dispositifs de formation à l'enseignement des langues au sein des HEP romandes. La présidente a également conseillé et informé de nombreux particuliers, responsables cantonaux et institutions sur des thèmes tels que l'enseignement des langues, la recherche et la politique linguistique. En collaboration avec l'Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse (APEPS), le GREB a organisé deux journées d'échanges et de formation à Genève.

Claudine Brohy a également participé aux travaux du Groupe de travail Langues de la CIIP (GTL) qui a déposé en juillet 2002 un rapport intitulé « Principes généraux d'une politique coordonnée en matière d'enseignement des langues pour la Suisse romande ». Ce document pose les jalons de l'enseignement des langues en Suisse romande et de sa planification pour les années à venir. Le Groupe a également engagé des travaux préparatoires en vue de l'organisation d'un Forum sur les langues, prévu en mai 2003 à Lausanne.

RECHERCHES EN DIDACTIQUE

REF - Accompagnement scientifique de l'évolution de l'enseignement du français en Suisse romande (irdp25)

Jean-François De Pietro, Martine Wirthner, Sandrine Aeby

L'année 2002 a été marquée par la réalisation d'un mandat venu du Secrétariat général de la CIIP dans la foulée des travaux engagés en 2000 et 2001 sur l'enseignement du français en Suisse romande. Ce mandat demandait :

- de préciser le statut du français comme langue d'enseignement/apprentissage;
- de définir les finalités et les objectifs d'un enseignement basé notamment sur les pratiques textuelles;
- de préciser les démarches didactiques à mettre en oeuvre;
- de proposer une articulation de la discipline en la fondant sur une cohérence didactique;
- de fournir des balises permettant d'établir une ligne de progression des apprentissages;
- de faire des propositions relatives aux moyens d'enseignement (à mettre) à disposition.

Pour répondre à cette demande, en particulier par la rédaction d'un document de référence, un groupe a été constitué, composé de professeurs de l'université de Genève, de chercheurs de l'URSP (VD), de l'ORP (BE), de l'ORDP (VS) et de l'IRD, d'une enseignante, spécialiste de l'enseignement du français pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), et placé sous la présidence de Philippe Martinet de la DGEO du canton de Vaud.

Au terme d'un travail intense de plusieurs mois, un rapport présentant des recommandations, des propositions relatives aux ressources et moyens d'enseignement et des développements concernant tous les aspects de l'enseignement du français (statut, finalités, organisation de la discipline, des sous-disciplines, progression des apprentissages, démarches, pistes de mise en oeuvre) a été réalisé. Par ailleurs, un argumentaire, développant chacune des parties du rapport, est en cours de rédaction.

Ce document de référence, utile en premier lieu aux auteurs du PECARO, devrait aussi conduire à redonner une nouvelle impulsion à l'enseignement du français en Suisse romande.

Transformer les pratiques d'enseignement par l'outil. Recherche en 8^e année sur le résumé écrit d'un texte informatif - (irdp 36)

Martine Wirthner

La première partie de la recherche est achevée : prise des données (observation en classe et interviews des enseignants de 8^e année concernés) et transcriptions des observations. Les premières analyses sont en cours, prévoyant tout d'abord un découpage des séquences d'enseignement/apprentissage des quatre enseignants en épisodes, sous-épisodes et tâches; puis des extraits de ces séquences sont examinés en détail. Dans ce sens, pour chaque tâche, les interactions en classe, les outils utilisés sont analysés, en particulier pour voir comment se construit l'objet d'enseignement – en l'occurrence le résumé d'un texte informatif – quelles sont les significations de cet objet qui émergent au fil de l'activité, et comment il évolue au cours de la leçon. L'accent est mis sur l'activité de

l'enseignant(e) et, donc, les mouvements de l'objet durant la séquence observée sont suivis de son point de vue. Les entretiens réalisés avant et après l'observation en classe viennent en appui de ces différentes analyses.

EOLE – EVLANG - Eveil aux langues dans l'enseignement primaire (irdp12 et 21)

Jean-François de Pietro

Le dossier « Éveil aux langues » se trouve actuellement en phase d'aboutissement, tant en ce qui concerne l'élaboration de moyens d'enseignement pour les classes enfantines et primaires (projet EOLE) qu'en ce qui concerne le projet de recherche européen EVLANG, conduit dans le cadre des programmes SOCRATES-Lingua et auquel la Suisse participe grâce au soutien de l'OFES.

EOLE

Ainsi, l'édition des moyens d'enseignement EOLE est terminée et une séance officielle d'inauguration aura lieu au début de l'année 2003. La collection se présente sous la forme de deux volumes (2E – 2P et 3^e – 6^e), accompagnés chacun de deux CD, d'un ensemble de documents pour les élèves et d'une brochure présentant les langues des activités. Le résultat paraît de grande qualité; il reste à suivre avec attention l'utilisation de ces moyens dans les classes de Suisse romande.

Il est prévu d'ailleurs qu'un suivi scientifique de l'introduction de ces moyens dans les classes soit assuré par l'IRD. Ce travail devrait également porter, dans les années à venir, sur la formation des enseignants et l'information plus large du public à propos à la fois des moyens d'enseignement mis à disposition des classes et, plus généralement, des démarches d'éveil aux langues et de leurs enjeux.

EVLANG

Le projet EVLANG, coordonné par Michel Candelier (Universités du Maine et de Paris 5), a réuni des équipes autrichienne, françaises, espagnole, italienne et suisses (une vingtaine de chercheurs au total). Il a consisté à créer des supports didactiques (environ 40), à les expérimenter dans plus de 100 classes de 4 pays différents, et à évaluer les effets du curriculum effectué dans ces classes en termes d'attitudes des élèves face à la diversité linguistique et culturelle d'une part, d'aptitudes métalinguistiques d'autre part.

Grâce au financement de l'Office fédéral d'éducation et de la science (OFES), la Suisse a eu l'opportunité de participer à ce projet en tant que « partenaire silencieux », via une équipe de chercheurs et de formateurs de différentes institutions de Suisse romande (Universités de Genève et de Neuchâtel, IRDP et HEP BEJUNE). En outre, ce sont une quarantaine d'enseignants des cantons de Genève et Neuchâtel qui ont mis en oeuvre les activités dans leur classe.

Le projet EVLANG peut également être considéré comme abouti. L'année a été consacrée d'une part à l'organisation à Neuchâtel, par l'équipe suisse, du colloque de clôture du projet et d'un Forum d'information ouvert à un plus large public (enseignants, formateurs, etc.), d'autre part à la rédaction et à la mise en forme d'un ouvrage de synthèse du projet, complétant le rapport final, à paraître en 2003 chez DeBoeck.

Le colloque et le Forum de clôture – soutenus par diverses institutions (Office fédéral de l'éducation et de la science, Académie suisse des sciences humaines, Conférence des chefs de l'instruction publique) et organisés conjointement par l'IRD, l'Institut pédagogique neuchâtelois et l'Université de Neuchâtel – ont eu lieu à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, les 14 et 15.2.2002.

On signalera en outre que les journées de Neuchâtel ont fourni l'occasion aux participants de fonder une association dont le but est d'œuvrer au développement des travaux dans le domaine de l'éveil aux langues. Cette *Association internationale pour une approche plurielle des langues et cultures en éducation*, présidée par M. Candelier, est dénommée EDILIC («Éducation et Diversité linguistique et culturelle»). Jean-François de Pietro en est l'un des deux vice-présidents.

La parution de l'ouvrage de synthèse est prévue au printemps 2003. Sa référence précise sera : Candelier, M. (Dir.). (2003). *Evlang – l'éveil aux langues à l'école primaire. Bilan d'une innovation européenne*. Bruxelles, DeBoeck.

Recherches en éducation musicale

Martine Wirthner, Jérôme Schumacher, Jean-François de Pietro

Le début de l'année 2002 a été consacré à la préparation des journées internationales francophones de recherches en éducation musicale (JFREM) qui se sont déroulées les 22 et 23 mars à Rueil-Malmaison près de Paris sur le thème «Être enseignant de musique, quelles représentations ?». Ces journées venaient compléter deux journées précédentes (2001) sur ce même thème des représentations, cette fois du point de vue des élèves. A cette occasion (mars 2002), plusieurs membres du groupe sont intervenus : Pierre-François Coen et Jérôme Schumacher pour une communication, Madeleine Zulauf pour la présentation introductive du premier thème de travail et, avec Martine Wirthner, comme animatrices de séance de discussion.

L'année 2002 marque aussi la parution du livre de Martine Wirthner et de Madeleine Zulauf, publié chez L'Harmattan, écho des quatre journées JFREM helvétiques qui s'étaient tenues en 1999 et 2000 à Neuchâtel, intitulé «A la recherche du développement musical». Pour donner un certain retentissement à cette parution, une présentation officielle de l'ouvrage a eu lieu le 27 mars au Conservatoire de Neuchâtel.

Enfin, Jérôme Schumacher a rédigé son rapport de stage à l'IRD qui fait état de l'enquête qu'il a réalisée auprès d'enseignants de 1P de Suisse romande (Vaud excepté) à propos de l'utilisation du moyen romand «A vous la musique».

USAGES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Usage de l'informatique dans l'enseignement à distance (irdp28)

Luc-Olivier Pochon

Le travail effectué dans ce domaine prolonge les actions entreprises les années précédentes. Les recoupements entre les différents travaux sont fréquents. Il est possible toutefois de dégager deux lignes directrices:

Étude prospective en vue de la présentation de matériel didactique sur Internet

Cette ligne a été poursuivie:

- en portant un intérêt aux opérations de normalisation des documents didactiques et en participant aux travaux du groupe de compétence «e-learning» de la HES-SO et à ceux du groupe GE2: «techniques collaboratives et logiciels libres», de l'Association française de normalisation – AFNOR.
- en continuant le développement du projet Ermitage (www.projet-ermitage.org) et dans la préparation d'une observation qui aura lieu en collaboration avec la HEP-BEJUNE.
- en collaborant à l'organisation de rallyes mathématiques sur Internet (www.rmt-sr.ch).

Ces deux derniers dossiers mettent en évidence les possibilités offertes, extrêmement variées, souples et peu coûteuses, en matière d'hébergement de sites de même que les collaborations possibles (dans la prolongation des observations liées à Edunet) entre enseignants à travers le réseau.

Usages en matière d'utilisation de l'ordinateur à l'école

Ce dossier a pu être alimenté en participant au Symposium international francophone: «les technologies en éducation, perspective de recherche et questions vives» dont les conclusions font une part importante à l'observation réfléchie des usages.

Par ailleurs, Luc-Olivier Pochon a participé en tant qu'observateur extérieur à la synthèse annuelle de la recherche conduite par l'INRP : «Le multimédia dans la classe à l'école primaire». Il y a présenté une contribution: «NTIC et éducation : à propos de la capitalisation des acquis» disponible sur Internet (www.inrp.fr/Tecne/Rech40126/pochon2_02.pdf).

Dans ce même cadre des usages, les bases d'une collaboration avec le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) ont été jetées pour l'établissement d'une liste des dif-

férents usages émergents des pratiques « ordinaires » des enseignants. Luc-Olivier Pochon a également apporté une contribution au « groupe thématique PISA » chargé d'analyser les résultats concernant l'utilisation de l'ordinateur obtenu par l'enquête 2000. Un rapport paraîtra à ce propos au début de l'année 2003.

L'article *Apport du langage XML dans des projets « artisanaux » : une étude de cas* de Luc-Olivier Pochon et Anne Maréchal, soumis à la revue : « Sciences et techniques éducatives » a été accepté.

SECTEUR DOCUMENTATION

Isabelle Deschenaux, Françoise Landry, Christiane Antoniazza Torche, Christophe Krähenbühl, Véronique Françoise, Marie-Lise Robert, Corinne Martin

Fonds documentaire

798 (645 en 2001) nouvelles notices sont venues enrichir le fonds documentaire qui totalise ainsi 13893 références.

Prêt et recherches

210 (211 en 2001) lecteurs ont eu recours au service de prêt et 2'073 (1'870 en 2001) ouvrages ont été empruntés. 216 (149 en 2001) demandes de prêts interbibliothèques ont été formulées. Le Secteur Documentation a procédé à 386 (323 en 2001) recherches documentaires personnalisées.

Dossiers documentaires

Un nouveau dossier a été préparé et sera régulièrement remis à jour. Il s'agit de: « Effectifs scolaires des élèves 2000/01 : Suisse romande et Tessin : enseignement primaire et secondaire premier cycle ».

Revue de presse

La revue de presse continue de susciter un vif intérêt auprès des départements, autorités, associations professionnelles, associations de parents, chercheurs, enseignants... Elle compte 128 abonnés à fin 2002 (non compris la distribution interne). Avec le dernier numéro de décembre 2002, un questionnaire a été envoyé à tous les lecteurs pour connaître leurs attentes et leur degré de satisfaction. En fonction des réponses, des modifications seront éventuellement apportées en 2003.

Signet

Un signet d'information concernant les activités du Secteur Documentation a été élaboré et distribué aux HEP romandes pour diffusion auprès de leurs étudiants et formateurs. A cette occasion, un e-mail général pour la Documentation a été créé: irdp.doc@ne.ch

Expositions

Le Secteur Documentation a exposé les publications de l'IRDp lors des manifestations suivantes:

- Colloque EVLANG du 14 au 16 février à l'Université de Neuchâtel;
- Journée d'information de l'APEPS sur l'immersion au secondaire II, le 8 mars à Bâle;
- Colloque de l'ADMEE Europe (Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation) et de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) sur le thème « Évaluation et systèmes de qualité », du 5 au 7 septembre à l'Université de Lausanne-Dorigny;
- Assises Romandes de l'Éducation du Syndicat des enseignants romands (SER) sur le thème « Pisa : l'école en procès? », le 21 septembre à l'Université de Lausanne-Dorigny.

GROCEDOP (Groupe romand des centres de documentation pédagogique)

Il a poursuivi ses activités habituelles (échanges d'informations, mise sur pied d'expositions itinérantes, mises à jour de sa base de données des périodiques, entretien des contacts avec les CRDP de France par l'intermédiaire du Centre de Besançon, etc.) et a réfléchi à son avenir. La plupart des centres de documentation pédagogiques romands et tessinois étant intégrés dans les différentes structures HEP, leur évolution et mutation en centres de ressources se prépare.

L'apport financier de l'Ambassade de France au GROCEDOP pour le projet « Réseau d'échanges pour le français langue étrangère » s'arrête fin 2002, car le travail sera éventuellement repris par une autre organisation. Par contre, la collaboration entre le GROCEDOP et l'Ambassade de France devrait s'intensifier pour des projets d'expositions ou d'actions dans le cadre de la coopération linguistique.

Une solution pour l'hébergement du site Internet du GROCEDOP (qui sera retiré d'une entreprise privée tessinoise en fin d'année) et la maintenance technique est à trouver rapidement.

Bibliothèque des moyens d'enseignement

La Bibliothèque des moyens d'enseignement poursuit sa mission et tient à jour les collections de supports didactiques utilisés dans les cantons romands et tient à disposition de diverses instances, notamment les groupes d'étude et comités de rédaction, des ouvrages et des recherches bibliographiques. Les acquisitions de la Bibliothèque sont présentées dans les listes établies par le secteur Documentation. Les achats ont été consacrés surtout à des moyens d'enseignement dans le domaine de l'enseignement du français, car cette discipline fait l'objet actuellement en Suisse romande de réflexions émises par des groupes de travail ad hoc, réflexions qui vont se concrétiser dans les années à venir. Le nombre des prêts s'est élevé à 79 (78 en 2001).

SECTEUR PUBLICATIONS

Bulletin de la CIIP

Simone Forster, Corinne Martin

Le secteur Publications travaille à la rédaction et à la publication du bulletin de la CIIP «Politique de l'éducation et innovations». Un numéro (10), consacré au thème de l'enseignement des langues en Suisse romande, est paru cette année. Il s'attache à présenter la situation de cet enseignement hier, aujourd'hui et demain. Il présente la nouvelle loi sur les langues, la position de la CIIP et le point de vue du Syndicat des enseignants romands. On y traite aussi de l'enseignement bilingue, de l'éveil aux langues et du portfolio européen. Les langues sont multiples dans les classes, quel statut accorder aux langues de la migration et de surcroît comment réactualiser l'enseignement du français ? Autant de questions qui sont traitées dans ce numéro dont le but est de montrer la grande complexité de cette problématique.

Revue Éducateur

Simone Forster

Simone Forster, membre du Comité de rédaction, écrit régulièrement des articles dans cette revue sur des sujets de recherche de l'IRD et sur d'autres thèmes. Elle a dirigé un numéro spécial : « Un siècle d'éducation en Suisse romande » qui s'attache à présenter l'évolution des missions de l'école obligatoire, de ses structures et de ses plans d'études. On y raconte aussi, par petites touches, les étapes de la réflexion pédagogique et la vie de l'école obligatoire au fil du XX^{ème} siècle et de deux guerres. Tout cela est illustré de photographies et de dessins originaux de Mix et Remix.

Simone Forster a aussi élaboré un dossier (no 3/2002) sur le thème « Les langues à l'école : une question politique ». Ce sujet est très controversé actuellement face à la montée de l'anglais. La question est de savoir s'il faut commencer par l'apprentissage d'une langue nationale ou par celui de l'anglais. La Suisse romande a tranché du côté de l'allemand et la Suisse alémanique penche plutôt vers l'anglais. La nouvelle loi sur les langues ne prend pas position mais l'initiative Berberat aboutira à la votation d'un article constitutionnel qui risque de déchaîner les passions. Le dossier se penche aussi sur la question de l'apprentissage de l'allemand dans les classes alémaniques, car l'essor du *schwytzertütsch* de l'école enfantine à l'Université préoccupe les autorités scolaires.

Babylonia et Revue suisse des sciences de l'éducation

Jean-François De Pietro et Chantal Tièche Christinat font partie, respectivement, des comités de rédaction de la revue Babylonia et de la Revue suisse des sciences de l'éducation.

Les publications 2002 de l'IRD en chiffres

Les collaborateurs et collaboratrices de l'Institut ont rédigé 18 articles scientifiques, 41 articles pédagogiques et 3 textes divers (interviews, éditoriaux) ainsi que 10 rapports dans les collections de l'Institut. Ils ont également édité 1 ouvrage sur le développement musical de l'enfant et 1 cédérom réunissant les actes du 8^e colloque de la DFLM sur le thème *Les tâches et leurs entours en classe de français*. La liste exhaustive de ces publications se trouve sur le site de l'Institut : www.irdp.ch.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2002, deux assistantes de recherche, Anne-Chantal Van der Klink et Magali Delémont sont venues apporter appui aux travaux des collaborateurs engagés dans les évaluations de l'enseignement des mathématiques. Deux étudiantes, préparant un DEA à la FPSE de l'Université de Genève, Aline Galland et Catherine Tobola, ont effectué un stage au secteur Recherche de l'Institut. Au secteur Documentation, Christophe Krähenbühl, documentaliste, a quitté l'IRD et a été remplacé par Véronique Françoise, assistante documentaliste. Chrystel Rosser a effectué un stage d'immersion d'une semaine au Secteur Documentation, dans le cadre de sa première année de formation d'Assistante en information documentaire (AID). A l'occasion de la «journée de filles», l'IRD a eu le plaisir d'accueillir Camille et Manon.

ADMINISTRATION-SECRETARIAT

Pour l'administration de l'ensemble de ses activités, l'IRD a pu compter sur le soutien d'Elisabeth Egger, secrétaire de direction, Corinne Martin, Christine Olivier, Doris Penot, Marianne Steudler et Liliane Jeanneret. Pour la gestion des affaires financières et techniques, l'IRD a bénéficié des services du secrétariat de la CIIP.

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'IRD

Le Comité scientifique a tenu séance le 22 mars 2002. A cette occasion, le Comité a décidé de procéder à une évaluation des principales activités scientifiques de l'IRD, sur la base d'un certain nombre de publications scientifiques de l'Institut. En complément et à la demande du Comité, une expertise externe a été confiée à Bernard Schneuwly et Rita Hofstetter. Ces rapports ont été présentés par Jacques Weiss et discutés par la CSG en août. Cette Conférence a mis en évidence, à l'intention de CIIP, la qualité scientifique des travaux conduits au sein de l'IRD. La Conférence en a pris acte le 20 septembre.

6.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande

Personnel

En conformité avec la *Convention de collaboration entre le GPSR et le Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel*, a été nommée, à titre provisoire et pour un poste à 75 %, Mme C. Godat, qui prépare une thèse de doctorat sous la direction du Professeur A. Kristol et qui a collaboré pendant plusieurs années à la saisie des données de la base informatique du GPSR. Entrée en fonction le 2 août, elle a effectué des débuts prometteurs, laissant augurer que le déficit de puissance rédactionnelle, inéluctable du fait de ces événements, ne sera pas trop important.

M. W. Müller a achevé le 30 septembre sa collaboration au projet du *Dictionnaire toponymique des communes de la Suisse* du Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel, pour lequel il a bénéficié d'une décharge de 10% de son temps de travail. Les tâches incompressibles générées par ses fonctions de chef de lettre et de rédacteur en chef adjoint n'ont pas permis à M. H. Chevalley de libérer assez de temps pour achever le congé à mi-temps dont il était bénéficiaire. D'entente avec le Secrétaire général de la CIIP, a été arrêté le principe du rattrapage de ce congé jusqu'à fin 2003 au plus tard. Comme chaque année, tous les rédacteurs ont consacré une part plus ou moins importante de leur temps à des activités relevant de la gestion de l'outil informatique, de l'administration de l'institution et de son rayonnement auprès du public.

Grâce à un crédit spécial alloué par l'ASSH, le GPSR a pu engager pour toute l'année 2002 une collaboratrice scientifique à 30 % en la personne de Mme F. Diémoz, par ailleurs assistante au Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel. Subventionnée conjointement par l'Assessorat de la Vallée d'Aoste, elle a été chargée de mettre en valeur et de rendre accessible l'importante collection de matériaux dialectologiques valdôtains réunie par le Professeur H.-E. Keller et donnée par son auteur au GPSR. Cette documentation est désormais en grande partie consultable par le biais informatique dans les locaux de l'institution. Mme F. Diémoz a d'autre part repris, dès le 1^{er} septembre, le quart de poste de collaboratrice informatique devenu vacant suite à la nomination comme rédactrice de Mme C. Godat.

Le reste du personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modification et se compose donc, à la fin 2001, d'une secrétaire et d'une assistante de rédaction à plein temps, ainsi que d'une assistante bibliothécaire à 60 %.

Rédaction et publication

— Le fascicule 105 (de *gelou* à *géranium*, p. 225- 272 du volume VIII du *Glossaire*) est paru en février 2003, douze mois après le fascicule 104. Il sera suivi en mai 2003 par le fascicule 106 (de *fortunellement* à *foumaire*, p. 729-784 du tome VII), qui sera également daté de 2002

— Le 103^e *Rapport annuel* de la rédaction paraîtra en 2003, réuni avec le 104^e, dans une brochure unique qui contiendra également la *Bibliographie linguistique* bisannuelle.

Informatique

En mai, l'ASSH a informé le GPSR qu'elle ne pourrait se prononcer qu'à la fin de l'année sur le versement d'un crédit d'informatisation 2002 pour la base de données relationnelle. Les contrats de collaboration tant avec l'ESNIG qu'avec le personnel de saisie courant d'août à juin, il a été décidé d'assumer les dépenses de l'exercice 2002-2003, à titre exceptionnel, sur les fonds propres de l'institution. En décembre, l'ASSH faisait savoir qu'elle n'était pas en mesure de fournir quelque contribution que ce soit et qu'il en irait certainement de même pour l'an 2003. Cet état de fait est de nature à compromettre gravement le développement de la base de données au point de mettre en péril sa survie même. Des solutions seront recherchées pour tenter de limiter les dégâts. Dans cet ordre d'idée, la cellule informatique s'est entendue avec l'ESNIG pour différer la migration de l'application sur le logiciel Oracle, opération longue et onéreuse, et de poursuivre jusqu'à la fin de l'exercice 2002-2003 le développement sur Access. A la fin de l'année 2002, la base de données totalisait 180 000 enregistrements, dont 26 000 étymologies et 50 000 sens.

Déménagement

Durant l'été 2002, le SPES a libéré les locaux qu'il occupait dans l'immeuble de l'av. DuPeyrou n° 4, mitoyen du n° 6, où étaient logés, l'un et l'autre très à l'étroit, le GPSR et le Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel. Ce bâtiment vacant, propriété de la Caisse de Pensions de l'État de Neuchâtel, fut attribué à la CIIP, qui, ayant trouvé d'autres solutions pour ses propres besoins, proposa qu'il servit à procurer aux deux institutions consacrées à la dialectologie — qui, pour des raisons évidentes de synergie, se doivent de rester groupées — les espaces rendus nécessaires par l'accroissement de leur documentation et du nombre de leurs collaborateurs. Une première solution, consistant à installer l'Institut universitaire au n° 4

de l'av. DuPeyrou et à permettre au GPSR d'acquiescer un étage supplémentaire sans avoir à déplacer ses immenses et très délicates collections, dut être abandonnée suite au refus de l'Université d'assumer le loyer du n° 4. Les autorités du GPSR décidèrent d'y transférer celui-ci, libérant ainsi le n° 6, propriété de l'Université, au profit du Centre de dialectologie.

Le déménagement, minutieusement préparé depuis août par M. É. Fluckiger, s'effectua sans heurt durant la dernière semaine d'octobre. Les nouveaux locaux, plus vastes d'un tiers, ont permis une répartition harmonieuse et adéquate de la bibliothèque et de la documentation manuscrite — tout en ménageant assez d'espace pour une extension future — ainsi qu'une distribution des places de travail qui a suscité la satisfaction de tous les collaborateurs. L'existence d'un sous-sol convenablement aménagé a en outre permis de régler définitivement le lancinant problème des stocks de publication, gérés par l'institution depuis de nombreuses années et entreposés jusqu'alors dans des conditions précaires. L'enthousiasme du personnel pour ses nouvelles conditions de travail n'est tempéré que par les difficultés que rencontre le Centre de dialectologie à obtenir de ses autorités une amélioration de sa situation semblable à celle du GPSR.

Commission philologique

Lors de sa séance du 21 septembre, la Commission philologique a, entre autres sujets traités, pris acte avec satisfaction des conclusions très positives pour les Vocabulaires nationaux de l'expertise Kramer-Gärtner. Elle a aussi examiné et utilement amendé un texte émanant de la rédaction, constituant sa contribution aux travaux de la Commission de coordination GPSR / Centre de dialectologie en vue de régler les modalités d'application de la *Convention de collaboration* entre les deux institutions.

Problèmes institutionnels et administratifs

Le résultat des démarches entreprises par L'OFES et l'ASSH en vue d'une redéfinition de la mission des Vocabulaires nationaux (voir le *Rapport précédent*) est consigné dans le *Message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004-2007*, p. 70 : «Comme l'ont fait ressortir les rapports sur les subventions, on a finalement étudié surtout la question ou la possibilité d'achever le projet dans un laps de temps prévisible de 10 à 20 ans. Cependant, selon l'évaluation [expertise Kramer-Gärtner], une telle limitation dans le temps exigerait non seulement de modifier la conception de l'édition à la base de toute l'entreprise, mais encore, elle remettrait radicalement en question la valeur scientifique des Glossaires nationaux. Ces considérations, mais aussi l'observation d'entreprises similaires menées à l'étranger ont amené

les experts à juger totalement irréaliste l'idée de limiter le projet dans le temps, parce qu'elle est également inopportune du point de vue scientifique. Ils recommandent, au contraire, de transformer les quatre rédactions en centre de recherche et de documentation, de les réintégrer le plus fortement possible dans les universités, et de les relier le plus étroitement possible au tissu universitaire. En accord avec l'ASSH, le Conseil fédéral est favorable à un tel repositionnement. Celui-ci implique cependant une profonde réforme institutionnelle du projet, laquelle nécessite une préparation minutieuse et des négociations précises avec les universités pressenties, et ne pourra être pleinement réalisée que durant la période suivante, à partir de 2008».

La Commission de coordination GPSR / Centre de dialectologie, qui n'a pas pu siéger en 2002 du fait de la surcharge de travail de son Président, aura pour tâche, lors de sa prochaine séance, de préciser les modalités d'application de la *Convention de collaboration* entre les deux institutions. Elle s'y appliquera avec d'autant plus de détermination que les directives émises dans ce document rejoignent pleinement les recommandations du Conseil fédéral citées ci-dessus.

Activités non-rédactionnelles

Comme chaque année, les rédacteurs ont consacré plusieurs centaines d'heures de travail à répondre aux demandes de renseignements et de conseils émanant d'étudiants, de chercheurs ou de simples profanes curieux du passé linguistique de nos régions, et à participer aux activités de diverses associations scientifiques ou culturelles.

7. Les institutions conventionnelles

7.1 L'école romande de psychomotricité

Durant l'année 2001-2002, l'erp a poursuivi ses travaux de réorganisation liés à l'entrée dans la HES-S2.

Sur le plan structurel

Les travaux se sont faits en collaboration avec la HES-S2, la CDIP et la CIIP. L'erp sera intégrée au secteur *mobilité et réhabilitation* tout en restant au sein de l'ies. Elle participera aux travaux de ce secteur, en favorisant les synergies avec les autres secteurs. La demande de reconnaissance de la formation va être déposée en vue de l'intégration HES. Dans ce cadre, la CIIP a apporté une modification à la convention en cours (voir Annexes).

Sur le plan de la formation

L'équipe de formateurs a élaboré le plan d'études permettant aux étudiants de commencer leur formation à l'automne 2002. Il s'agit d'une formation modulaire d'une durée de 4 ans basée sur l'expérimentation des processus psychomoteurs et sur l'alternance entre formation à l'école et sur le terrain. Les grands principes de cette formation sont : valorisation du travail autonome des étudiants « acteurs de leur propre formation » ; développement de la formation par la pratique en institution et la collaboration interdisciplinaire ; élargissement du champ des ressources à des domaines complémentaires à l'intervention auprès du patient (client) par une ouverture au partenariat avec l'environnement au sens large.

En lien avec les besoins du terrain, les réglementations suisses et le cahier des charges de la HES-S2, le plan d'études s'articule entre trois volets : les fondements théoriques ; la formation méthodologique ; la formation sur le terrain.

La plupart des modules de formation sont spécifiques, certains sont développés en collaboration avec les filières du travail social, ou élaborés de façon interfilières.

Formation non HES

La formation des étudiants actuels de l'erp est également valorisée, évaluée et en évolution. Ses objectifs et ses contenus se sont considérablement développés depuis l'insertion de l'erp à l'ies.

Statistiques

Pour l'année 2001-2002, les trois volées comptaient au total 34 élèves provenant majoritairement du canton de Vaud (11), suivi de Genève et Fribourg (7), Jura (4), Berne et Valais (2), le canton du Tessin est toujours absent des effectifs.

L'effectif est porté à 15 étudiants pour la rentrée 2002 pour atteindre la taille critique des diplômes, malgré la rareté des places de formation sur le terrain. L'entrée dans la HES-S2 entraînera l'accroissement du nombre de cantons dont les ressortissants pourront être formés à l'erp.

(Résumé établi d'après le rapport de l'ies pour l'année scolaire 2001-2002)

7.2 Formation romande des responsables d'établissements scolaires

Organisation générale

Convention intercantonale

La CIIP a adopté le 24 septembre 1998 une convention intercantonale visant à organiser une *Formation romande des responsables d'établissements scolaires*.

Cette formation, s'étend sur 19 jours répartis sur une durée de 30 mois, elle est destinée prioritairement aux membres des directions d'établissements scolaires entrés récemment en fonction; elle peut accueillir aussi d'autres cadres assumant des responsabilités dans l'administration et dans la gestion du personnel enseignant.

Commission intercantonale

La formation est placée sous la responsabilité générale d'une Commission intercantonale composée de sept membres: quatre représentant(e)s des services d'enseignement issus des cantons ayant ratifié la convention, deux représentant(e)s d'associations intercantionales de directeurs et le directeur de la FORRES.

Direction et responsables de formation

Conformément à l'article 9 de la convention modifiée le 27.9.2001, la direction et l'administration de la FORRES sont déléguées à la HEP vaudoise. Depuis le 1.9.2001, cette formation est dirigée par M. Gérard Bober, ci-devant directeur du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire du canton de Vaud.

Trois responsables de formation (M. C. Guenot, directeur de l'Établissement secondaire vaudois de Nyon-Rocher, M. A. Mudry, responsable de la formation continue des enseignants valaisans, et M. M. Thiébaud, consultant pour les écoles et chargé de cours à l'université) secondent le directeur.

Groupe d'experts

Un groupe d'experts, formé de représentants des services d'enseignement ainsi que de responsables expérimentés d'établissements scolaires, a été constitué. Il a pour mandat de proposer à la direction les mesures susceptibles d'améliorer la formation; il se réunira pour la première fois début 2003.

Etat de la situation

Une première volée de 31 personnes a suivi la formation durant la période de 1999 à 2002. Les participants ont obtenu leur attestation en avril 2002, à Genève, des mains de Mme Martine Brunschwig Graf, alors présidente de la CIIP.

Une deuxième volée, forte de 56 personnes, a commencé sa formation en août 2001. Les participants obtiendront leur attestation en mai 2004.

Une troisième volée, forte d'une cinquantaine de personnes, commencera probablement sa forma-

tion dans le courant de l'automne 2003. Le cas échéant, les participants obtiendront leur attestation en 2005.

Perspectives d'avenir

Financement de la FORRES

Les charges financières liées à la FORRES sont réparties entre les cantons signataires de la convention, au prorata du nombre de leurs participants inscrits. Il s'avère que la quote-part des cantons ne permet pas, actuellement, de couvrir les coûts réels de la formation. Par conséquent, des mesures devront être prises pour réduire les charges et/ou pour augmenter les produits. La Commission intercantonale est en train d'examiner cette question; elle formulera prochainement des propositions à l'intention de la CIIP.

Collaboration inter-institutionnelle

La Commission intercantonale souhaite tirer profit du large éventail des formations offertes sur le plan romand. A cet effet, des contacts ont été établis - d'autres le seront prochainement - avec des Hautes écoles, des centres cantonaux de perfectionnement, des associations professionnelles et divers autres organismes qui mettent sur pied des modules dans le domaine de la formation des cadres.

Conception globale de la formation

L'expérience montre que si certains besoins sont liés étroitement à une fonction donnée (directeur d'un établissement scolaire, inspecteur scolaire ou conseiller pédagogique par exemple), d'autres sont en revanche communs à plusieurs fonctions. L'élaboration d'une conception globale de la formation, intégrant les besoins communs et spécifiques de l'ensemble des cadres du système éducatif, voire aussi de l'enseignement professionnel, permettrait d'élargir l'offre, d'éviter certaines redondances, de surcroît de réduire les coûts. C'est précisément à cette tâche que la Commission intercantonale de la FORRES souhaite pouvoir s'atteler prochainement.

Certification des compétences

La CDIP et l'OFFT conduisent actuellement, d'une manière conjointe, un projet visant à promouvoir la qualité de la formation et la certification des compétences acquises par les cadres du domaine scolaire et de l'enseignement professionnel. En outre, la CDIP a constitué récemment une *Commission d'accréditation des organisations et institutions de formation des directions d'établissements scolaires*.

La Commission intercantonale suit avec attention l'évolution de ces dossiers afin, le cas échéant, d'être en mesure d'adapter en conséquence les offres de formation de la FORRES.

8. Les institutions subventionnées

8.1 Fondation « Education et Développement »

Au cours de l'année écoulée, les prestations de la Fondation Education et Développement (FED) ont continué à progresser dans tous les domaines : vente et prêt de documents pédagogiques, cours dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants, conseils pédagogiques et suivis de projets. Ce développement s'explique par la visibilité renforcée de la FED, sa présence régulière dans la presse professionnelle, mais également par la diffusion à large échelle de documents didactiques dans le cadre de l'Année internationale de la montagne 2002. La gestion et le suivi du fonds de projets *Pour les droits de l'homme et contre le racisme* ont également contribué à faire connaître les prestations de la FED dans les écoles de Suisse. La coordination des projets des ONG (organisations non gouvernementales) et l'amélioration

de leur qualité ont été renforcées. La liste des projets des ONG est maintenant également diffusée en Suisse alémanique.

Dix ans après la Conférence de Rio, la FED a fixé sa priorité thématique 2002 sur le développement durable et plus particulièrement sur ses dimensions pédagogiques. Le Congrès national, initié par la FED et soutenu par de nombreuses institutions, a connu un large succès avec la présence de quelque 600 participants. Mais l'éducation vers un développement durable est-elle pour autant désormais ancrée dans les préoccupations éducatives en Suisse ? La réponse dépendra largement des activités qui seront entreprises pour assurer le suivi du Congrès.

8.2 Fondation « La Science appelle les Jeunes »

Semaine d'étude, concours et atelier

Le fait que le nombre de participants de la Suisse Romande et du Tessin ait augmenté cette année aussi est une chose réjouissante. Il faut cependant remarquer que c'est le canton de Vaud en premier lieu qui a le plus participé à l'augmentation du nombre des participants.

Huit places de plus en laboratoire ont pu être offertes en Suisse romande. L'université de Genève a mis ces places supplémentaires à disposition, en raison du vif intérêt à la semaine d'étude «*Génétique moléculaire*». De plus, le département de chimie de l'université de Genève offrira l'année prochaine 10 places en laboratoire pour la semaine d'étude «*Recherche en Chimie*». Il sera ainsi possible de faire une offre adéquate aux élèves de langue française dans le domaine de la chimie.

Lors du dernier concours de 2002, deux travaux en provenance de la Suisse romande ont été primés: Aline Frossard pour son travail *Mise en évidence de l'auto-épuraton dans le Seyon* et Raphaël Berner pour son travail *Comment utiliser l'analyse technique pour gagner en bourse*. Aline Frossard reçut en plus un prix spécial de la Maison Ciba SC, qui lui permit de visiter l'Expo.02.

A l'atelier pour la Suisse française qui se tient à Neuchâtel pour la dernière fois sous la direction de Marc Renaud, trois jeunes ont pu être recommandés pour le concours. Au total, avec les participants des autres régions, 61 travaux sont retenus pour le concours de Zurich en 2004.

Projets

L'année dernière aussi, la direction s'était promis de réaliser quelques projets. Ainsi, les écoles de Suisse Romande devaient recevoir des informations ciblées sur la Fondation, grâce à la collaboration d'un étudiant en sciences politiques de Neuchâtel. Dans les grandes lignes, une ébauche a vu le jour. De plus, un nouveau guide des bibliothèques aurait dû paraître, la brochure existante étant totalement désuète en cette époque d'intercommunication grâce à l'internet.

Ces deux projets n'ont malheureusement pas vu le jour, la nouvelle présentation de la Fondation mise en place par la présidente s'étant révélée plus ardue et plus importante que prévu. Il en résulte que seul le rapport de gestion de 2001 est paru dans sa nouvelle présentation.

TEXTES OFFICIELS

A.1 Mandat, composition et modalités de travail du Conseil provisoire de la HETSR

Article premier Mandat

Le Conseil provisoire de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande est chargé de préparer la mise en place de l'institution conformément à la Convention adoptée par la Conférence le 31 mai 2001. Il réalise notamment les tâches et missions suivantes :

- a) Mise au concours du poste de directeur de l'Ecole, sélection des candidats et engagement du directeur ;
- b) Etablissement à l'intention de la Conférence de l'acte de Fondation de l'institution ;
- c) Etablissement, à l'intention du Conseil de fondation, de l'ensemble de la réglementation nécessaire au fonctionnement de l'institution, en particulier le règlement interne, les dispositions et règles d'engagement du personnel administratif et des professeurs, ... ;
- d) Assurer les relations avec les autorités cantonales concernées par la HETSR, et plus particulièrement celles du canton siège ;
- e) Veiller à l'aménagement et à l'équipement des locaux

Art. 2 Composition du Conseil provisoire

Les personnalités suivantes sont nommées en qualité de membres du Conseil provisoire :

- M. Jean Guinand, Neuchâtel, président
- M. Guy Lévy, DIP/BE ;
- M. Gérald Berger, DIPC/FR;
- M. Michel Ramuz, DIP/GE;
- M. Daniel Egloff, DEP/JU ;
- M. Daniel Ruedin, DIPAC/NE ;
- M. Karl Salzbeber, DIPACS/VS ;
- Mme Brigitte Waridel, DIRE/VD ;
- M. René Zahnd, directeur adjoint du Théâtre de Vidy, Lausanne, UTR ;
- Mme Anne Bisang, directrice de la Comédie, Genève, UTR ;
- Mme Hélène Firla, Lausanne, SRS-SSP
- Mme Sophie Gardaz, vice-présidente du SRS-SSP.

Art. 3 Modalité de fonctionnement du Conseil provisoire

¹ Le Conseil de Fondation provisoire se réunit en séances plénières sur convocation de son président.

² La préparation des séances et l'exécution de ses décisions relèvent d'un bureau exécutif composé des personnalités suivantes :

- M. Jean Guinand, président
- M. Thierry Favret, chargé de mission
- M. Alain Bauer, conseiller juridique.

³ Le secrétariat du Conseil provisoire est assuré par Madame Anne Marie Cardinaux, SG/CIIP.

⁴ Le chargé de mission et le conseiller juridique participent aux séances du Conseil avec voix consultative.

Art. 4 Moyens à disposition du Conseil provisoire

¹ Pour son travail, le Conseil provisoire dispose, notamment, de la documentation suivante :

- i) Des décisions et du calendrier arrêtés par la Conférence, en particulier de la Convention ;
- ii) De l'ensemble de la documentation établie sous la responsabilité du « groupe de suivi » durant la période de 1998 à 2001 ;
- iii) Du dossier de candidature des locaux retenu par la Conférence le 27 septembre 2001.

² Le financement des travaux du Conseil est assuré dans le cadre du crédit adopté par la Conférence le 31 mai 2001. Le secrétariat de la Conférence en assure l'administration.

Art. 5 Délais et échéances

¹ Le Conseil provisoire entre en fonction le 1^{er} février 2002.

² Son mandat échoit le 31 janvier 2003 ou à l'entrée en fonction du Conseil définitif.

Neuchâtel, le 7 février 2002

La Présidente de la Conférence

Le Secrétaire général

Martine Brunshawig Graf

Jean-Marie Boillat

A.2

«eduQua», un référentiel de qualité des institutions de formation continue et de perfectionnement

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, considérant la proposition de sa conférence des offices de la formation professionnelle, dans le but d'assurer une bonne coordination des politiques de soutien aux organismes offrant des programmes de formation continue et de promouvoir la qualité et le développement de ces offres, vu le préavis de la conférence des secrétaires généraux, arrête :

Article premier Le référentiel de qualité « eduQua » est reconnu en tant qu'instrument d'assurance qualité pour les institutions publiques et privées de formation continue.

Art. 2 Les cantons membres sont invités à adopter le référentiel « eduQua », selon les procédures qui leur sont propres, le cas échéant en adaptant leurs dispositions légales ou réglementaires.

Art. 3 La conférence des offices de la formation professionnelle (CRFP) est chargée de faire l'état des dispositions prises par les cantons dans un délai de deux ans et d'en rendre compte à la Conférence.

Art. 4 La présente décision est communiquée :

- Aux départements membres de la CIIP, y compris aux départements en charge de la formation professionnelle dans les cantons du Jura et de Fribourg ;
- A la CRFP ;
- A l'OFFT ;
- Au secrétariat de la CDIP.

Neuchâtel, le 25 avril 2002

La Présidente de la Conférence

Le Secrétaire général

Martine Brunshawig Graf

Jean-Marie Boillat

A.3

Accord particulier entre la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin et le Département de l'éducation, de la culture et du sport de la République et Canton du Tessin

Considérant les intérêts de la République et Canton du Tessin et plus particulièrement de son Département de l'éducation, de la culture et du sport, ci-après « le Département », à participer aux travaux de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, ci-après « la Conférence », notamment dans sa mission de Conférence régionale de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique,

Dans le but de régler les modalités de la participation du canton du Tessin aux travaux de la Conférence,
Vu l'article premier, alinéa 2, et l'art. 53, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
les deux parties conviennent de l'Accord particulier suivant.

Principe

Article premier ¹ Le canton du Tessin est partie prenante à la Conférence, il participe à ses travaux et à son organisation.

² Son engagement dans des activités concrètes tient compte des spécificités de son contexte culturel, linguistique, scolaire et géographique particulier.

Participation aux organes de la Conférence, aux conseils et conférences

Art. 2 ¹ Les représentants du Département participent régulièrement et de plein droit aux travaux des instances suivantes :

- i) l'Assemblée plénière;
- ii) le Conseil de la coordination;
- iii) le Conseil de la recherche;
- iv) la conférence des secrétaires généraux.

² Les représentants du Département sont invités à participer aux travaux des instances suivantes, leur présence effective découle des thèmes en discussions, des intérêts réciproques et des perspectives d'applications dans le contexte tessinois :

- a) les conférences de chefs de service ;
- b) la commission du centre d'information et de documentation en matière d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire.

Participation aux autres commissions et groupes de travail

Art. 3 La participation de représentants du Département à l'activité d'autres commissions permanentes ou groupes de travail dépend du contenu de leur mandat. Elle est décidée, sur la requête du Département, en principe lors de leur création.

Documentation

Art. 4 ¹ Le Département reçoit la totalité de la documentation, des rapports, du matériel multimédia et des publications, élaborés ou diffusés par la Conférence et par les organes, commissions et institutions qui en dépendent.

² En particulier, le Département reçoit six exemplaires de chaque document produit par le Centre d'information et de documentation en matière d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire.

³ Le Département est autorisé à procéder à la distribution de ces documents, du matériel pédagogique, des rapports de recherche. Il peut traduire ou adapter en langue italienne les documents mentionnés aux alinéas 1 et 2 ci-dessus. Les frais sont à la charge du Département; il n'y a pas de droits d'auteurs.

Formation continue des cadres et des enseignants

Art. 5 Le Département peut bénéficier des offres de formation continue ou de perfectionnement professionnel des cadres ou des enseignants mises en place sous les auspices de la Conférence.

Contribution financière

Art. 6 ¹ Le Département participe au financement du budget annuel ordinaire de la Conférence par un montant forfaitaire.

² Pour l'année 2003, cette contribution se monte à 65'000.- francs. Elle est indexée annuellement selon l'indice suisse des prix à la consommation (101.5 au 1^{er} mars 2002), la première fois au 1^{er} mars 2003.

³ D'un commun accord entre les parties, la contribution prévue à l'alinéa 2 peut être réajustée, si la participation du canton du Tessin évolue notablement.

Durée de l'accord. Dénonciation

Art. 7 Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être adapté ou dénoncé à la requête de l'une des parties moyennant un délai de préavis d'une année.

Entrée en vigueur

Art. 8 ¹ Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature et prend effet dès le 1^{er} janvier 2003. Il annule et remplace l'Accord du 7 février 1997.

² Il est signé par les parties en deux exemplaires, l'un en langue italienne et l'autre en français.

Fait et signé à Bellinzone et à Neuchâtel, le 13 juin 2002

Conférence intercantonale de l'instruction
publique de la Suisse romande et du Tessin

Département de l'éducation de la culture et du
sport de la République et canton du Tessin

Thierry BEGUIN
Conseiller d'Etat
président

Jean-Marie BOILLAT
Secrétaire général

Gabriele GENDOTTI
Conseiller d'Etat
Directeur du Département

Diego ERBA
Directeur de la
division Ecoles

A.4

Institut d'études sociales de Genève

Conférence intercantonale de l'instruction
publique de la Suisse romande et du Tessin

Avenant à la convention intercantonale du 9 mars 1995 concernant l'Ecole romande de psychomotricité (erp)

Considérant l'évolution de la législation fédérale dans le domaine de la formation du niveau tertiaire et ses répercussions sur l'avenir de l'ERP, les parties décident d'adopter des dispositions transitoires en vue :

- i) de permettre à l'ERP d'harmoniser ses dispositifs d'admission, de formation et de certification avec les critères promulgués par la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (ci-après HES-S2);
- ii) de fixer les dispositions régissant l'ERP jusqu'à l'accréditation de la filière de psychomotricité au sein de la HES-S2;
- iii) de déterminer les clauses abrogatoires de la convention.

La convention est amendée comme suit :

I. Dispositions générales

¹ La convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la HES-S2 s'applique à l'ERP dans le cadre du processus d'accréditation de la filière de psychomotricité et en vue de la mise en œuvre de la HES-S2.

² Les dispositions prises à cet effet par les organes de la HES-S2 prévalent sur les prérogatives jusqu'ici exercées par l'Institut d'études sociales et la commission de l'ERP.

³ La commission de l'ERP statue sur toute question qui n'est pas du ressort d'un autre organe.

II. Abrogation de la convention

L'accréditation de la filière de psychomotricité et la reconnaissance du diplôme au sein de la HES-S2 par les autorités habilitées entraîne de facto l'abrogation de la convention.

III. Communication

Le présent avenant est communiqué :

- aux autorités cantonales ayant ratifié la convention du 9 mars 1995;
- au Comité stratégique de la HES-S2.

Genève, Neuchâtel, le 20 septembre 2002

Pour l'Institut d'études sociales de Genève

Pour la Conférence intercantonale de l'Instruction
publique de la Suisse romande et du Tessin

Le Président

Le Directeur

Le Président

Le Secrétaire général

Yves Jan

Bernard Gmür

Thierry Béguin

Jean-Marie Bollat

A.5

Décision de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative à l'introduction du Portfolio européen des langues (PEL 15+)

La Conférence,

vu les propositions du groupe de travail PEL-CIIP de janvier 2002 ainsi que la note du secrétariat général du 12.04.02 ;

sur proposition du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux.

arrête :

Article premier L'introduction du PEL 15+ dans les cantons de Suisse romande s'opère sur la base des principes suivants :

- introduction sur une base volontaire et facultative des élèves et des étudiants;
- acquisition personnelle du PEL par les étudiants;
- tendre à la généralisation sur une période de dix ans ;
- report en principe en 2004 des mesures d'information des associations professionnelles et des maîtres d'apprentissage, des enseignants des HEP, des conseillers en orientation, soit après l'introduction du PEL 15+ dans un certain nombre d'établissements du secondaire II.
- échelonnement en trois étapes du processus de formation des enseignants (formation des formateurs, puis de personnes-relais des établissements, enfin des enseignants concernés au degré secondaire II).

Art. 2 Elle confirme son intention de conduire une politique coordonnée d'information à l'aide de productions documentaires communes.

Les productions documentaires seront étroitement coordonnées avec les travaux conduits sous la responsabilité de la CDIP/CH.

Art. 3 Le groupe ad hoc composé de sept délégués des cantons sous la présidence de la déléguée romande au groupe de pilotage CDIP poursuit sa tâche d'échange et de coordination.

Il propose et élabore les outils d'information complémentaires indispensables. Il propose aux départements la planification des campagnes d'information. Il propose à la Conférence des directeurs de HEP (CDHEP) des unités d'information et de formation à l'attention des enseignants.

Art. 4 Les structures et mandats d'encadrement cantonaux (responsable cantonal, personnes-relais dans les établissements) relèvent des dispositions administratives de chaque canton.

Art. 5 Le secrétariat général exécute la présente décision. Il veille à la coordination des travaux romands avec ceux qui sont conduits sur le plan suisse de manière à éviter toute duplication, en particulier en ce qui concerne les productions documentaires.

Art. 6 La présente décision est communiquée :

- aux membres du Groupe ad hoc de coordination ;
- aux membres de la Conférence ;
- au secrétariat de la CDIP/CH

Neuchâtel, le 20 septembre 2002

Le Président de la Conférence

Thierry Béguin

Le Secrétaire général

Jean-Marie Boillat

A.6

Mandat et organisation de la conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin CCO

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu les articles 31, lettre c), et 33, 34 et 35 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
vu la proposition de la CCO du 28 janvier 2002,
arrête :

1. Mandat général

La conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin, ci-après la CCO, est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'article 33, alinéa 5 des Statuts. Elle traite des questions relevant de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en âge de scolarité obligatoire ou post-obligatoire, des jeunes et des adultes.

2. Tâches

La CCO :

- a) étudie et propose à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes ;
- b) exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons ;
- c) formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ;
- d) tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services d'orientation des cantons ;
- e) propose à la CIIP une politique coordonnée de l'orientation en Suisse romande et au Tessin en élaborant, notamment, des projets novateurs dans le domaine ;
- f) formule des avis à l'intention des services membres de la Conférence.

Elle collabore avec le Secrétaire général de la CIIP pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

3. Composition

Chaque département y est représenté par le ou la responsable cantonal-e de l'office d'orientation scolaire et professionnelle.

4. Présidence et vice-présidence

La présidence est assumée par un membre de la CCO, pour une durée de deux ans, selon le principe du tournus cantonal.

Le membre de la CCO, appelé, en principe, à reprendre la présidence après la période biennale et selon le tournus arrêté exerce la fonction de vice-président.

5. Bureau

Un bureau prépare les séances, assure leur suivi et exécute les affaires courantes. Il se compose de trois personnes :

- i) le président ;
- ii) le vice-président ;
- iii) le secrétaire de la CCO.

6. Séances

La CCO se réunit, en principe, cinq à six fois par an ou selon les besoins.

7. Secrétariat

Le secrétariat de la CCO est assumé par un-e collaborateur-trice scientifique du secrétariat général CIIP.

8. Fonctionnement

La CCO se réunit en séances plénières. Ses décisions sont prises à la majorité, chaque canton n'y dispose que d'une seule voix.

Elle mandate, selon les besoins, des groupes de travail non permanents.

La composition des groupes de travail est fixée de cas en cas par la CCO. Ces groupes peuvent comporter des personnes extérieures à la CCO. Leur composition ne requiert pas une représentation de tous les cantons. Ils rendent compte directement à la CCO.

9. Relations extérieures

Les membres de la CCO participent aux travaux de la conférence suisse des chefs de l'orientation.

La CCO et son secrétariat entretiennent des relations de travail avec les services de l'administration fédérale et des instances de la CDIP/CH ainsi que les autres partenaires traitant les questions en relation avec l'information et l'orientation scolaire et professionnelle. Les relations politiques passent par la Conférence.

10. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 20 septembre 2002

Le Président de la Conférence

Le Secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

A.7

Création d'une commission temporaire « Education et promotion de la santé » (EduPro)

Décision du 12 décembre 2002

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu l'art. 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
vu les propositions du Groupe de travail EduPré d'avril 2002,
sur préavis et propositions de la conférence des secrétaires généraux du 21 août 2002,
arrête :

Institution et mandat général

Article premier ¹ Une commission temporaire « Education et promotion de la santé » est instituée pour favoriser la mise en œuvre dans les cantons romands des « Principes généraux et lignes d'action » adoptés par la Conférence et pour la conseiller sur toutes questions relatives au domaine de l'éducation sociale et de la promotion de la santé.

² La commission a mission d'assurer l'échange d'informations et d'expériences entre cantons et de veiller à la coordination de son champ d'action avec les travaux de PECARO.

³ Elle a pour but également de dégager les domaines de l'éducation sociale et de la promotion de la santé nécessitant une approche coordonnée et de proposer à la Conférence des mesures et des actions communes.

⁴ Elle propose des moyens et des ressources didactiques.

Tâches particulières

Art. 2 ¹ La commission est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- a) participer au choix de documents ou de supports didactiques ou à la définition de ressources à créer dans le cadre du dispositif romand de réalisation de moyens d'enseignement ;
- b) assurer le suivi de la mise en œuvre du concept-cadre EduPro et des objectifs fixés en la matière dans le PECARO dans les cantons en cherchant à apporter, dans la mesure du possible, des réponses coordonnées aux besoins pouvant se faire jour dans les cantons ;
- c) favoriser l'échange d'informations entre les cantons et la mise en commun d'expériences et de ressources aussi bien humaines que matérielles ;
- d) répondre aux demandes et aux questions touchant au domaine de l'éducation sociale et promotion de la santé au sein de l'espace de la CIIP pour tous les degrés scolaires ;
- e) proposer et promouvoir des actions et des projets allant dans le sens de la concrétisation des principes énoncés dans le concept-cadre ;
- f) proposer des thèmes de formations continues au niveau de la Suisse romande et collaborer avec la conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP) ;
- g) organiser en 2004 une rencontre (Forum EduPro) à l'intention de l'ensemble des personnes et des milieux concernés par le domaine de l'éducation et de la prévention ;
- h) établir des liens avec les structures de coordination au niveau suisse et les organismes tels que Radix (réseau des écoles en santé).

² La commission livre à la Conférence en juin 2005 un rapport :

- a) portant réalisation du point a) de l'article 2 ci-dessus ;
- b) faisant état de la mise en œuvre des principes arrêtés dans le concept-cadre (mesures réalisées, problèmes et éventuels besoins nouveaux apparus).

³ La Conférence prononce la dissolution de la commission ou la prorogation de son mandat.

Composition et nomination

Art. 3 ¹ La commission se compose de 8 personnes :

- i) sept représentants des cantons romands désignés en fonction de leurs compétences personnelles et de leur rôle de coordination sur le plan cantonal ;
- ii) une personne issue des milieux de la formation professionnelle et proposée par la CRFP;
- iii) un collaborateur scientifique auprès du secrétariat général de la Conférence;
- iv) le canton du Tessin peut désigner un représentant au sein de la commission avec statut d'observateur.

² Le Bureau de la Conférence nomme les membres de la commission sur proposition des départements.

Fonctionnement

Art. 4 ¹ La commission se réunit en séance plénière en principe cinq à six fois par année.

² La commission peut inviter, ponctuellement et à titre de consultants, des personnalités extérieures.

Art. 5 Le secrétariat est assumé par le collaborateur scientifique du secrétariat général.

Relations avec les conférences

Art. 6 Dans la mesure où elles ont des incidences directes sur l'enseignement, les propositions de la commission sont soumises, par le secrétaire général, au préavis des conférences de chefs de service concernées.

Neuchâtel, le 12 décembre 2002

Le Président de la Conférence

Le Secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

A.8

Education et prévention Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'art. 6, al. 2, litt. b des Statuts du 9 mai 1996,

vu les propositions du Groupe de travail « Ressources en matière d'éducation et de prévention », d'avril 2001,

sur propositions -de la conférence des secrétaires généraux,

arrête les Principes et lignes d'action suivants :

- 1. Objectifs et plans d'étude**

Les objectifs généraux du domaine de l'*éducation et de la promotion de la santé* sont définis au niveau romand à partir du contenu de la Déclaration relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30 janvier 2003. Ils englobent les aspects d'éducation sociale et de promotion de la santé mais sont distincts de la prise en charge d'élèves présentant des difficultés particulières.

Ces objectifs prennent place dans le futur plan d'études cadre romand - PECARO - en voie de rédaction.

Chaque canton précise les contenus spécifiques de ce domaine. Les établissements définissent et mettent en œuvre leurs actions dans ce domaine, à l'intérieur de la mission générale qui leur est confiée, de façon à garantir à chaque élève une égalité de traitement, dans le respect de la culture de chaque établissement.

Les cantons participent en outre à la sélection et à l'élaboration de ressources dans ce domaine, ainsi qu'à des échanges réguliers d'expériences, notamment au niveau de la formation des enseignants.
- 2. L'établissement scolaire : lieu privilégié**

Si la classe est le terrain premier de l'action de l'enseignant, l'*éducation et la promotion de la santé* concerne l'établissement scolaire (ou l'école) dans son ensemble, en tant que lieu de vie et de travail pour la communauté scolaire (comprenant les élèves, les enseignants et les personnels divers). L'établissement est donc le lieu privilégié de l'*éducation et de la promotion de la santé*, qui passe notamment par l'aménagement d'espaces d'écoute et de dialogue, ainsi que par la mise en place de modalités de gestion participatives.
- 3. Statut : secteur spécifique et dimension transversale**

L'*éducation et la promotion de la santé* possède deux dimensions distinctes, spécifique et transversale. A ce titre, elle peut prendre place à la fois dans des temps particuliers (périodes hebdomadaires à l'horaire, projets d'école, journées spéciales, etc.) et dans l'enseignement des diverses disciplines.
- 4. Responsabilités (réseau interne)**

L'*éducation et la promotion de la santé* incombe à la fois à l'enseignant (généraliste au primaire ou spécialiste au secondaire) et aux professionnels qui, au sein de l'établissement (l'école), remplissent des rôles spécifiques dans ce domaine (animateur de santé, éducateur à la santé, médiateur, conseiller social, infirmière scolaire, médecin, psychologue, etc.). Les enseignements et les interventions dans le domaine de l'*éducation et de la promotion de la santé* sont coordonnés au sein d'un réseau réunissant tous les acteurs de l'école, dans le cadre d'un leadership reconnu et d'une implication active du chef d'établissement et des autorités scolaires locales.
- 5. Rapports avec les partenaires extérieurs (réseau externe)**

L'*éducation et la promotion de la santé* nécessite la mise en réseau de l'école avec des instances telles que les parents et leurs associations, les autorités locales, les organismes spécialisés dans le domaine de la santé et du soutien à la jeunesse, etc... autour de la réalisation de projets.

- 6. Rôle des parents** Les parents sont les partenaires privilégiés de tout enseignement et de toute action dans ce domaine. Ils sont associés à la réflexion sur les projets et à leur mise en œuvre en respect des objectifs fixés par l'école.
- Le partenariat impose des modes d'organisation et de participation spécifiques, ainsi que la reconnaissance des compétences de chacun. Il s'étend à l'ensemble des parents et n'est pas réservé à ceux qui sont les plus disponibles et les plus proches du monde de l'école. Les parents ont accès aux informations, ainsi qu'aux ressources existantes dans ce domaine (documents, formations).
- 7. Rôle des élèves** L'activité des élèves est au centre de l'*éducation et la promotion de la santé*. Les compétences et les attitudes dans ce domaine sont construites avec les élèves, dans des situations porteuses de sens pour eux et adaptées à leur âge.
- L'*éducation et la promotion de la santé* implique la participation active des élèves en rapport avec des enjeux liés à la vie de classe ainsi qu'à l'acquisition et à la transmission de connaissances. Elle prend des formes multiples et complémentaires, telles que la participation représentative (par le moyen d'un comité de classe, d'un conseil d'école, etc.), la participation individuelle et directe (notamment dans le cadre d'un conseil de classe) ou l'éducation par les pairs.
- 8. Rôle des enseignants** Les enseignants jouent un rôle de premier plan, mais ne sont pas les seuls acteurs de l'*éducation et de la promotion de la santé*. Leurs compétences particulières dans ce domaine sont reconnues et développées. Ils sont préparés à agir dans le cadre de projets d'établissement et à prendre part à des activités de partenariat et de réseau.
- 9. Formation des enseignants** L'*éducation et la promotion de la santé* nécessite une formation initiale et complémentaire des enseignants, ainsi que des mesures d'accompagnement visant à développer leurs compétences spécifiques (notamment dans l'écoute active, la gestion des conflits, l'animation de conseils de classe, la collaboration avec des intervenants extérieurs, etc.) et à les sensibiliser à l'impact social et psychologique des situations d'échec ou d'exclusion.
- La formation permet aux enseignants de mieux cerner leurs responsabilités en matière éducative et de distinguer les enjeux et les difficultés d'une attitude d'écoute et de conseil. Elle contribue à une prise de conscience des risques liés à leur propre subjectivité, tout en leur donnant l'occasion de construire une éthique professionnelle forte au regard de la nature des informations auxquelles ils ont accès.
- Les actions de formation permettent aussi une sensibilisation des enseignants à la question de la gestion du stress, pour eux-mêmes ainsi que pour leurs élèves.
- Les enseignants sont préparés à travailler, dans le cadre d'interventions individuelles auprès d'élèves en difficulté, en collaboration avec d'autres intervenants dans les limites de leur champ de compétences et en respect des règles relatives au secret de fonction.
- 10. Supervision** En tant que professionnels de l'apprentissage/enseignement et de la relation, et compte tenu de la complexité de toute action en matière éducative, les enseignants bénéficient de formes de supervision.
- 11. Sensibilisation des autres intervenants** Les autres intervenants (internes ou externes à l'école) sont sensibilisés aux conditions dont dépendent l'instauration de relations de collaboration et de partenariat au sein de l'école, ainsi qu'à la nécessité d'accroître leurs compétences pédagogiques et didactiques.
- 12. Évaluation des actions** Les actions menées dans le domaine de l'*éducation et de la promotion de la santé* à l'intérieur des établissements font l'objet d'un processus de réflexion et d'évaluation permanent, de même que d'information externe et interne.

- 13. Ressources didactiques et pédagogiques** Des ressources spécifiques sont mises à la disposition des enseignants et des autres acteurs liés à la vie scolaire, ainsi qu'aux parents des élèves, notamment sous les formes suivantes :
- guide pratique pour faire face à des situations d'urgence (adresses de référence, marches à suivre, propositions de solutions, protocoles d'intervention, etc.);
 - ensemble de documents sur des thématiques particulières;
 - liste d'intervenants extérieurs pouvant être sollicités;
 - outils pour amener les élèves à développer des compétences personnelles et sociales, face à des situations de conflit, de prise de décision, etc.;
 - aide à la gestion et à l'accompagnement de projets.
- 14. Moyens d'action** La diversité des ouvrages, manuels, programmes et autres supports présents sur le marché appelle la mise en place d'une commission romande d'évaluation, de façon à offrir aux autorités et aux enseignants une référence de qualité et des exemples d'utilisation de ces documents.
- Cette commission peut proposer un «label de qualité» sur la base de critères précis.
- Ce dispositif s'inscrit dans les dispositions générales de la CIIP relatives à sa politique en matière de ressources didactiques.
- 15. Mise en oeuvre** Les cantons mettent en oeuvre les moyens humains et les ressources financières nécessaires, selon leurs dispositions internes et leurs possibilités.
- La Conférence institue une commission temporaire chargée de favoriser la mise en place des présents principes.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le Président de la Conférence

Le Secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

A.9

Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), considérant les finalités et objectifs d'éducation, d'instruction et de formation assignés à l'Ecole publique par la loi de chacun des cantons représentés en son sein ; considérant la spécificité linguistique et culturelle des régions au sein desquelles elle promeut la coordination et dont elle assure l'illustration ; affirmant que la transmission des valeurs fondatrices de la vie commune dans une société démocratique ainsi que l'acquisition d'une formation de base constituent le socle de l'Ecole publique obligatoire ; reconnaissant le fort engagement professionnel des enseignants et enseignantes dans l'accomplissement de leur mission d'instruction et d'éducation et considérant la complexité de son exercice ; s'inscrivant dans la continuité des efforts consentis jusqu'à ce jour en matière de coordination et d'harmonisation des politiques de formation et de ses aboutissements antérieurs, notamment en matière de programmes scolaires et de moyens pédagogiques communs à l'ensemble de la Suisse romande ; confirmant son action de coordination, favorisant la mise en commun des compétences et des moyens des départements de chacun de ses membres, afin de renforcer la capacité de tous les partenaires de l'Ecole à offrir aux élèves de tous âges les meilleures chances de formation ; réaffirmant les valeurs éducatives que cette Ecole a charge de promouvoir auprès des enfants et des jeunes que les familles lui confient ; confirmant avec force les valeurs de culture que cette Ecole a mission de transmettre à l'ensemble de la population scolaire ; déclare :

1. FINALITES ET OBJECTIFS

1.1 L'Ecole publique assume une mission globale et générale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre, et d'apprendre à apprendre afin de devenir apte à poursuivre leur formation tout au long de leur vie.

L'Ecole publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale.

En particulier elle fonde et assure le développement :

- a) d'une culture de la langue d'enseignement, langue maternelle et langue d'intégration impliquant la maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que la capacité de comprendre et de s'exprimer par oral et par écrit ;
ouvrant à la richesse de la langue, à son esthétisme et à son patrimoine littéraire ;
- b) de compétences et d'une culture linguistique intégrant des capacités de communication, particulièrement orale, en langue allemande, dans une seconde langue nationale ou en anglais, ainsi qu'une appréhension des dimensions culturelles de ces langues ;
- c) d'une culture mathématique impliquant la maîtrise des concepts et des démarches mathématiques de base ;
développant l'utilisation du langage mathématique, la capacité de modéliser des situations et de résoudre des problèmes ;
- d) d'une culture scientifique s'appuyant à la fois sur les sciences humaines et sociales et sur les sciences de la nature ;
intégrant des capacités relevant de la démarche scientifique et développant la capacité à comprendre son environnement humain, social et politique, notamment à le situer dans la ligne de l'histoire ;

- e) d'une culture artistique conjuguant la perception, l'expression, la pratique de techniques variées et l'usage de divers matériaux et instruments, la sensibilisation aux formes diverses du patrimoine artistique, aussi bien dans les arts plastiques que musicaux ;
- f) de connaissances et de comportements assurant l'épanouissement corporel et la préservation de sa propre santé ;
 impliquant le développement de l'aisance et des capacités motrices et physiques, du goût du jeu sportif et de l'expression corporelle ;
 éveillant la conscience de ses besoins physiologiques et alimentaires, ainsi que de sa responsabilité face aux divers comportements à risques ;
- g) de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social ;
 impliquant l'acquisition des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu membre d'une collectivité et de citoyen ;
 développant un usage pratique et critique des supports, instruments et technologies de l'information et de la communication ;
 intégrant une approche de l'environnement économique et s'insérant dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle.

1.2 L'Ecole publique assume des missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales.

En particulier elle assure la promotion :

- a) du respect des règles de la vie en communauté ;
- b) de la correction des inégalités de chance et de réussite ;
- c) de l'intégration dans la prise en compte des différences ;
- d) du développement de la personnalité équilibrée de l'élève, de sa créativité et de son sens esthétique ;
- e) du développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération ;
- f) du développement de la faculté de discernement et d'indépendance de jugement.

1.3 L'Ecole publique assure l'acquisition et le développement de compétences et de capacités générales.

En particulier, elle entraîne les élèves à :

- a) la réflexion, qui vise à développer chez l'élève sa capacité à analyser, à gérer et à améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi qu'à formuler des projets personnels de formation ;
- b) la collaboration, axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction des compétences requises pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs ;
- c) la communication, qui suppose la capacité de réunir des informations et de mobiliser des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages en tenant compte du contexte ;
- d) la démarche critique, qui permet de prendre du recul sur les faits et les informations tout autant que sur ses propres actions ;
- e) la pensée créatrice, axée sur le développement de l'inventivité, de la fantaisie, de l'imagination et de la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.

2. PRINCIPES

L'Ecole publique assume sa mission de formation en organisant l'action des enseignants et enseignantes et des établissements scolaires sur la base des principes suivants :

- i. le respect de la personne ;
- ii. les droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant ;
- iii. le principe de l'éducabilité, qui suppose que chacun est en mesure d'apprendre si les conditions lui sont favorables et que l'enseignant, l'élève et l'environnement y contribuent ;

iv. les principes de l'égalité et de l'équité, assurant à chaque élève les possibilités et moyens de formation correspondant à ses besoins ;

Se fondant sur ces principes, l'École publique :

- a. affirme que la réflexion ainsi qu'un capital de connaissances sont nécessaires pour adopter des comportements adéquats et pour agir opportunément ;
- b. se préoccupe de susciter, d'alimenter et d'entretenir le goût d'apprendre ;
- c. soutient l'apprentissage et met en place des conditions favorables ;
- d. différencie ses démarches pédagogiques selon les dispositions intellectuelles et affectives des élèves ;
- e. affirme que l'évaluation est indissociable de l'apprentissage en tant qu'instrument de la régulation du progrès de chaque élève.

3. LIGNES D'ACTION

L'École publique assume sa mission de formation et de socialisation par la promotion des lignes d'action suivantes :

- 3.1 elle veille, en associant tous les acteurs de l'institution scolaire, à l'articulation entre l'instruction et l'éducation, de manière à permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques et spirituelles, d'édifier son capital de connaissances et de développer ses compétences ;
- 3.2 elle s'efforce de conduire chaque élève au maximum de ses possibilités en élargissant ses intérêts, en renforçant sa motivation ainsi que sa responsabilité ;
- 3.3 elle développe dans les établissements de formation un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences ;
- 3.4 elle prend en compte et rend accessible la connaissance des fondements culturels, historiques et sociaux, y compris des cultures religieuses, afin de permettre à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit ;
- 3.5 elle conçoit toujours davantage l'établissement comme un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et comme un espace où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui, de ses enseignants et enseignantes et de ses camarades ; elle veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer ;
- 3.6 elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect ;
- 3.7 elle assure aux enseignants et enseignantes, professionnels de l'éducation et de l'instruction, des conditions optimales à l'exercice de leur mission ;
- 3.8 elle favorise le partenariat entre les familles et l'institution scolaire de manière à privilégier, dans la concertation, la complémentarité des actions éducatives ; elle consolide la confiance des parents par la transparence des objectifs que l'École s'efforce d'atteindre et par la discussion ouverte quant aux moyens d'y parvenir.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le Président de la Conférence

Le Secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant les acquis de la coordination romande de l'enseignement des langues,

s'inscrivant dans la continuité des travaux de la CDIP issus du *Concept général pour l'enseignement des langues* (1998),

s'inspirant des travaux menés sous l'égide du Conseil de l'Europe, en particulier le *Cadre européen de référence* et le *Portfolio européen des langues*,

considérant ses prises de position politiques antérieures en matière d'enseignement des langues en Suisse,

vu les propositions du rapport *Principes généraux d'une politique coordonnée en matière d'enseignement des langues pour la Suisse romande* (juillet 2002),

sur le préavis de la conférence des secrétaires généraux,

arrête

La politique de l'enseignement des langues qu'elle entend promouvoir dans les écoles publiques francophones des cantons de la Suisse romande est définie selon les principes et les thèses d'application suivants :

1. Les principes

- | | |
|--|--|
| 1.1 Portée | Les principes de base de la politique de l'enseignement des langues s'étendent – quoique à des degrés divers – aussi bien à la scolarité obligatoire qu'au degré secondaire II (voies gymnasiale, de culture générale et de l'enseignement professionnel). |
| 1.2 Intentions générales | <p>En plus de l'enseignement du français (langue locale), tous les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité obligatoire, d'un enseignement de l'allemand et de l'anglais. L'enseignement d'au moins une langue étrangère se poursuit au niveau secondaire II. En parallèle à ces enseignements, il est offert aux élèves des occasions de contact avec d'autres langues.</p> <p>L'enseignement des langues est orienté vers une approche centrée sur les processus d'apprentissage des élèves. Il participe au développement chez l'élève de compétences de communication opérationnelles dans plusieurs langues (plurilinguisme).</p> |
| 1.3 Relations entre les apprentissages / curriculum intégré | L'enseignement/apprentissage des langues doit s'inscrire à l'intérieur d'un <i>curriculum intégré</i> commun à l'ensemble des langues (langue locale, langues étrangères et langues anciennes). Ce <i>curriculum intégré des langues</i> définira la place et le rôle de chacune d'entre elles par rapport aux objectifs linguistiques et culturels généraux. Il précisera les apports respectifs et les interactions entre les divers apprentissages linguistiques. |
| 1.4 Immersion et échanges | <p>L'enseignement/apprentissage des langues tend à s'articuler à des contenus scolaires au travers notamment de démarches d'enseignement bilingue.</p> <p>Des occasions de rencontres diversifiées avec les langues vivantes sont offertes aux élèves (au travers notamment d'échanges scolaires) de façon à promouvoir l'acquisition d'attitudes d'ouverture vis-à-vis d'autres langues et à favoriser l'acquisition de compétences sociales et interculturelles.</p> |
| 1.5 Evaluation des apprentissages | <p>L'enseignement/apprentissage des langues appelle le développement d'une culture de l'évaluation passant notamment par des démarches de type <i>portfolio</i> et la reconnaissance des acquis antérieurs des élèves.</p> <p>Une attention particulière est portée sur la nécessité de donner à tous les élèves la possibilité de s'engager dans des apprentissages linguistiques sans que cela représente un écueil de plus pour eux et un risque supplémentaire de marginalisation.</p> |
| 1.6 Formation des enseignants | La réussite d'une telle politique de l'enseignement/apprentissage nécessite qu'un poids important soit accordé à la formation initiale et continue des enseignants. |

2. Thèses en vue de la mise en oeuvre de la politique romande en matière d'enseignement des langues

2.1 Place des langues dans le curriculum

1. L'enseignement du français, langue véhiculaire et de culture du lieu ainsi que langue d'intégration est objet d'une attention particulière tout au long de la scolarité, de l'école enfantine à la fin du cursus de formation de chaque élève.
2. L'enseignement de l'allemand débute pour tous les élèves en 3^e année primaire au plus tard. Des occasions de contact avec cette langue peuvent être aménagées dans les degrés précédents sous forme notamment de modules d'immersion.
3. L'anglais est enseigné à tous les élèves à partir de la 7^e année. Des occasions de contact avec cette langue sont proposées aux élèves dès la 5^e soit au travers d'autres disciplines, soit dans le cadre de correspondances ou par le biais de la consultation de documents en anglais.
4. A terme, et dans la perspective d'une formation au plurilinguisme, l'apprentissage de l'anglais pourrait débiter dès la 5^e année. Cette hypothèse nécessite au préalable une étude sérieuse sur les conditions à réunir et les moyens à mettre en oeuvre pour la réaliser.
5. Dans le but de promouvoir la connaissance de l'italien et la culture qui y est associée, des occasions de contacts diversifiés avec l'italien sont offertes dès la 7^e année (sous la forme d'activités de type éveil aux langues, notamment en collaboration avec les enseignants de cours de langue et de cultures italiennes, de consultation de sources en italien dans diverses disciplines ou encore d'échanges individuels). De manière complémentaire, les cantons s'efforcent d'offrir aux élèves, indépendamment de leur niveau scolaire, la possibilité de suivre un enseignement de l'italien, sous forme d'option, dès la 7^e année.
6. Les langues anciennes participent à la formation culturelle et linguistique des élèves. Leur place dans l'école obligatoire est réaffirmée et des modules de type « éveil aux langues » spécifiques sont mis à disposition de l'ensemble des classes du secondaire I. Ils portent sur l'étude du fonctionnement de la langue, notamment de la syntaxe et du vocabulaire, dans la perspective des transferts à réaliser sur d'autres apprentissages ou sur des dimensions culturelles et de civilisation.
7. Les langues de la migration ont également leur place dans le cadre d'une approche coordonnée de l'enseignement/apprentissage des langues. Pour les élèves migrants, il faut tendre à assurer une meilleure coordination entre les cours de langue et de culture d'origine et les différents apprentissages linguistiques. Cela nécessite la mise en oeuvre des principes contenus dans les recommandations de la CDIP.

2.2 Objectifs de l'apprentissage des langues

8. Les objectifs sont définis, pour l'ensemble des langues concernées, en relation avec les niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* qui vont du débutant, pour le niveau A1, au locuteur expérimenté, au niveau C2.
En fin de 6^e année, les objectifs pour l'allemand, aussi bien en expression qu'en compréhension, correspondent au premier niveau du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, soit le niveau A1 (niveau introductif ou de découverte).
9. A terme, les niveaux minima à atteindre en fin de scolarité obligatoire par tous les élèves sont les mêmes pour l'allemand et l'anglais. En expression orale et écrite, ces objectifs sont de niveau B1, soit le niveau seuil (correspond à des compétences d'expression s'appuyant sur des données simples dans un contexte familier). En compréhension, les objectifs sont de niveau B1+.
Dans une phase intermédiaire, qui ne devrait pas dépasser 2010, les objectifs minimums communs à tous les élèves sont de niveau A2 en expression (niveau intermédiaire – communication sur des tâches simples et habituelles) et de niveau A2+ en compréhension.
10. Les objectifs linguistiques sont complétés par d'autres objectifs portant sur la connaissance de la réalité sociale, culturelle et géographique des pays concernés. Pour l'allemand, une partie de ces objectifs concernent la Suisse alémanique et portent sur le développement d'attitudes d'ouverture vis-à-vis de la culture alémanique et de compétences de communication avec des locuteurs alémaniques (*diglossie*). En anglais, un accent est mis sur la compréhension du monde anglophone et de sa diversité (sur les plans social et culturel, notamment).

2.3 Relations entre les apprentissages linguistiques

11. Les apprentissages des différentes langues sont construits dans leur complémentarité et dans leurs interactions possibles. Dans cet esprit, l'apprentissage de l'allemand, en tant que première langue étrangère, est également pensé en tant que préparation à l'apprentissage d'autres langues, par exemple, par la mise en place de stratégies et de techniques d'apprentissage. L'apprentissage de l'anglais, pour sa part, doit s'appuyer sur les apprentissages déjà réalisés par les élèves en allemand. Les langues anciennes de même que les langues de la migration sont également envisagées dans leurs apports aux autres apprentissages.
12. Les liens entre l'apprentissage du français et celui des langues qui interviennent ultérieurement sont précisés au niveau aussi bien de l'étude du fonctionnement de la langue que de la mise en place de stratégies d'acquisition.

13. Les moyens d'enseignement intègrent des éléments permettant d'établir des ponts avec les autres langues et d'instaurer les bases d'une didactique intégrée. Dans le même esprit, des modules de type *éveil aux langues* sont également proposés.

2.4 Insertion de l'enseignement/apprentissage des langues dans des contenus scolaires et pédagogie des contacts

14. Un accent fort est mis sur un apprentissage des langues intégré à des contenus scolaires et sociaux au travers notamment de démarches d'enseignement par immersion, d'échanges et de contacts divers.

L'enseignement bilingue, sous ses formes diverses, est rendu plus accessible aux enseignants par la mise à disposition d'outils adaptés et d'offres de formation.

15. Les contacts - sous forme d'échanges de classes, d'enseignants, de groupes d'élèves, d'échanges individuels d'élèves ou de correspondances prolongées - font partie de l'enseignement/apprentissage des langues. Ils prennent place à l'intérieur d'une pédagogie des contacts. Ils sont encouragés et favorisés par des mesures concrètes. Une priorité est donnée au cours de la scolarité obligatoire aux échanges et contacts en lien avec l'allemand.

Chaque élève se voit offrir, au cours de sa scolarité obligatoire, une palette de possibilités de contacts et d'échanges linguistiques.

2.5 Evaluation des apprentissages des élèves

16. Le Portfolio européen des langues (PEL 15+) ainsi que les deux Portfolios en cours de rédaction pour des élèves plus jeunes offrent des instruments permettant d'évaluer les apprentissages des élèves tout en favorisant leur autonomie. Une place importante est donnée, dans l'évaluation, aux démarches s'appuyant sur l'utilisation de ces instruments.

17. De façon à favoriser une approche positive de l'apprentissage des langues chez les élèves, on s'efforcera, d'une part, de pondérer la prise en compte des résultats en langue étrangère dans les processus d'orientation et de sélection (à l'articulation entre les cycles ou entre le primaire et le secondaire I) et, d'autre part, lors des évaluations, d'accorder davantage d'importance aux acquis et aux progrès des élèves qu'à leurs difficultés.

18. Les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire sont certifiées selon les niveaux du *Cadre européen commun de référence*. A moyen terme, des ponts seront établis avec des certificats de langue internationaux.

2.6 Formation des enseignants

19. La formation initiale vise à préparer les futurs enseignants de langue ou les généralistes à entrer dans des démarches de didactique des langues coordonnées ; elle permet une sensibilisation de l'ensemble des enseignants à leur apport dans la construction de compétences plurilingue et pluriculturelle chez les élèves.

20. Une place est réservée dans la formation des maîtres généralistes et des enseignants de français à la didactique du français langue étrangère. Les enseignants sont sensibilisés aux difficultés spécifiques rencontrées dans leurs disciplines propres par les élèves allophones débutants en français, ainsi qu'aux moyens de les prévenir ou de les réduire.

21. Les enseignants de langue et les généralistes sont initiés, au cours de leur formation initiale, à la pédagogie des contacts et aux principes de l'enseignement bilingue. On favorisera dans ce but des occasions de contacts diversifiés avec les langues, soit sous forme d'échanges, de correspondance ou de consultation de documents et de sources en langues étrangères.

22. Compte tenu de l'importance de l'enseignement/apprentissage de l'allemand à l'école obligatoire et du souci consistant à ouvrir l'enseignement des langues en direction de contenus scolaires, un niveau exigeant de compétences en allemand est visé pour l'ensemble des enseignants (aussi bien du primaire que du secondaire I).

A l'entrée en formation pédagogique un niveau de maîtrise linguistique et culturelle minimum est exigé (niveau C1 pour les spécialistes et les semi-généralistes en charge de l'enseignement de l'allemand, et B2 pour les généralistes), des offres de formation complémentaire sont proposées en cours de formation pédagogique aux étudiants ne l'ayant pas atteint.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le Président de la Conférence

Thierry Béguin

Le Secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Comptes 2002

Comptes de la Conférence

CHARGES	Budget 2002	Comptes 2002
3000 - Salaires bruts personnel nommé	1'550'500.00	1'520'760.50
3001 - Salaires bruts contr. lim.	000.00	17'227.50
3002 - Délégués péd. producteurs RTVE	0.00	0.00
3002 - MITIC	458'000.00	133'400.85
3003 - Formation des nouveaux producteurs	0.00	0.00
3091 - Formation continue	5'000.00	4'564.10
Total des charges de personnel :	2'035'502.00	1'675'952.95
3100 - Fournitures bureau, imprimés, publi.	30'000.00	32'432.85
3110 - Mobilier et machines	15'000.00	13'556.85
3120 - Eau, énergie, combustible	12'000.00	11'805.95
3140 - Entretien locaux / jardin	5'000.00	3'360.70
3150 - Mainte. inform. et photoc.	23'000.00	26'789.70
3160 - Loyer	174'000.00	171'270.00
3170 - Déplacements et repas	35'000.00	19'028.10
3180 - Ports, télécommunications, taxes	35'000.00	34'279.46
3181 - Assurances	1'500.00	950.85
3183 - Commissions	85'000.00	86'552.55
3184 - Dél. à la Langue Française (DLF)	20'000.00	20'000.00
3185 - Journées d'études, coll. romands	70'000.00	69'539.35
3186 - Promotion RTVE, appuis pro. (SSR)	0.00	0.00
3186 - MITIC inv. et fonct.	80'000.00	80'000.00
3190 - Cotisations	800.00	300.00
3191 - Réception d'hôtes	6'000.00	4'808.90
3192 - Autres frais divers	1'500.00	709.44
3193 - Autres frais divers	0.00	26'135.60
3310 - Amortissement informatique	10'000.00	10'000.00
3500 - Prestations de l'IRDP	65'000.00	65'000.00
3501 - Part budget IRDP	1'793'500.00	1'793'500.00
3502 - Part budget Glossaire	260'000.00	260'000.00
3503 - FIRD (anc. 3187)	0.00	0.00
3503 - DCO/OSP	500'800.00	443'817.00
3503 - Uni 5 ^e	40'000.00	33'700.00
3510 - CRFP	287'000.00	287'000.00
3600 - Ecole Tiers-Monde/Education et développement	45'000.00	44'000.00
3601 - La science appelle les jeunes	30'000.00	30'000.00
3602 - Camp UNESCO Pologne	20'000.00	0.00
3603 - CDIP pour CSFP	70'000.00	70'000.00
3701 Investissement OSP	35'000.00	35'000.00
Total autres charges :	3'750'100.00	3'673'537.30
TOTAL DES CHARGES :	5'783'600.00	5'349'490.25

REVENUS	Budget 2002	Comptes 2002
4200 - Intérêts actifs	65'000.00	51'416.61
4290 - Fonds romands des éditions et mat. scolaires	100'000.00	100'000.00
4291 - Recettes diverses	2'000.00	1'370.45
4300 - IRDP - Participation salaires services généraux	195'000.00	195'000.00
4301 - IRDP - Participation au loyer	67'000.00	67'000.00
4302 - GPSR - part. services généraux	10'000.00	10'000.00
4303 - DOSP services généraux	3'000.00	3'000.00
4304 - MITOC services généraux	3'000.00	3'000.00
4350 - Ventes de publications	5'000.00	1'179.73
4390 - Contribution ordinaire des cantons	4'108'000.00	4'108'001.00
4391 - Contribution du canton du Tessin	50'000.00	50'000.00
4392 - Canton de Neuchâtel, contrib. extraordinaire	40'000.00	40'000.00
4393 - CDIP/CH - contr. DLF	10'000.00	10'000.00
4394 - Contribution Uni 5 ^e	40'000.00	0.00
4395 - CCO - Subventions	0.00	0.00
4395 - Alimentation DOSP	500'800.00	443'817.00
4396 - Alimentation Uni 5 ^e	0.00	33'700.00
4397 - Alimentation CRFP	287'000.00	287'000.00
4297 - Contribution de la réserve	297'800.00	0.00
TOTAL DES REVENUS :	5'783'600.00	5'404'484.79

RECAPITULATION		
Total des revenus	5'783'600.00	5'404'484.79
Total des charges	5'783'600.00	5'349'490.25
EXCEDENT NET DE REVENUS		54'994.54

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF		PASSIF	
Caisse	1'281.15	Créanciers	67'358.55
Chèques postaux	337'434.99	Passifs transitoires	226'685.83
BCN titres	214'808.60	Délégation à la Langue Française	11'994.76
UBS c/c	0.00	Séminaire AIDEP / CS1	5'564.20
Titres	0.00	RTVE - Formation nouveaux délégués	0.00
BCN compte à vue	262'711.80	Liaison IRDP	1'032'735.01
Raiffeisen c/c	27'163.10	Mandat «Méditation»	3'133.60
Raiffeisen / épargne	784'366.25	Capital fondation HETSR	200'000.00
Raiffeisen / obligations	700'000.00	Réserve générale	2'503'051.40
Raiffeisen / fonds de placement	449'944.85		
Etat de Neuchâtel, c.c. (N° 111'601)	733'220.45		
Plus ou moins-values sur titres	0.00		
Débiteurs	431'153.35		
Compte HETSR	45'083.09		
Mobilier et machines	12'449.25		
Actifs transitoires	50'906.47		
	4'050'523.35		4'050'523.35

Fonds des éditions scolaires

CHARGES

Achats et réalisation	1'118'864.37
Frais divers	10.20
Frais d'administration	32'373.20
Frais conseils juridiques	9'130.45
Frais de séance OR, CSFR, COROM	5'220.20
CATARO sur internet	6'185.00
Commissions suisses et étrangères	6'092.85
Droits de timbre, taxes et frais	824.35
Honoraires mandat de gestion	29'138.40
Différence sur titres	113'497.45
Eveil au langage	60'000.00
EOLE Lexique	10'000.00
Constitution de provisions	0.00
TOTAL DES CHARGES :	1'391'336.47

REVENUS

Ventes	1'197'823.15
Intérêts sur titres	2'960.95
Revenus sur titres	0.00
Royalties LEP S.A.	15'289.75
Royalties Heinemann	0.00
Royalties Langenscheidt	6'813.80
Royalties de Boeck notions grammaticales	4'258.60
Royalties de Boeck séquences didactiques	66'030.25
Revenus divers	70.01
Intérêt bancaires bruts	16'338.38
TOTAL DES REVENUS :	1'309'584.89

RECAPITULATION

Total des charges	1'391'336.47
Total des revenus	1'309'584.89
EXCEDENT NET DE CHARGES	81'751.58

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF

Banque	1'557'396.05
Titres	2'911'459.00
Débiteurs	174'250.47
Intérêts courus	24'413.00
Travaux en cours	1'887'893.13
Impôts anticipés	4'760.65
Avances de fonds	636'767.75
Coûts à amortir sur prochaine édition :	
- Mathématiques 5/6	272'379.11
- Mathématiques 1 à 4	347'714.44
Compte courant TVA	1'131.64
Excédent de charges	81'751.58

7'899'916.82

PASSIF

Créanciers	290'410.60
Provisions :	
- Français – Expression	0.00
- Mathématiques 7-8-9	670'500.00
- Eveil au langage	190'000.00
TVA due et c/c TVA	0.00
EOLE Lexique	10'000.00
Rbt avance de Fonds Math. 5-9	0.00
Capital	6'739'006.22

7'899'916.82

Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

CHARGES	Budget 2002	Comptes 2002
3000 - Personnel du secrétariat	280'000.00	260'479.65
3001 - Salaires occasionnels	36'000.00	38'120.35
3002 - Indemnités	44'000.00	61'494.50
3003 - Charges sociales	25'000.00	25'728.20
3004 - Caisse de pensions	28'000.00	22'895.20
3005 - Autres charges de personnel	5'000.00	26'410.45
Total des charges de personnel :	418'000.00	435'128.35
3100 - Fournitures bureau, imprimés	1'200.00	3'041.90
3101 - Livres et périodiques	800.00	343.00
3110 - Mobilier et machines	0.00	2'204.00
3150 - Maintenance info. et photocopies	12'000.00	11'125.45
3160 - Loyer et charges , énergie, taxes	24'000.00	21'956.10
3170 - Déplacements du personnel	10'000.00	7'524.45
3180 - Ports, télécommunications, taxes	8'000.00	7'368.21
3181 - Assurance mobilier	500.00	598.30
3182 - Thèmes de calcul professionnel	5'000.00	3'265.00
3183 - Impression thèmes examens commerce + enregistrements	64'000.00	79'712.85
3184 - Impression thèmes examens vente + enregistrements	22'000.00	20'964.25
3185 - Frais auteurs examens commerce	6'000.00	7'269.20
3186 - Frais auteurs examens vente	3'500.00	3'734.20
3187 - Frais examens assistantes médicales	2'500.00	0.00
3188 - Frais de publications	10'000.00	2'147.20
3189 - Traductions	0.00	0.00
3190 - Cotisations	2'000.00	1'820.00
3191 - Réception d'hôtes	1'500.00	2'274.60
3192 - Autres frais divers	2'000.00	919.95
3193 - Dépenses extraordinaires	0.00	1'800.00
3195 - TVA 7.6% s/ facture s concernant les examens de fin d'apprentissage	18'800.00	0.00
3195 - Développement de projets	0.00	22'938.00
Total biens, services et marchandises	193'800.00	201'006.66
3310 - Amortissement mobilier et info.	10'000.00	10'000.00
3401 - Perte sur contribution promise	0.00	15'000.00
3500 - Projets ApA2	806'800.00	940'724.05
TOTAL DES CHARGES	1'428'600.00	1'601'859.06

REVENUS	Budget 2002	Comptes 2002
4200 - Intérêts et impôt anticipé	4'000.00	9'272.35
4291 - Recettes diverses	1'000.00	16'249.50
4292 - Vente de thèmes d'examen à 1/3	4'000.00	5'935.00
4350 - Ventes de publications	10'000.00	5'329.30
4390 - Contribution ordinaire des cantons	287'000.00	287'000.00
4391 - Thèmes examens commerce	180'000.00	197'520.00
4392 - Thèmes examens vente	53'000.00	49'350.00
4393 - Thèmes examens assistantes médicales	2'500.00	2'500.00
4394 - Thèmes examens calcul professionnel	11'500.00	9'499.90
4395 - TVA 7.6% sur les thèmes d'examens de fin d'apprentissage	18'800.00	0.00
4397 - Subvention OFFT pour le secrétariat	40'000.00	45'307.00
4398 - Subvention OFFT pour les examens	10'000.00	9'509.00
4399 - Contributions OFFT pour projets ApA2	806'800.00	920'800.00
TOTAL DES REVENUS	1'428'600.00	1'558'272.05

RECAPITULATION		
Total des charges	1'428'600	1'601'859.06
Total des revenus	1'428'600	1'558'272.05
EXCEDENT NET DE CHARGES		43'587.01

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF		PASSIF	
Poste	6'206.38	Produits reçus d'avance	100'000.00
Banque c/c BCN C 29968.02	353'537.80	Passifs transitoires	202'667.55
Banque c/e BCN E 29968.24	74'497.75	Capital	544'682.20
Banque c/p BCN T-3519.49.99	250'000.00	Excédent de revenus de l'exercice 2001	0.00
Actifs transitoires	109'520.81		
Mobilier et équipement	10'000.00		
Prêt HES	0.00		
Excédent de charges de l'exercice 2002	43'587.01		
	847'349.75		847'349.75

Centre de production documentaire OSP

CHARGES

3000 - Personnel du centre	133'541.90
3080 - Exploitation FIRD	21'593.95
3170 - Admin. déplacements	0.00
3200 - CIDOSP + sous-commissions	0.00
3300 - Vidéos	0.00
3400 - Dossiers professionnels	48'133.05
3503 - Cahiers Infop	0.00
3600 - Multimédia	0.00
3700 - UNI Info 02	35'589.40
3701 - Ecole Info	152'816.10
3703 - Fiches Infop	128'102.45
3704 - BOP	122'237.70
3705 - Informatique	0.00
3706 - Swissdoc	0.00
3707 - Divers, séances	1'298.00
3708 - Uni Info 2000	0.00
3800 - Frais prod. 02 attendus	158'679.60
3810 - Provision Infop	49'450.00
TOTAL COMPTES DE CHARGES	851'442.15

REVENUS

4200 - Intérêts	769.65
4210 - Recettes diverses	8'477.65
4290 - Contribution cantons CIIP	443'817.00
4400 - Dossiers professionnels	24'145.25
4700 - Contrib. Uni Info	35'521.20
4701 - Contrib. Ecole Info	92'520.55
4703 - Infop	77'695.70
4704 - Contrib. BOP	77'231.35
4705 - Contrib. fédérales diverses, séances	649.00
4800 - Contr. productions 02 attendues	79'339.80
TOTAL COMPTES DE REVENUS	840'167.15

RECAPITULATION

Total comptes de charges	851'442.15
Total comptes de revenus	840'167.15
EXCÉDENT DE CHARGES	11'275.00

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF

CCP	310'825.57
Débiteurs	318'455.40
Actifs transitoires	79'875.00
Transitoire janv-mars 2002	0.00
Excédent de charges	11'275.00
	720'430.97

PASSIF

Créanciers	161'136.90
Fonds de documentation OSP	233'815.30
Congrès	16'309.45
Post-licence	101'039.72
Passifs transitoires	158'679.60
Provisions	49'450.00
	720'430.97

Institut de recherche et de documentation pédagogique - IRDP

CHARGES	Budget 2002	Comptes2002
3000 - Salaires bruts du personnel nommé	1'612'500.00	1'588'675.10
3001 - Personnel contractuel	203'000.00	197'272.10
3091 - Formation continue	2'500.00	1'585.00
Total des charges de personnel :	1'818'000.00	1'787'532.20
3100 - Fournitures bureau, imprimés, publi.	65'000.00	59'153.90
3110 - Achats mobilier et machines	15'000.00	13'017.47
3120 - Eau, énergie, combustible	10'000.00	9'883.70
3130 - Autres marchandises (petit matériel)	0.00	0.00
3131 - Livres	23'000.00	23'714.51
3133 - Matériel pour expériences et recherches scientifiques diverses	5'000.00	4'555.77
3134 - Développements informatiques, travaux sur Internet, soutiens actions spécifiques	2'500.00	2'401.05
3140 - Entretien locaux et jardin	3'000.00	2'707.70
3150 - Maintenance info. et photocopies	20'000.00	28'388.58
3160 - Loyer	67'000.00	67'600.00
3170 - Déplacements, repas, séminaires	35'000.00	31'112.34
3180 - Ports, télécommunications, taxes	32'000.00	34'091.40
3181 - Assurances	1'000.00	950.85
3183 - Commissions	12'000.00	5'437.10
3185 - Journées d'études, experts	10'000.00	4'659.53
3187 - Traitements statistiques extérieurs	1'500.00	3'120.00
3188 - Résumés documentaires	5'500.00	3'750.00
3189 - Traductions	1'000.00	306.00
3190 - Cotisations	2'000.00	2'135.26
3191 - Réceptions d'hôtes	2'500.00	2'174.18
3192 - Autres frais divers	1'500.00	541.90
3310 - Amortissements	9'000.00	9'000.00
3500 - Prestations du S.G. (anc. 3184)	195'000.00	195'000.00
3501 - Participation progr. de recherches	25'000.00	16'204.61
3502 - Consortium romand	100'000.00	100'000.00
Total des charges de fonctionnement	643'500.00	619'905.85
 TOTAL DES CHARGES	 2'461'500.00	 2'407'438.05

REVENUS	Budget 2002	Comptes 2002
4200 - Intérêts actifs	7'000.00	6'219.50
4291 - Recettes diverses	11'000.00	3'207.75
4292 - Engagements extérieurs collab. IRDP	50'000.00	50'034.00
4293 - Recherches nationales et internat.	25'000.00	13'950.05
4350 - Vente de publications	15'000.00	7'338.66
4390 - Contribution CIIP/SR-TI	1'793'500.00	1'793'500.00
4392 - Canton du Valais : contribution ex-traordinaire (apprentissage bilingue)	45'000.00	45'000.00
4393 - S.G. part secrétariat	65'000.00	65'000.00
4397 - Contribution de la réserve	75'000.00	75'000.00
4600 - Subvention de la Confédération (Loi sur la recherche)	375'000.00	375'000.00
TOTAL DES REVENUS	2'461'500.00	2'434'249.96

RECAPITULATION		
Total des charges	2'461'500.00	2'407'438.05
Total des revenus	2'461'500.00	2'434'249.96
EXCEDENT NET DE REVENUS		26'811.91

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF		PASSIF	
Débiteurs	26'077.05	Consortium PISA	315'315.55
Mobilier et machines	17'443.60	EVAMAR	152'182.90
Actifs transitoires	3'476.80	Créanciers	36'667.30
Compte de liaison Secrétariat général	1'032'735.01	Passifs transitoires	23'754.80
		Bénéfice de l'exercice	26'811.91
		Réserve	525'000.00
	1'079'732.46		1'079'732.46

Glossaire des patois de la Suisse romande

CHARGES	Budget 2002	Comptes 2002
Traitements	1'120'000.00	1'105'280.70
Frais d'impression	35'000.00	30'744.25
Matériel de bureau	5'000.00	1'278.75
Matériel et mobilier	16'000.00	9'321.25
Eau, énergie	4'500.00	3'502.00
Bibliothèque	21'000.00	15'670.28
Entretien immeuble	2'000.00	2'277.45
Informatique	7'000.00	8'900.00
Loyer, chauffage, assurances	70'000.00	76'142.10
Frais de déplacements	2'000.00	361.10
Télécom, taxes, affranchissements	7'500.00	8'284.75
Commission philologique	5'000.00	1'540.00
Dépenses diverses	1'500.00	499.15
Utilisation crédit informatique	0.00	0.00
Travaux d'informatisation	0.00	47'344.00
Prestation du SG/CIIP	12'000.00	10'000.00
TOTAL DES CHARGES	1'308'500.00	1'321'145.78
REVENUS		
Intérêts	5'000.00	3'672.57
Recettes diverses	500.00	855.00
Abonnements	14'000.00	6'877.55
Subventions des cantons	260'000.00	260'000.00
Subvention du Fonds national	991'000.00	977'293.00
Subvention informatique	38'000.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	1'308'500.00	1'248'698.12

RECAPITULATION

Total des revenus	1'308'500.00	1'248'698.12
Total des charges	1'308'500.00	1'321'145.78
EXCÉDENT NET DE CHARGES		72'447.66

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF		PASSIF	
Caisse	337.55	Compte courant Etat	0.00
Chèques postaux	77'280.76	Créanciers	77'357.10
Banque Cantonale Neuchâteloise	46'055.25	Fonds informatique	39'773.25
Crédit Suisse	4'532.05	Passifs transitoires	40'526.00
Compte courant Etat	67'648.53	Capital	426'418.78
Crédit Suisse Epargne	239'408.55	Résultat de l'exercice	0.00
Débiteurs	4'554.00		
Actifs transitoires	71'810.78		
Excédent de charges de l'exercice	72'447.66		
	584'075.13		584'075.13

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2002

1. LES ORGANES DE LA CONFERENCE

1.1 L'assemblée plénière

Présidence	Martine BRUNSCHWIG GRAF puis Thierry BEGUIN
Vice-présidence	Isabelle CHASSOT

BERNE	Mario ANNONI
FRIBOURG	Isabelle CHASSOT
GENEVE	Martine BRUNSCHWIG GRAF
JURA	Anita RION
NEUCHÂTEL	Thierry BEGUIN
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Francine JEANPRÉTRE puis Anne-Catherine LYON
Secrétaire général	Jean-Marie BOILLAT
Invité permanent	Hans AMBÜHL
Secrétariat	Patricia TAIS

1.2 Le Bureau de la CIIP

Présidente	Martine BRUNSCHWIG GRAF puis Thierry BEGUIN
Membres	Frédéric WITTEWERT puis Claude-Henri SCHALLER Michel PERRIARD
Secrétaire	Jean-Marie BOILLAT

1.3 La conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

BERNE	Mario ANNONI <i>suppléant</i> : Jakob LOCHER Christoph SCHAUBLIN
FRIBOURG	Isabelle CHASSOT <i>suppléante</i> : Barbara VAUTHEY Marino MAGGETTI Paul-Henri STEINAUER
GENEVE	Martine BRUNSCHWIG GRAF <i>suppléant</i> : Simon WERMELINGER Maurice BOURQUIN Eric BAIER
JURA	Anita RION
NEUCHÂTEL	Thierry BEGUIN <i>suppléant</i> : Jean-Daniel PERRET Denis MIEVILLE Gabriele GENDOTTI
TICINO	Claude ROCH
VALAIS	Francine JEANPRÉTRE, présidente puis Anne-Catherine LYON <i>suppléant</i> : Christian PILLOUD Jean-Marc RAPP
VAUD	Francis WALDVOGEL Marcel JUFER
CEPF	Nivardo ISCHI
EPFL	un représentant
CUS	Denis BILLOTTE
UNES	Marie-Claude ORMOND
Secrétaire général	
Sec. générale adjointe	

1.4 Le Bureau de la CUSO

Présidente	Francine JEANPRÉTRE puis Anne-Catherine LYON
Membres	Simon WERMELINGER Denis MIEVILLE
Secrétaire général	Denis BILLOTTE
Secr. générale adjointe	Marie-Claude ORMOND

1.5 Collaborateurs du secrétariat général

Jean-Marie BOILLAT	Secrétaire général
Erwan BURCKHART	Chargé de mission AV/TICE
Laurence CATTIN	Collaboratrice administrative
Anne-Marie CARDINAUX	Adjointe administrative
Raymond CLAVEL	Collaborateur scientifique
Francine CLAVIEN (dès oct.)	Collaboratrice scientifique
Caroline CODONI-SANCEY	Collaboratrice scientifique
Concetta COPPOLA (dès mars)	Collaboratrice administrative
Josette FALLET	Adjointe administrative
Véronique FRANÇOISE (→ août)	Collaboratrice administrative
Christian GEORGES (dès déc.)	Chargé de mission AV/TICE
Luis MAIA	Conciergerie
Olivier MARADAN	Adjoint du secrétaire général
Jean-Pascal MOUGIN	Adjoint du secrétaire général
Michel NICOLET	Collaborateur scientifique
Stéphanie RENAUD	Apprentie
Marie-Lise ROBERT	Collaboratrice administrative
Anne SCHALLER	Responsable du centre OSP
Roberto STOCCO	Collaborateur scientifique
Patricia TAIS	Assistante de direction
Olivier VIRET	Administrateur informatique
Véronique VUILLAUME (d. sept.)	Collaboratrice administrative
Francine ZEHR	Collaboratrice administrative
Anouk ZIMMERMANN (dès nov.)	Collaboratrice administrative

1.6 La Commission du Centre de production documentaire OSP (CDOCOSP)

CCO	Maurin SCHMID Jean-Pierre GILLABERT Claude JEANDROZ Germain BETRISEY Anne-Claude KUENZI-HOFMANN
CRFP	Hubert PERLER Jean-Marc FRERE président
TESSIN	Béatrice TOGNOLA-GIUDICETTI, observatrice
Syndicats patronaux	Patricia ZAFFALON
Syndicats	vacant
CIIP	Jean-Marie BOILLAT Anne SCHALLER, secrétaire

2. LES CONSEILS CONSULTATIFS

2.1 Le Conseil de la coordination

Législatif BE	Jürg GERBER
Législatif FR	Jean-Pierre GALLEY
Législatif GE	Nelly GUICHARD
Législatif JU	Francis GIRARDIN
Législatif NE	vacant puis Béatrice BOIS
Législatif VS	Roland CARRON
Législatif VD	Madeleine BURNIER
Tessin	Diego ERBA
CSG	Fabien LOI ZEDDA puis Claude-Henri SCHALLER Michel-Claude SCHNEUWLY puis Daniel BROSY Werner KULL
CSE	Alain GARNIER Claude-Alain KLEINER Léon GURTNER Marie-Claire TABIN Jean-Claude SAVOY, Georges PASQUIER Jean-François KUNZI Francis BAOUR, Hugues PLOMB Jean-François DURUSSEL
CRFP	Anne SEYDOUX présidente
AIDEP	Cathy MELLA
CROTICES	Dominique SCHMID
SER	Jean-Marie BOILLAT Caroline CODONI-SANCEY
CDGSRT	
FAPERT	
Secrétariat	

2.2 Le Conseil de la recherche en éducation

*Les membres du bureau ont un astérisque

Présidence	Martine BRUNSCHWIG GRAF
Membres d'office	Jacques WEISS / IRDP* (président du bureau) Stefan C. WOLTER
Centres / unités de recherche cantonaux	Gérard PIQUEREZ / JU* Norberto BOTTANI / GE* Emanuele BERGER / TI* Jean-Pierre SALAMIN / VS* Alex BLANCHET / VD* Christian MERKELBACH / BE Anne-Marie BROI / NE
Universités	Jean-Luc GURTNER Anne-Nelly PERRET-CLERMONT
HES	Aldo DALLA PIAZZA
HEP	Alexandre ETIENNE
SSRE	Bernard SCHNEUWLY
SER	Marie-Claire TABIN Georges PASQUIER
Invité	Jean-Marie BOILLAT
Secrétariat	Elisabeth EGGER

3. LES CONFERENCES

3.1 La Conférence des secrétaires généraux

BERNE	Marcel GUELAT
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Frédéric WITWER, présid. jusqu'à juin
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Claude-Henri SCHALLER prés. dès juin
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Fabien LOI ZEDDA puis Jean-François STEIERT
Invités permanents	Jean-Marie BOILLAT Hans AMBÜHL
Secrétariat	Caroline CODONI-SANCEY

3.2 La Commission de coordination universitaire

BERNE	Urs WUERGLER Jakob LOCHER
FRIBOURG	Marino MAGGETTI Barbara VAUTHEY
GENEVE	Eric BAIER Jean KELLERHALS Simon WERMELINGER vice-président
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Jean-Daniel PERRET Denis MIEVILLE, président
TICINO	Mauro MARTINONI
VALAIS	Gilbert FOURNIER
VAUD	Christian PILLOUD Jörg WINISTÖRFER
CEPF	Susy WAGNIERES
EPFL	Jean-Louis VANDRIES
CUS	Jean-Marc BARRAS
UNES	un représentant
Secrétaire général	Denis BILLOTTE
Sec. générale adjointe	Marie-Claude ORMOND

3.3 La conférence des chefs de service et de l'enseignement (CSE)

*Les membres du bureau ont un astérisque

BERNE	Dominique CHETELAT* vice-président Denis RACLE
FRIBOURG	Christiane BRUELHART Werner KULL
GENEVE	Michel-Claude SCHNEUWLY puis vacant Marianne EXTERMANN Jacqueline PERRIN
JURA	Georges SCHÜRCH Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	Daniel BROSY Christian BERGER Jean-Claude MARGUET

TICINO	Mirko GUZZI Renato VAGO Francesco VANETTA
VALAIS	Pierre-Marie GABIOUD Jean-François LOVEY*, président
VAUD	Daniel CHRISTEN Cilette CRETTON Philippe LAVANCHY
Secrétariat	Raymond CLAVEL*

3.5 La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

BERNE	Judith RENNER-BACH John BUCHS
FRIBOURG	Hubert PERLER
GENEVE	Jean-Marc FRÈRE, vice-président Bernard PETITPIERRE Jean-Luc PORTMANN
JURA	Jacques-André MAIRE
NEUCHÂTEL	Vincenzo NEMBRINI
TICINO	Lévy DUBUIS puis Serge IMBODEN
VALAIS	Jean-Pierre ROCHAT, président
VAUD	Alain GARNIER
Secrét. intercantonal	Jean-Pascal MOUGIN
Secrétariat	Josette FALLET

3.6 La conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENEVE	Claudette FAUQUE
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ, président
TICINO	Marco LAFRANCHI
VALAIS	Daniel CORDONIER
VAUD	Isabel TAHER-SELLES, vice-prés.
Secrétariat	Raymond CLAVEL

3.7 La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)

BERNE	Walter WENGER
FRIBOURG	Gérald BERGER
GENEVE	Michel RAMUZ
JURA	Michel HAUSER, président
NEUCHÂTEL	Daniel RUEDIN
VALAIS	Karl SALZGEBER, vice-prés.
VAUD	Brigitte WARIDEL
Secrétariat	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE

3.8 La conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP)

BEJUNE	SAMUEL WAHLI
FRIBOURG Primaire	Alexandre ETIENNE
FRIBOURG Secondaire	Guillaume VANHULST
GENEVE Primaire	François AUDIGIER
GENEVE Secondaire	Rémy VILLEMEN
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Maurice DIRREN
VAUD	Daniel NOVERRAZ
Secrétaire	Olivier MARADAN puis Francine CLAVIEN

4. LES COMMISSIONS

4.1 Le Conseil Média-Formation

CIIP	Isabelle CHASSOT	présidente
SG CIIP	Jean-Marie BOILLAT	
TSR	Gilles MARCHAND	
RSR	Gérard TSCHOPP	
SER	Marie-Claire TABIN	

4.2 La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

Centres cantonaux	Raymond MOREL Serge RAMEL Louis-Joseph FLEURY Michael ANDERES	
Formateurs HEP	Bernard JOUSSON Toni RITZ puis Serge RAPPAZ	président
Associations professionnelles d'enseignants	Francis BAOUR Jacques DANIELOU	
Journaliste	Nicolas DUFOUR	
CTIE	Liliane CHAPPUIS	
Universités / recherche	Daniel PERAYA Luc-Olivier POCHON	
Observateur tessinois	Gustavo FILLIGER	
Secrétaire	Erwan BURKHART	

4.2 La Commission pédagogique (CP)

Départements de l'Instruction publique	Jacqueline PELLET Christian MERKELBACH Guillaume VANHULST Charles DE CARLINI Fiorella GABRIEL Alain BEUCHAT Jean-Claude MARGUET Marie-Madeleine LUY Jean-François CHARLES	présidente
Observateurs	Dario BERNASCONI Elvezio SARTORE	
Associations professionnelles d'enseignants	Georges PASQUIER Marie-Claire TABIN Jacques DANIELOU Marie-Danièle BROQUET Bertrand SCHMIED Sonja VAUCHER DE LA CROIX Jacques-Etienne RASTORFER Jacques WEISS	
IRD Secrétaire	Olivier MARADAN puis Francine CLAVIEN	

4.3 La Délégation à la langue française

Présidente	Marie-José BÉGUÉLIN
Membres	Jean-François DE PIETRO François GRIN Marinette MATTHEY Eric WEHRLI
Secrétariat	Christine OLIVIER

4.4 Moyens et ressources didactiques

4.4.1 La Commission romande des moyens d'enseignement (COROME)

SG CIIP	Olivier MARADAN
CSE	Christiane BRUELHART Marcel GUELAT
OR	Jean-Pierre SALAMIN
SER	Marie-Claire TABIN Nicolas REY-BELLET
Secrétariat	Francine ZEHR

4.4.2 L'office romand des éditions scolaires (OR)

BERNE	Walter SCHÜRCH	
FRIBOURG	Marcel BERGER	
GENÈVE	Gilles MONNEY	
JURA	Etienne BEURET	vice-président
NEUCHÂTEL	Willy DEBELY	
VALAIS	Jean-Pierre SALAMIN	président
VAUD	Yves CROISIER	secrétaire
SG/CIIP	Francine ZEHR	

4.4.3 La commission du Fonds romand des éditions scolaires

Président	Jean-Marie BOILLAT
COROME	Olivier MARADAN
CSG	Marcel GUELAT
CSE	Georges SCHÜRCH Christiane BRUELHART
OR	Jean-Pierre SALAMIN
Secrétaire	Francine ZEHR
<i>Participent avec voix consultative :</i>	
SER	Marie-Claire TABIN Nicolas REY-BELLET
Fondsromand	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE

4.5 La commission de l'enseignement spécialisé (CES)

BERNE	Jean-Pierre WENGER	
FRIBOURG	Suzanne GREMAUD	présidente
GENÈVE	Jean-Paul BIFFIGER	
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE	
NEUCHÂTEL	Pierre DUCOMMUN	
TICINO	Giorgio MERZAGHI	
VALAIS	Michel DELITROZ	
VAUD	Jean-Jacques ALLISSON	
Invités	Gertrud NIGGL, SPC Hubert PILLER, OFAS	
Secrétaire	Raymond CLAVEL	

4.6 La commission romande pour la formation des directeurs et directrices d'établissement (CRFDE)

Directeur	Gérard BOBER	
CROTCS	Edmond FARQUET	
CSE	Pierre Marie GABIOUD puis Michel BEYTRISON	président
	Philippe LAVANCHY Jacqueline PERRIN Clément ZILL	
AIDEP	Michel LAPAIRE	

5. LES INSTITUTIONS

5.1 L'institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

5.1.1 Collaborateurs de l'IRDP

Jacques WEISS	Directeur
Sandrine AEBY	Collaboratrice scientifique
Christiane ANTONIAZZA TORCHE	Bibliothécaire-documentaliste
Jean-Philippe ANTONIETTI	Collaborateur scientifique
Claudine BROHY	Collaboratrice scientifique
Jean-François DE PIETRO	Collaborateur scientifique
Isabelle DESCHENAU	Responsable du secteur Doc.
Elisabeth EGGER	Secrétaire de direction
Simone FORSTER	Collaboratrice scientifique
Véronique FRANÇOISE (dès sept.)	Assistante documentaliste
Liliane JEANNERET	Collaboratrice administrative
Christophe KRAEHENBUEHL	Documentaliste
Françoise LANDRY	Bibliothécaire-documentaliste
Sylvie LEUENBERGER-ZANETTA (dès mars)	Collab. scientifique
Corinne MARTIN	Collaboratrice administrative
Christine OLIVIER	Collaboratrice administrative
Elisabetta PAGNOSSIN	Collaboratrice scientifique
Doris PENOT	Collaboratrice administrative
Luc-Olivier POCHON	Collaborateur scientifique
Irène SCHWOB	Collaboratrice scientifique
Marianne STEUDLER	Collaboratrice administrative
Chantal TIECHE CHRISTINAT	Collaboratrice scientifique
Anne-Chantal VAN DER KLINK	Collaboratrice scientifique
Magali VEILLARD	Collaboratrice scientifique
Martine WIRTHNER	Collaboratrice scientifique

5.1.2 Comité scientifique

Président	Jean RETSCHITZKI
Membres	Linda ALLAL Jean BRUN Georges LÜDI André PETITAT Edo POGLIA Yves REUTER Jacques WEISS
Secrétariat	Elisabeth EGGER

5.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande

5.2.1 Collaborateurs du glossaire

Paul-Henri LIARD	Rédacteur en chef
Anne BEAUJON	Secrétaire
Hevré CHEVALLEY	Rédacteur en chef adjoint
Françoise CORNU	Assistante
Eric FLUCCKIGER	Rédacteur
Christelle GODAT (dès mai)	Rédactrice
Bernadette GROSS (→ avril)	Rédactrice
Alexandre HUBER	Rédacteur
Wulf MÜLLER	Rédacteur
Mayeule WEIBEL	Assistante

5.2.2 Commission philologique

Président	Gilles ECKARD
BERNE	vacant
FRIBOURG	Nicolas MORARD
GENÈVE	Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Marie-José BÉGUELIN
VALAIS	Françoise VANNOTTI
VAUD	François ZUFFEREY
Membres	Michel BURGER
ad personam	François VOILLAT André WYSS

6. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

6.1 Comité de rédaction du plan d'études cadre romand (PECARO)

Marlyne ANDREY	
Nicoloe ELLIOTT	
Alain EMERY	
Marilène LEIBZIG-COLLAUD	
Olivier MARADAN	président
Viridiana MARC	
Nicolas RYSER	

6.2 Le Groupe de travail Langues de la CIIP (GTL)

Commission pédagogique	Jacques DANIELOU
Hautes écoles pédagogiques	Suzanne WOKUSCH
IRDP	Claudine BROHY
SER	Eva FARINE
SG CIIP	Michel NICOLET
Universités	Günther SCHNEIDER